

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 28 Septembre 1929

Conseil Municipal :

	Pages
Subvention pour monument. — Monument Jules Nady.....	411
Subventions diverses. — Amicale des Boursiers de la Coopération...	411
Amis de Lille (Syndicat d'Initiative) :.....	413
1° Préparation et lancement d'une affiche à la Gloire de Lille	413
2° Confection d'une carte des cimetières militaires allemands	413
3° Augmentation de la subvention.....	413
Association Amicale des Anciens Elèves du Collège et du Lycée de Lille	414
Aviculteurs du Nord de la France (Société). Subvention pour exposition	313
Conseil des Prud'hommes. Subvention pour participation à Congrès	415
Coopérative « L'Union de Lille ». Semaine coopérative de Saint-Claude	415
Institut Pasteur. — Augmentation de la subvention.....	412

	Pages
Paume Lilloise. — 25 ^e Anniversaire. Congrès national du jeu de paume	314
Union des Aveugles de Guerre.....	314
Union des Victimes de la Guerre et Anciens Combattants de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.....	313
Secours individuel. — Secours exceptionnel. Coussement. Employé d'octroi	315
Garantie de la Ville. — Agrément. Maison des P. T. T. (Voir OEuvres diverses H. B. M.).....	417
Baux :	
Locations d'immeubles communaux. — Homologation.....	317
Occupation temporaire de terrains communaux. — Homologation....	319
Ancienne Mairie. — Rue de la Monnaie. Remise en état de l'immeuble. Indemnité forfaitaire. « Société de l'OEuvre de Notre-Dame de la Treille »	429
Prises en bail. — Terrain militaire Bois de la Deûle près du Grand Carré. Forage d'essai. Redevance.....	423
Ecole Jean Aicard. Rue du Faubourg de Béthune, 28. Revision du loyer	316
Contentieux :	
Autorisation d'ester. — Contre Cambier et Monpays. Dommage. Clôture du square Jussieu.....	321
Contre Dujardin. Accident M ^{me} Dujardin.....	320
Renvoi à la Commission pour complément d'information..	320
Contre Henri Vimont. Réquisition de logement pendant la guerre	320
Honoraires d'avocat. — M ^e Lefèvre. Règlement.....	326
Transactions. — Accident Paul Courmont. Règlement.....	322
Litige avec la Compagnie des Tramways de Lille et sa banlieue. Décision du Conseil de Préfecture. Acceptation.....	351
Fêtes et Cérémonies :	
Assurances. — Accidents aux tiers. Avenant.....	405
Fête Nationale (14 Juillet 1929). Distribution de friandises aux élèves des écoles publiques. Marché Dubois.....	327
Foire 1929. — Installation lumineuse. Marché A.-C. Dilly.....	327

Administrations diverses :

Guerre. — Réquisition de logement. Rue Gauthier-de-Châtillon. Règlement d'indemnité. Deray.....	435
Réquisition de logement pendant la guerre. Autorisation d'ester contre Henri Vimont	320
Démantèlement de l'enceinte fortifiée. Terrains réservés à la Manufacture des Tabacs. Convention avec l'Etat.....	430
Allocations militaires. Armée active. Avis.....	435
Réservistes. Avis	437
Sursis d'incorporation. Avis	402

Bâtiments communaux :

Chauffage. — Fourniture de coke. Marché Compagnie Continentale du Gaz	434
Camionnage et encavement des charbons. Marché Vandroy...	434
Assurances. — Augmentation	402
Polices particulières. Augmentation	403
Nouvel Hôtel de Ville	404
Nouvel Hôtel de Ville. — Bâtiment administratif. Aménagement des trottoirs. Adjudication	421
Installation du gaz. Marché Bernard.....	347
4 ^e , 5 ^e et 6 ^e lots. Réception définitive.....	344
11 ^e , 12 ^e et 31 ^e lots. Décompte définitif.....	344
15 ^e lot. Réception définitive	345
21 ^e lot. Ferronnerie. Réception définitive.....	346
27 ^e lot. Marbrerie. Réception définitive.....	346
Ancienne Mairie. — Rue de la Monnaie, 39. Remise en état de l'immeuble	429
Palais des Beaux-Arts. — Conduite du chauffage. Marché Grouvelle et Arquembourg	342
Grand Théâtre. — Chauffage. Conduite et entretien. Marché Grou- velle et Arquembourg	343
Hôtel Académique. — Installations électriques. Réception définitive.	342
Ecoles communales. — Entretien des becs d'éclairage au gaz. Marché « Société d'Incandescence par le gaz ».....	341

	Pages
Ecoles Anatole France et Marcel Sembat. Fourniture de tables d'élèves. Adjudication-concours	340
Installations électriques. Décompte définitif.....	341
Création de classes supplémentaires	429
Ecole de plein air « Désiré Verhaeghe ». Travaux. 1 ^{er} et 8 ^e lots. Dépenses supplémentaires	425
Abattoirs. — Accident matériel à la porte d'entrée. Règlement de dommages	324
Station de désinfections et Etablissement de bains-douches de la rue Maracci, 10 ^e lot. Réception définitive.....	339
Chenil municipal. — Rue Van Hende. Construction d'un mur mitoyen	338
Bourse du Travail. — Installation électrique. Réception définitive...	339
Extension des installations électriques. Marché Dehertogh..	422
Remise en état du chauffage central. Réception définitive.....	340
Salle de fêtes de Fives, rue de Lannoy.— 1 ^{er} et 7 ^e lots. Réception définitive	410
Monument Gustave Delory. — Maquette. Marché Charles Caby.....	410
Monument Léon Boivin. — Participation de la Ville.....	411

Immeubles :

Dommmages de guerre. — Règlement d'intérêt. Indemnité afférente à un immeuble rue du Transwaal, 14.....	386
Achats. — Château de la Haye. Prix d'achat. Imputation de la dépense	387
Rue des Brigittines, 20. Maud Depommier.....	328
Rue Diderot, 3-5. Veuve Jorand.....	329
Rue d'Emmerin, 105. Leclereq-Werquin	330
Rue des Etaques, 45. Vancayselle.....	331
Rue Gombert, 8. Lefebvre-Balaresque	332
Rue Gustave-Delory, 95, cour Malines. Chambre des Notaires..	329
Rue Lottin, 18 ter. Casse-Valadier,.....	333
Echanges. — Rue des Augustins, 1-3. Ecrohart. Affectation de la soulte	335
Rue des Capucins, 14-16, contre terrain rue du Priez, « Société d'Assurances et de Réassurances ».....	335
Expropriation conditionnelle. — Terrain Delecroix. Création d'une place publique à Fives	327

	Pages
Ventes. — Rue Manuel, 57. Terrain. Deleplanque.....	334
Place Richebé. Terrain Giovannoni et consorts.....	333
Indemnités d'évictions. — Quartier Saint-Sauveur. Divers.....	425
Rue du Molinel, 52 (ancienne rue du Dragon, 7). Antignac....	336
Square Ruault, 37. Leroy et Van Heersvinghels.....	337
Rue Wicar, 20. Boucq.....	337
Démolitions. — Admission en recette.....	347
Voies ferrées :	
Tramways Electriques de Lille et sa banlieue. — Litige avec la Ville.	
Décision du Conseil de Préfecture. Acceptation.....	351
Chemin de fer. — Passage sous les voies ferrées du chemin de fer.	
Egout boulevard de Belfort. Engagement.....	427
Voirie :	
Quartiers. — Lotissement. Terrain compris entre la rue des Cléma-	
tites et le Chemin de Bargues.....	380
Lotissement. Terrain en bordure de l'avenue de Dunkerque.	
Avis	389
Terrain situé entre la rue Germain-Pilon et le chemin des	
Sorcieres. Avis.....	388
Route Nationale N° 41. Canalisation. Redevance aux domaines.....	350
Chemins vicinaux. — Budget 1930.....	351
Emprises. — Canaux. Canal de la Citadelle. Construction d'une voûte.	
Ph. Vrau. Suppression	433
Seuils, vitrines, etc. Place Alexandre-Dumas, 36. Veuve Peruez.	
30 francs	431
Rue Esquermoise, 47-50. Toussaint. 40 francs et 40 francs	
pour la vitrine	431
Lampes, lanternes, etc. Rue de Béthune, 34. Bollo. Suppression	433
Rue du Chevalier-Français, 8. Guiot et Fils. Suppression	433
Voies ferrées. Voie de raccordement boulevard de Belfort.	
Transfert. Compagnie de Fives-Lille.....	433
Bascules automatiques. — Angle des rues Solférino et Mas-	
séna. Société des Bascules Automatiques.....	431
Place de Tourcoing	431
Boulevard Montebello, angle de la rue d'Esquermes.....	431

	Pages
Place Barthélemy-Dorez	431
Boulevard de la Liberté, face au N° 67.....	431
Square Henri-Ghesquière	431
Rue du Marché	431
Boulevard des Ecoles, angle boulevard de la Liberté.....	431
Place du Concert	431
Rue du Faubourg-de-Roubaix, angle rue du Ballon.....	431
Rue Pierre-Légrand, Pont du Chemin de fer.....	431
Mont de Terre	431
Baraquements. — Rue de Bavai, 54. Beer. 60 francs.....	431
Rue des Lys, 10. Verdonckt. 60 francs.....	431
Rue de la Prévoyance, 41. Bruggeman Victor. 120 francs..	431
Divers. — Quai Vauban. Trémie et grue électrique. Transfert et modification de redevances. Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing	432
Boulevard de Belfort. Poste de transformateur électrique. Transfert. Compagnie de Fives-Lille	433
Stationnement place de la Gare et place Rihour. Service d'autobus entre Bruay-les-Mines et Lille. Transfert. Société Transports auxiliaires de la C ^{ie} du Nord.....	433
Egouts. — Taxe de déversement à l'égout. Mise au point de la question	383
Constructions. Rue des Augustins. Décompte définitif.....	356
Trançon. Rue Saint-Genois (en remplacement du canal des Hybernois. Marché. Admission en recettes.....	359
Emplacement projeté de la Foire Commerciale. Décompte définitif	409
Abords de la porte de Béthune.....	359
Abords de la porte de Douai. 3 ^e lot. Décompte définitif.....	409
Collecteur Ouest et collecteur de la rive gauche de la Basse- Deûle. 4 ^e lot. Réception définitive.....	356
Collecteur des fortifications entre la gare des Voyageurs et le boulevard Carnot. Réception définitive.....	357
Boulevard Carnot. Construction.....	358
Collecteur Est entre le boulevard Carnot et la rue des Bateliers. Crédits	357

	Pages
Boulevard de Belfort. Passage sous le chemin de fer. Engagement	427
Pavages. — Carrières de Maupertus. Construction d'une voie ferrée d'embranchement reliant la Gare des Flamands au nouveau port de Cherbourg. Réception définitive.....	349
Fourniture de pavés. Réception définitive.....	407
Réfection des chaussées pavées. Fourniture de pavés de granit Adjudication	408
Fourniture de matériaux. Adjudication. Cahier des charges..	348
Fourniture de sable. Adjudication. Cahier des charges.....	349
Accident Leclère. Règlement des frais médicaux.....	322
Accident Jean Clermont. Règlement des frais médicaux.....	321
Propreté publique. — Achat d'un cheval. Marché César Horent.....	354
Cuir (Fourniture de). Marché Druelle-Dervaux.....	355
Fournitures pour le montage des brosses et rouleaux. (Piassava et Bahia). Vaquin.....	355
Accident de travail. François Nimal. Fixation de la rente....	323
Archives :	
Assurances. — Augmentation	405
Bibliothèques :	
Bibliothèque de prêts. Secteur du Buisson. Achat de livres. Marché Tassard	361
Fonctionnement dans diverses écoles. Remarques de M. le Maire	361
Musées :	
Musée Industriel. — Don de M ^{me} Manso. Acceptation.....	360
Théâtres municipaux :	
Compte d'exploitation. Saison 1928-1929.....	418
Grand Théâtre. — Organisation de galas lyriques populaires.....	420
Enseignement supérieur :	
Facultés de Médecine et de Pharmacie. — Legs Dubar. Avis.....	367
Bibliothèque universitaire. — Eclairage électrique. Participation de la Ville	424

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. — Internal. Compte d'administration. Exercice 1928.	372
Remise d'ordre. Truffier, Francine.....	364
Budget supplémentaire. Exercice 1929.....	373

Enseignement primaire :

Personnel enseignant. — Indemnité de logement. Augmentation....	416
Indemnités de départ	362
Ecoles primaires. — Anatole France, M ^{me} de Stael, Renan et Turgot.	
Création de classes supplémentaires	429
Institution des sourdes-muettes et aveugles de la rue Royale. —	
Bourse Renée Oguet	362
Bourse Pierrette Cagnon	362
Bourse Jeannette Gomel	362
Bourse Yvonne Trédez	362

Ecoles de l'Etat :

Ecole des Arts et Métiers de Lille. — Avis sur bourse. Pierre Dorlet..	363
Henri Gauthier	363
Albert Poidevin	363
André Poulet	363
Etienne Ruchier	363
Fernand Savary	363
Ecole navale. — Avis sur bourse. Jean Pariselle.....	363
Ecole du Service de Santé militaire. — Avis sur bourse. David	
Dickson	363
Louis Trusson	363
Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. — Avis sur bourse. Paul	
Debuissy	363
Stéphane Schaepelynck	363
Ecole Polytechnique. — Avis sur bourse. Michel Benoist.....	363

Assistance :

Hospitalisation des filles-mères et des mères abandonnées. — Maison maternelle Julia Bécour. Augmentation du prix de la journée	365
--	-----

	Pages
Familles nombreuses	440
Femmes en couches	441
Vieillards, infirmes et incurables	447
Bureau de Bienfaisance :	
Legs Brunin-Peirsegaele. — Avis	366
Observations	366
Budget pour l'exercice 1929	367
Hospices :	
Compte d'administration pour l'exercice 1928.....	369
Aliénation de terrain à La Madeleine. Avis.....	366
Caisse de Crédit Municipal (Ancien Mont de Piété) :	
Budgets et comptes	371
Œuvres diverses :	
Ligue du Nord contre la tuberculose. — Legs Brunin-Peirsegaele.	
Avis	366
Observations	366
Office public municipal d'H. B. M. de Lille. — Comptes d'administra-	
tion et de gestion pour 1928.....	374
Budget supplémentaire 1929	374
Maison des P. T. T. — Société d'H. B. M. Garantie de la Ville.....	417
Recettes :	
Taxe de déversement à l'égout. — Mise au point de la question....	383
Dommages de guerre. — Beyens-Bombèke. Règlement de certificat de	
créance	387
Règlement d'intérêts. Admission en recette.....	386
Cotes irrecouvrables. — Admission en non-valeur.....	385
Travaux exécutés d'office. — Rue Balzac, 73, cour Poupard. Admis-	
sion en recette	325
Dépenses :	
Crédit supplémentaire. — Ecoles Anatole France et Marcel Sembat.	
Construction	427

Budgets et Comptes :

Budget supplémentaire pour l'exercice 1929.....	378.
Compte d'administration. — Exercice 1928	374
Félicitations à l'Administration municipale.....	376.
Compte de gestion du Receveur municipal.....	377.

Alimentation :

Abattoirs. — Locations diverses.....	315.
--------------------------------------	------

Distribution d'eau :

Forages d'essais. — Bois de la Deûle près le Grand Carré. Terrain militaire. Occupation temporaire	423.
Forage de la filature Saint-Maurice. — Exploitation. Convention....	422.
Route Nationale N° 41. — Canalisation d'eaux industrielles destinée à alimenter l'usine d'énergie électrique de la Compagnie des Tramways. Soumission de précarité. Administration des Domaines	350.
Inondation des caves. — Boulevard Vauban. Remboursement de frais de pompage	324.
Fourniture de tuyaux, raccords et appareils de fontainerie. Adjudication. Cahier des charges	422.
Usine d'Emmerin. — Fourniture d'huiles. Marché Société Générale des Huiles de pétrole	423
Réparations de machines. Marché Compagnie de Fives-Lille..	407
Accident Paul Courmont. — Règlement.....	322.

Hygiène :

Etablissements dangereux. — Dépôt de liquides inflammables. Gare de Lille-Sud. Avis	426
Faubourg des Postes. Communication de M. le Préfet	390
Travaux exécutés d'office. — Rue Balzac, 73, cour Poupart. Laureyns. Admission en recette	325.
Triporteurs. — Assurances	406.

	Pages
Cimetières :	
Sud. — Plaque commémorative des Anciens du 6 ^e Régiment de Chasseurs à cheval. Entretien	326
Police :	
Accident matériel. — Bicyclette de la police. Règlement de dommages	323
Services municipaux :	
Voitures automobiles. — Accidents causés aux tiers. Assurances ..	406
Caisse des retraites :	
Liquidations de pensions :	
1 ^{re} DIRECTION : Veuve Edmond Favier.....	393
3 ^e DIRECTION : Louis Mathez	394
4 ^e DIRECTION : M ^{me} Delaire née Dewailly.....	392
Veuve Arthur Fauquenoit	392
Eugène Sorez	395
Police :	
Enfant Richard Ledoux	398
Veuve Abel Leroy	399
Veuve Myrthil Loriau	400
Octroi :	
MM. Eugène-Joseph Brunin	395
Ernest Deroch	396
Emile Devernay	397
Fernand Vermesse	397
Henri Veys	420
Sapeurs-Pompiers :	
Duprez César	421
Sapeur-pompier volontaire Lenglain Gustave.....	404
Personnel ouvrier :	
Pierre Duforez	401

1894

Pages

Gratifications, Secours, Indemnités :

3° DIRECTION : Louis Malhez	394
4° DIRECTION : M ^{me} Delaire	392
Eugène Sorez	395

Octroi :

MM. Eugène-Joseph Brunin	395
Coussement	315
Ernest Derock	396
Emile Devernay	397
Fernand Vermesse	397
Henri Veys	420



L'an mil neuf cent vingt-neuf, le samedi vingt-huit septembre à 19 heures et demie, le Conseil municipal de Lille dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO, Maire.

Secrétaire, M. LÉVY.

Présents : MM. BARDOU, BATAILLE, BAUCHE, BOUR, BRODEL, COOLEN, COUROUBLE, DAUCHY, DEHOVE, DELEMER, DHILLY, DOMPSIN, DOYENNETTE, DUPREZ, GIRARDIN, LAHAYE, LEROY, LÉVY, MARTIN, MASSON, RAGHEBOOM, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, SALENGRO, SPRIET, VANDENBERGHE, VAUTRIN.

Excusés : MM. ARQUEMBOURG, BRACKE-DESROUSSEAUX, CARPENTIER, DEVERNAY, FAVIÈRES, INGELRANS, PEETERS, WILLEMS.

Le Conseil désigné M. LÉVY comme secrétaire.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisis par diverses Sociétés, Unions ou Fédérations poursuivant un but d'intérêt général, de demandes de subsides à l'occasion de congrès ou expositions qu'elles ont tenus ou tiendront en notre Ville.

Après examen, nous vous proposons d'allouer les subventions suivantes dont le montant a été fixé compte tenu de l'importance des manifestations organisées par les groupements intéressés.

I. — *Société des Aviculteurs du Nord de la France* :

a) Exposition des 1, 2 et 3 décembre 1928..... 1.000 fr.

b) Exposition des 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 1929. 1.000 fr.

II. — *Union des Victimes de la Guerre et Anciens Combattants de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, Section de Lille* :

Congrès des 8 et 9 juin 1929..... 1.000 fr.

La dépense sera prélevée sur le crédit prévu au Budget primitif de l'exercice courant, sous le N° 197.

Adopté.

N° 53

*Subventions
pour Congrès
et Expositions*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 54

*Congrès National
du Jeu de Paume
25^e Anniversaire
de
« La Paume Lilloise »
Subvention*

MESSIEURS,

La Société « La Paume Lilloise », à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation, a organisé en notre Ville, les 31 août, 1^{er} et 2 septembre, de grandes fêtes qu'elle a fait coïncider avec le 5^e Congrès National du Jeu de Paume.

Elle sollicite notre concours financier en vue de l'aider à supporter les frais importants occasionnés par la réalisation d'un programme de choix qui a obtenu un vif succès et attiré chez nous de nombreux étrangers.

Nous vous proposons de donner une suite favorable à cette demande en allouant à la Société « La Paume Lilloise » une subvention de 18.000 francs dont elle aura à justifier dans le délai et selon les formes réglementaires.

La dépense sera prélevée sur le crédit des Fêtes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 55

*Union des Aveugles
de Guerre
Subvention*

MESSIEURS,

« L'Union des Aveugles de Guerre », dont le siège est à Paris, 25, rue Ballu, nous demande de contribuer, par l'octroi d'une subvention, à la fondation de la Maison des Aveugles de Guerre où les victimes les plus tragiques de la grande tourmente pourront trouver un refuge et un foyer.

Nous vous proposons de réserver un accueil favorable à la requête qui nous est présentée et vous prions, à cet effet, de voter un crédit de 1.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1929.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1929.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Notre attention a été appelée sur la situation dans laquelle se trouve l'un de nos fonctionnaires de l'Octroi, M. Coussement.

Père de quatre enfants, dont l'aîné compte à peine dix ans, le cadet trois, M. Coussement a dû quitter son service il y a environ six mois pour cause de grave maladie entraînant une opération chirurgicale.

D'autre part, sa femme, atteinte de pleurésie au cours de la présente année, s'est vue obligée de garder le lit pendant près de neuf semaines.

Nous croyons que notre devoir nous commande de prendre cette infortune en considération. A cet effet, nous proposons à votre agrément l'allocation à M. Coussement d'un secours exceptionnel de 500 francs à prélever sur l'article 14 du Budget ordinaire de 1929

Adopté.

N° 56

*Secours exceptionnel
M. Coussement*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les personnes dont les noms suivent ont sollicité la location de divers locaux dépendant des Abattoirs de Lille. Ce sont :

1° M. Théry, chevillard, demeurant à Lille, rue du Metz, 39, pour la case n° 10 du Frigorifique, pendant la période du 15 mai au 15 octobre 1929, moyennant un loyer de 2.000 francs ;

2° M. Jean Caby, chevillard, demeurant à Lille, 32, rue Anatole-France, pour la demi-case n° 9 du Frigorifique, pendant la période du 16 juillet au 15 septembre 1929, moyennant un loyer de 620 francs.

MM. Théry et Caby se sont obligés à l'exécution rigoureuse des prescriptions contenues dans le règlement de police des Abattoirs. Il leur a été formellement interdit, sous peine de résiliation de leur location, d'introduire dans les cases, à eux louées, des viandes appartenant à des tiers.

N° 57

*Abattoirs
Locations diverses*

De son côté, la Ville a décliné expressément toute responsabilité quelconque en ce qui concerne la conservation des viandes déposées dans les locaux loués et les vols dont les locataires pourraient être victimes.

D'autre part, MM. Théry et Caby ont été dispensés, pour les périodes ci-dessus et à titre exceptionnel, du remboursement à la Ville du montant de l'impôt foncier, de la taxe de remplacement et de la taxe de main-morte afférents aux cases occupées par eux.

3° M. Gustave Catteau, chevilleur, demeurant à Marcq-en-Barœul, 52, rue Jean-Jaurès, pour le grand grenier à fourrages n° 8, à compter du 1^{er} août 1929, moyennant un loyer annuel de 239 fr. 40.

4° M. Louis Pottière, chevilleur, demeurant à Lille, rue Princesse, 38, pour le grand grenier à fourrage n° 18, à compter du 1^{er} août 1929, moyennant un loyer annuel de 239 fr. 40.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires avec MM. Catteau et Pottière, étant entendu que les locations consenties à MM. Théry et Caby le seront verbalement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 58

MESSIEURS,

*Location
Ecole Jean-Aicard
28 rue du Fg-de-
Béthune*

Revision du loyer

La Société « J. Thiriez Père et Fils » a accordé en location à la Ville l'immeuble, à usage d'Ecole Maternelle, situé rue du Faubourg-de-Béthune, 28, moyennant un loyer annuel de 3.200 francs, charges en sus.

Par lettre du 24 juin dernier, la Société a fait connaître à la Ville qu'elle résiliait pour le 1^{er} octobre 1929 le bail qui lui était consenti quant à cet immeuble.

En réponse, la Ville lui a notifié sa volonté de proroger le bail jusqu'au 1^{er} juillet 1936, conformément à la loi du 29 juin 1929.

La Société a accepté la prorogation, mais elle a réclamé le paiement, à compter du 1^{er} octobre 1929, d'un loyer annuel de 4.000 francs, augmenté des

contributions, primes d'assurances contre l'incendie, abonnement aux eaux potables et vidanges des fosses d'aisances.

Ce loyer étant conforme au taux fixé par la loi, nous vous proposons d'en décider le règlement à la Société propriétaire à compter du 1^{er} octobre 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons autorisé divers particuliers à occuper temporairement et verbalement des immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit et de n'exiger aucune réparation. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aurait la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été accordées à :

1^o M. Jules Riquet qui occupe, à compter du 1^{er} mai 1929, une maison située rue de Cysoing, 6, moyennant une redevance mensuelle de 62 fr. 50, payable d'avance. En outre, M. Riquet prendra à sa charge les contributions, les primes d'assurance contre l'incendie et la vidange de la fosse d'aisances ;

2^o M^{me} veuve Viard-Fremaux qui occupe, à compter du 1^{er} juin 1929 une pièce au 1^{er} étage de l'immeuble sis rue Gustave-Delory, 150, moyennant une redevance mensuelle de 21 francs, payable d'avance ;

3^o M. J. Plancq-Bizard qui occupe, à compter du 1^{er} juin 1929, une maison située rue des Robleds, 11, moyennant une redevance mensuelle de 108 fr. 50, payable d'avance, augmentée des contributions, des primes d'assurances, du coût de la consommation d'eau et de la vidange de la fosse d'aisances ;

4^o M. Parent qui occupe, à compter du 1^{er} juin 1929, un appartement de deux pièces au 1^{er} étage de l'immeuble sis rue Gustave-Delory, 150, moyennant une redevance mensuelle de 24 francs, payable d'avance.

5^o M^{me} veuve Danis qui occupe, à compter du 1^{er} juin 1929, une maison située rue de Paris, 234, moyennant une redevance mensuelle de 200 francs,

N^o 59

Location
d'immeubles
communaux

Homologation

payable d'avance, augmentée du coût de la consommation d'eau et de la vidange de la fosse d'aisances ;

6° M. Gustave Lenglain qui occupe, à compter du 15 juin 1929, un appartement de deux pièces au 2^e étage de l'immeuble situé rue Gustave-Delory, 150, moyennant une redevance mensuelle de 22 francs, payable d'avance ;

7° M^{lle} Germaine Plancq qui occupe, à compter du 1^{er} juillet 1929, une maison située rue des Jardins, 21, moyennant une redevance mensuelle de 240 francs, payable d'avance, augmentée des contributions, des primes d'assurances, des frais de vidange de la fosse d'aisances et de la consommation d'eau ;

8° M. Gaston Gœtinck, demeurant 21, rue Saint-Gabriel, qui occupe à compter du 1^{er} juillet 1929 l'ancien poste de sapeurs-pompiers situé rue du Faubourg-de-Roubaix, 160 ter, à l'angle de la rue Saint-Gabriel, moyennant une redevance mensuelle de 25 francs, payable d'avance ;

9° M. Forestier qui occupe, à compter du 1^{er} juillet 1929, une maison située à l'avancée de la porte d'Ypres, moyennant une redevance mensuelle de 50 francs, payable d'avance, augmentée du coût de la consommation d'eau ;

10° M. Victor Lemai qui occupe un logement de deux pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble situé rue d'Isly, 31, moyennant une redevance mensuelle de 50 francs, pendant la période du 1^{er} septembre 1928 au 30 septembre 1929 et une redevance mensuelle de 250 francs à compter du 1^{er} octobre 1929 ;

11° M. Dubuquoi qui occupe, à compter du 15 août 1929 un appartement de 2 pièces au 1^{er} étage de l'immeuble sis rue de la Vignette, 59-61, moyennant une redevance mensuelle de 19 fr. 50, payable d'avance ;

12° M^{me} Rachel Vandewalle qui occupe, à compter du 1^{er} septembre 1929, un appartement de 2 pièces au 3^e étage, de l'immeuble situé rue de la Vignette, 59-61, moyennant une redevance mensuelle de 19 fr. 50 ;

13° M. Paul Callens qui occupe, à compter du 1^{er} septembre 1929, un appartement de 3 pièces au 1^{er} étage de l'Usine des Eaux de l'Arbonnoise, rue Saint-Bernard, moyennant une redevance mensuelle de 70 francs, payable d'avance, augmentée de 10 francs par mois pour la consommation d'électricité.

Nous vous prions de ratifier les décisions que nous avons prises et d'autoriser ces occupations aux conditions sus-énoncées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les autorisations que nous avons accordées à divers particuliers d'occuper temporairement et verbalement les terrains communaux désignés ci-après :

1° M. Jean Janssens, demeurant à La Madeleine, 43, chemin des Lilas, occupe, à compter du 1^{er} octobre 1928, une pièce de terre en nature de labour sise à La Madeleine, lieudit « Le Boulevard », moyennant une redevance annuelle de 500 francs, augmentée des contributions.

2° M. Alfred Moncheaux, demeurant à Lille, 94, rue Saint-Sauveur, occupe, à compter du 1^{er} août 1929, un terrain situé rue du Bois Saint-Sauveur, 30-32, moyennant une redevance trimestrielle de 200 francs, augmentée des contributions.

3° M. Georges Bourdon, demeurant place Wicar, 2, occupe, à compter du 1^{er} août 1929, un terrain situé rue du Bois Saint-Sauveur, 34, moyennant une redevance trimestrielle de 100 francs, augmentée des contributions.

4° M. Jules Ancelin, demeurant 7, rue du Curé Saint-Sauveur, occupe, à compter du 1^{er} août 1929, un terrain situé rue du Curé Saint-Sauveur, 14, moyennant une redevance annuelle de 255 francs, augmentée des contributions.

5° M. Théophile Lafrance, demeurant rue des Tanneurs, 62, occupe, à compter du 1^{er} août 1929, un terrain situé rue des Tanneurs, 60, moyennant une redevance annuelle de 590 francs, augmentée des contributions.

6° M^{me} Capy, demeurant avenue Julien-Destrée, Groupe Gustave-Delory, pavillon n° 1, appartement n° 12, occupe, à compter du 1^{er} août 1929, un terrain situé rue du Bois Saint-Sauveur, 36, moyennant une redevance trimestrielle de 100 francs, augmentée des contributions.

7° M. Gaston Lanckman, demeurant rue du Curé Saint-Sauveur, 2, occupe, à compter du 1^{er} août 1929, un terrain situé rue du Curé Saint-Sauveur, 18, moyennant une redevance annuelle de 245 francs, augmentée des contributions.

8° M. Charles Gruson, demeurant 78, rue Royale, occupe, à compter du 1^{er} août 1929, un terrain situé à l'angle des rues Royale et de la Barre, moyennant une redevance trimestrielle de 250 francs, augmentée des contributions.

Adopté.

N° 60

Occupations
temporaires
de terrains
communaux

Homologation

RAPPORT DE M. LE MAIRE

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 61

Autorisation d'ester

Accident Dujardin

MESSIEURS,

M. et M^{me} Dujardin, demeurant à Lille, 47, rue Marengo, ont, suivant mémoire déposé au Greffe du Conseil de Préfecture Interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais le 12 juillet 1929, annoncé leur intention d'introduire une action contre la Ville de Lille en raison de l'accident dont M^{me} Dujardin prétend avoir été victime le 20 mars 1929, par suite du mauvais état du trottoir de l'immeuble sis à Lille, rue de Lannoy, 29.

Nous vous proposons de défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Demande de renvoi
à la Commission

M. MARTIN. — Je demande le renvoi de cette question à une autre réunion pour complément d'information.

Le renvoi est ordonné.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 62

Autorisation d'ester

Réquisition
de logement
Vimont

MESSIEURS,

M. Henri Vimont, greffier de Justice de Paix à Arleux (Nord) a, suivant mémoire, en date du 5 juillet 1929, déposé au Greffe du Conseil de Préfecture Interdépartemental du Nord, annoncé son intention d'introduire une action judiciaire contre la Ville à l'effet d'avoir paiement d'une somme de 11.510 fr. avec intérêts judiciaires représentant les frais de logement, pendant la guerre, de réfugiés des 18 ponts, dans son immeuble rue Masséna, 25.

Nous vous prions de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 30 juillet 1928, la clôture du square Jussieu à l'angle de la rue Tenremonde, a été tamponnée par l'automobile de M. Paul Cambier, demeurant à Lille, rue de Béthune, 52.

M. Cambier, à qui la Ville a réclamé le paiement d'une somme de 587 fr. 75 représentant le coût de la réparation des dommages, nous a fait connaître que l'accident a été provoqué par une collision de son auto avec celle de M. Monpays, demeurant à Lille, rue de Roubaix, 15, et, qu'à son avis, la responsabilité incombe à ce dernier.

Ces automobilistes se rejetant mutuellement la responsabilité, il importe de les appeler en justice à l'effet de les faire condamner solidairement ou l'un à défaut de l'autre à payer à la Ville la somme de 587 fr. 75 qui lui est due.

Nous vous prions, en conséquence, de nous autoriser à soutenir cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

N° 63

*Autorisation d'ester
contre MM. Cambier
et Monpays*

*Dommages, clôture
square Jussieu*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jean Clermont, paveur au Service de la Voirie, a, le 12 mars 1929, en soulevant une brouette de pavés, contracté une hernie inguinale gauche.

Une intervention chirurgicale a été jugée indispensable.

M. Descarpentries, docteur en médecine, demeurant à Roubaix, boulevard de la République, 75, qui a été chargé de l'opération, nous communique sa note d'honoraires s'élevant à la somme de 830 francs.

Nous vous demandons de nous autoriser à régler à M. Descarpentries ladite somme de 830 francs qui sera prélevée sur le crédit du pavage.

Adopté.

N° 64

*Accident
Jean Clermont*

*Règlement
de frais médicaux*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 65

Accident
Paul Courmont
Règlement

MESSIEURS,

Le 15 janvier dernier, M. Paul Courmont, clerc de notaire à Annœullin, a, en passant avec son automobile rue Nationale, face au n° 74, été victime d'un accident dû à un affaissement subit de la chaussée.

La Compagnie d'assurances « L'Abeille », dont le siège social est à Paris, 57, rue Taitbout, nous a réclamé le remboursement de la somme de 285 francs représentant le coût des réparations consécutives à cet accident.

L'affaissement de la chaussée provoqué par la fuite d'un branchement particulier survenu à la suite de fortes gelées, avait, malgré une réparation effectuée par la Ville, pris plus d'importance au moment du dégel.

Nous vous proposons de décider le règlement à la Compagnie « L'Abeille » de la somme de 285 francs dont le montant sera prélevé sur le crédit des Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 66

Accident Leclère
Règlement
de frais médicaux

MESSIEURS,

Lors d'une tournée de chantier, M. Jean Leclère, employé par la Ville en qualité de gardien auxiliaire de la carrière de Fermanville, eut, le 5 mars 1926, la jambe fracturée par la chute d'un bloc de pierre.

M. le Docteur Renault, commis sur notre demande, par le Tribunal de Cherbourg pour expertiser le blessé, vient de nous faire connaître que la plaie consécutive à une opération pratiquée le 12 mars 1928 n'est pas encore épidermée et que la consolidation du blessé ne peut être envisagée avant trois ou quatre mois.

Nous vous demandons en conséquence de nous autoriser à régler :

1° à M. Toulouse, médecin à Saint-Pierre-Eglise, la somme de 900 francs représentant le montant des honoraires qui lui sont dus pour soins donnés à M. Leclère pendant la période du 31 octobre 1928 au 28 janvier 1929 ;

2° à M. Hébert, pharmacien à Saint-Pierre-Eglise, la somme de 678 fr. 85, montant des produits pharmaceutiques livrés à M. Leclère, pendant la période de novembre 1928 à juin 1929.

Nous vous prions en outre de décider que ces sommes seront prélevées sur le crédit « Entretien des Chaussées pavées ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 25 mai 1928, M. François Nimal, chauffeur d'auto au service de la Propreté publique, a, au cours de son travail, été frappé au poignet droit par un retour de manivelle.

Après examen du rapport d'expert, M. le Président du Tribunal Départemental du Nord a, suivant procès-verbal en date du 26 juillet 1929, fixé :

1° à 8 % le taux d'incapacité permanente partielle.

2° à 346 francs 42 la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 15 juillet 1928.

Etant donné que M. Nimal est toujours employé par nous et continue à toucher son plein salaire, nous vous proposons de décider que le paiement de cette rente, dont le montant sera prélevé sur l'article 12 du budget ordinaire, ne lui sera servi qu'au moment où il quittera le service de la Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 27 juillet 1929, une automobile appartenant à M. P. Damenez, domicilié à Lambersart, avenue Auguste-Pouillier, a tamponné la bicyclette de l'agent cycliste n° 260, et occasionné des dégâts évalués à 119 fr. 75, que la C^{ie} d'assurances « Motor Union », 19, rue des Ponts-de-Comines, à Lille, se propose de régler pour le compte de M. P. Damenez.

Nous vous prions de vouloir bien admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 67

Accident de travail
M. Nimal

Fixation
de la rente

N° 68

Accident matériel
bicyclette de la
Police

Règlement
des dommages

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 69

*Accident matériel
Porte d'entrée
des Abattoirs**Règlement
des dommages*

MESSIEURS,

Le 6 juin 1929, deux chevaux attelés à un camion appartenant à la Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul, se sont emballés et ont occasionné à la porte d'entrée des Abattoirs, des dégâts dont le montant a été évalué à 165 francs.

La Compagnie d'assurances « Zurich », 227, rue du Collège, à Roubaix, nous a annoncé son intention de régler pour le compte de la Brasserie Coopérative de « Mons-en-Barœul » ladite somme de 165 fr. que nous vous proposons d'admettre en recettes.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 70

*Inondation
de caves
boulevard Vauban**Remboursement
des frais
de pompage*

MESSIEURS,

M. Lefrancq, demeurant à Lille, 12, boulevard Vauban, nous a signalé que lors de la rupture d'une conduite d'eau, boulevard Vauban, les trois caves de son immeuble ont été inondées.

Le Service des pompiers n'ayant pu procéder à l'évacuation des eaux, M. Lefrancq dut avoir recours à un plombier du voisinage qui lui demanda 117 fr. 50 pour ce travail.

Nous vous prions de nous autoriser à rembourser à M. Lefrancq ladite somme de 117 fr. 50 qui sera prélevée sur le crédit des Dépenses imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un jugement rendu le 5 février 1921 et signifié le 25 avril suivant, M. Oscar Laureyns, demeurant à Wasquehal, 18, rue Jean-Bart, avait été condamné par le Tribunal de Simple Police à l'exécution de travaux prescrits par la Ville dans ses propriétés situées rue Balzac, 73, cour Poupart.

M. Laureyns n'ayant pas obtempéré aux prescriptions de ce jugement, le Ministère Public près ledit Tribunal invita la Ville à faire effectuer d'office les travaux nécessaires, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique.

Sur réclamation par la Ville du coût des travaux soit : 13.123 fr. 53, l'intéressé fit opposition à la contrainte et au commandement à lui délivrés, prétextant qu'il ne savait pas :

- a) si les travaux effectués étaient bien ceux prescrits en vue de l'assainissement des locaux ;
- b) s'ils avaient convenablement été exécutés ;
- c) si les prix étaient normaux.

Un expert fut commis par le Tribunal, le 21 juin 1923, afin de vérifier les travaux et d'en évaluer le coût.

Suivant jugement rendu le 20 juillet dernier, le Tribunal Civil considérant : 1° que la Ville a eu tort de comprendre dans sa réclamation une somme de 2.270 francs formant le rabais de 21 % dont elle a bénéficié en vertu du cahier des charges qui a servi de base à l'adjudication des travaux ; — 2° qu'en agissant ainsi elle avait légitimé, en partie au moins la résistance de M. Laureyns ; — 3° que par ailleurs, ce dernier avait eu tort de ne faire aucune offre avant le procès ; a condamné M. Laureyns au paiement de la somme de 10.853 fr. 46, augmentée des intérêts judiciaires à partir du 1^{er} juin 1928.

Le Tribunal a décidé, en outre, que les dépens seraient supportés par moitié.

Nous avons estimé qu'il y avait intérêt pour la Ville à ne pas faire appel de ce jugement.

Nous vous proposons, en conséquence : a) de l'accepter ; b) d'admettre en recette le principal et les intérêts ; c) de nous autoriser à payer la moitié

N° 71

Travaux d'office
Laureyns

Admission
en recette

des dépens sur le crédit « Frais d'actes et de procédure » ; d) d'admettre en non valeur la somme de 13.123 fr. 53 — 10.853 fr. 46) = 2.270 fr. 07 en principal, et celle de 82 fr. 50 de frais de poursuites engagées par le Receveur Municipal.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 72

MESSIEURS,

Plaque commémorative des Anciens du 6^e Régiment de Chasseurs à cheval

Entretien

Une plaque commémorative des Morts du 6^e Régiment de Chasseurs à Cheval a été érigée, dans le Cimetière Militaire du Cimetière du Sud, par les soins de la « Société Amicale des Anciens du 6^e Régiment de Chasseurs à Cheval » et remise à la Ville le 1^{er} novembre 1928.

Cette Société vient de nous proposer de verser à la Ville une somme de 2.000 francs dont les intérêts seraient affectés à l'entretien à perpétuité de ladite plaque.

Les revenus de ce capital nous paraissant suffisants pour assumer la charge qui nous est confiée, nous vous prions d'accepter cette offre et de décider que la somme de 2.000 francs sera placée en rentes sur l'Etat.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 73

MESSIEURS,

Honoraires M^e Lefèvre

Règlement

M^e Fernand Lefèvre, avocat à Lille, place Simon-Vollant, 12, nous présente la note s'élevant à 1.070 fr. 10 des honoraires qui lui sont dus pour avoir occupé au nom de la Ville dans les affaires ci-après :

1° Affaire contre De Graeve (accidents du travail). Frais et honoraires	164 20
2° Affaire contre Depondt et veuve Faguet (constitution de partie civile sur poursuite correctionnelle pour homicide involontaire). Frais et honoraires.....	575 20
3° Affaire contre Delcourt (demande d'expulsion en référé. Frais et honoraires.....	330 70
Total.....	<u>1.070 10</u>

Nous vous prions de nous autoriser à régler cette somme dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché passé avec M. A. C. Dilly, entrepreneur d'illuminations à Paris, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, pour l'installation de la décoration lumineuse du Champ de Mars et de l'Esplanade, à l'occasion de la foire d'août-septembre 1929.

Le montant de cette dépense, soit 20.000 francs, sera prélevé sur le crédit ordinaire des Foires et Kermesses.

Adopté.

N° 74

Foire 1929
Installation
lumineuse

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché passé avec M. Dúbois, demeurant à Lille, 17 bis, rue d'Amiens, pour la fourniture des gaufres et chocolats distribués aux enfants de nos écoles, à l'occasion de la fête du 14 Juillet.

La dépense, soit 7.828 francs, sera prélevée sur le crédit « Cérémonies et fêtes publiques ».

Adopté.

N° 75

Fête du 14 juillet

Ecoles publiques
Distribution
de friandises

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la création d'une place publique, la Ville a, conformément à une décision prise par le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 janvier 1927, poursuivi l'expropriation conditionnelle d'un terrain de 54 ares 94 centiares sis à Lille, quartier de Fives, repris au cadastre Section D, n° 390 et appartenant à M. Delecroix.

N° 76

Expropriation
conditionnelle

Terrain Delecroix

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet dernier, le jury d'expropriation a fixé à :

1° 440.000 francs la somme à verser à M. Delecroix au cas où la Ville donnerait suite à son projet ;

2° 4.400 francs l'indemnité à allouer à ce propriétaire si l'expropriation n'avait pas lieu.

Suivant ordonnance rendue le même jour, M. le Magistrat-Directeur a déclaré exécutoire la décision du jury et autorisé la Ville, en cas d'expropriation, à retenir en vertu de l'article 53 § 3 de la loi du 3 mai 1841, sur la somme de 440.000 francs la part des dépens à supporter par l'exproprié s'élevant à 326 fr. 45. Dans le cas d'abandon du projet, la Ville devrait se charger de la totalité des frais soit 727 fr. 20.

L'article 81 de la loi du 3 mai 1841 stipule que, si l'autorité expropriante n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trois mois à dater de la décision du jury, elle est considérée comme renonçant à l'expropriation.

Nous vous proposons en conséquence, de décider qu'il y a lieu pour la Ville de donner suite à cette expropriation et de solliciter de M. le Préfet du Nord, l'arrêté de cessibilité qui nous est nécessaire. La dépense résultant de cette opération sera prélevée sur le crédit inscrit au budget supplémentaire sous le n° 210.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 77

*Achat d'immeuble
r. des Brigittines, 20*

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville, nous avons pu obtenir de M^{lle} Maud Depommier, demeurant à Albert (Somme), une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue des Brigittines, 20, repris au cadastre Section B, n° 1966 pour une superficie de 307 m²; moyennant un prix de 80.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur, d'un état négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrerait en possession et jouissance de l'immeuble à compter du 1^{er} du mois qui suivra l'approbation de la promesse de vente par le Conseil Municipal et paierait à M^{lle} Depommier, à partir de cette prise de possession jusqu'au jour du paiement du prix, des intérêts calculés au taux de 6 % l'an.

La vente serait réalisée par-devant M^e Senlis, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions de vouloir bien : a) homologuer cette promesse de vente ; b) nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant : principal, intérêts et frais, sera prélevée sur l'article 34 du budget extraordinaire de 1929 : « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 28 mai 1929, étaient vendues par adjudication publique, à la Chambre des Notaires, cinq maisons sises rue Gustave-Delory, 95, cour Malines.

Ces immeubles étant intéressés par le plan d'embellissement de la Ville, nous en avons, d'accord avec votre Commission du Plan, poursuivi l'acquisition. La Ville a été déclarée adjudicataire pour la somme de 32.200 francs, augmentée des frais préalables s'élevant à 603 fr. 45.

Nous vous proposons de ratifier cette acquisition et de décider que la dépense en résultant sera imputée sur l'article 60 du Budget Supplémentaire de 1929 : « Reconstitution foncière de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de permettre la reconstruction des quartiers démolis, nous avons pu obtenir de M^{me} veuve Jorand, une promesse de vente de la totalité du sol et des constructions de l'immeuble sis à Lille, rue Diderot, 3 et 5, repris au cadastre Section J, N^{os} 194 et 195 pour une superficie de 79 m², moyennant

N^o 78

Achat d'immeubles
rue Gust.-Delory, 95
(Cour Malines)

N^o 79

Achat d'immeubles
rue Diderot, 3 et 5

un prix de 31.800 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur d'un état négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrerait en possession et jouissance de l'immeuble vendu à compter du 1^{er} juin 1929 et paierait à M^{me} veuve Jorand, à partir de cette date jusqu'au jour du paiement les intérêts de ce prix calculés au taux de 6 % l'an.

La vente serait réalisée par-devant M^e Piat, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : a) d'homologuer cette promesse de vente ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant, principal, intérêts et frais sera imputée sur l'article 60 du Budget Supplémentaire de 1929 : « Reconstitution foncière ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 80

MESSIEURS,

Achat de terrain
rue d'Emmerin, 105

En vue de la réalisation de l'alignement de la rue d'Emmerin, homologué par décision de la Commission départementale du 25 juillet 1923, nous avons pu obtenir de M. et M^{me} Leclercq-Verquin, moyennant un prix de 272 francs, une promesse de vente de la partie du sol de leur propriété, reprise au cadastre Section E, N° 1101 pour une superficie de 13 m² 60 dm², et destinée à être incorporée dans la voie publique.

La Ville entrerait en possession de la parcelle vendue à compter du jour du paiement du prix.

La vente serait réalisée par-devant M^e Deleplanque, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

Le prix de la vente serait payable après l'accomplissement des formalités de transcription et la délivrance par M. le Conservateur d'un état négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : a)

d'homologuer cette promesse de vente ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur l'article 23 : Dépenses extraordinaires de 1929 « Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement ».

En raison de la modicité du prix, nous vous proposons, en outre, de vouloir bien nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville, nous avons pu obtenir de M. Vancayselle une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue des Etaques, 45, repris au cadastre Section B, N° 2232 pour une superficie de 53 m², moyennant un prix de 32.500 francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge et la délivrance par M. le Conservateur d'un état négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

M. Vancayselle a déclaré, qu'à l'exception du rez-de-chaussée qu'il occupe lui-même, le 1^{er} étage est loué à M. Lejeune, moyennant un loyer mensuel de 30 francs et le 2^e étage à M. Cattiaux au loyer mensuel de 40 francs.

En cas de départ anticipé d'un locataire, la Ville verserait à M. Vancayselle, pour la période comprise entre la date du départ de ce locataire et le jour du paiement du prix de la vente, le montant des loyers dus par ledit locataire.

La vente serait réalisée par-devant M^e Pourbaix, notaire à Ronchin. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : a) d'homologuer cette promesse de vente ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur l'article 34 du budget extraordinaire de 1929 : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

N° 81

Achat d'immeuble
rue des Etaques, 45

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 82

Achat d'immeuble
rue Gombert, 8

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, nous avons pu obtenir de M. et M^{me} Lefebvre-Balaresque, une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue Gombert, 8, repris au cadastre Section I, N° 1650 pour une superficie de 374 m², moyennant un prix de 383.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge légales et la délivrance par M. le Conservateur d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrerait en possession et jouissance de l'immeuble vendu à compter du 1^{er} octobre 1929 et verserait aux vendeurs, à partir de la date sus-indiquée jusqu'au jour du paiement du prix, des intérêts calculés au taux de 3 % l'an.

M. et M^{me} Lefebvre-Balaresque ont déclaré que l'immeuble à acquérir par la Ville était loué à M^{me} veuve Delforge-Ringot, moyennant un loyer annuel de 5.900 francs.

Il a été convenu que la Ville ferait son affaire personnelle de tous arrangements à prendre avec M^{me} veuve Delforge, de toutes indemnités qui pourraient être dues à celle-ci et de tous travaux éventuels pour bouchage d'ouverture, raccords de toiture et autres après démolition du bâtiment.

La vente serait réalisée par-devant M^e Tamboise, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement de transcription et de purge.

Au cas où les vendeurs ou leurs ayants droit ne réaliseraient pas la présente promesse, chacun d'eux devrait, de plein droit, payer à la Ville, sur mise en demeure par lettre recommandée, une astreinte de cinq francs par jour pendant le premier mois, de dix francs par jour pendant les mois suivants.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer cette promesse de vente ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant, principal, intérêts et frais, sera prélevée sur le crédit N° 34 du Budget extraordinaire : « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du Plan d'embellissement de la Ville, nous avons obtenu de M. et M^{me} Casse-Valladier, demeurant à Marcq-en-Barœul, 167, rue de la Rianderie, une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue Lottin, 8 ter, repris au cadastre Section B n° 2142 pour une superficie de 26 m², moyennant un prix de 18.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur d'un état négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

M. et M^{me} Casse-Valladier ont déclaré que cet immeuble était loué en location verbale à M. Erfelynck moyennant un loyer mensuel de 125 francs.

La Ville entrerait en possession de l'immeuble à compter du jour du paiement du prix.

La vente serait réalisée par-devant M^e Pourbaix, notaire à Ronchin. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :
a) d'homologuer cette promesse de vente ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant, principal et frais sera prélevée sur l'article 34 du Budget extraordinaire de 1929 : « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation de son programme de reconstruction des quartiers démolis, la Ville a procédé avec M. Bauduin, d'une part, et la Société « Brasserie l'Avenir », d'autre part, à divers échanges de terrains situés place de Béthune, place Richebé et rue du Molinel.

Les terrains ainsi remis à ces échangistes sont devenus depuis, la propriété de MM. Giovannoni et consorts, qui ont sollicité l'autorisation de bâtir.

N° 83

Achat d'immeuble
rue Lottin, 8 ter

N° 84

Vente de terrain
place Richebé

Lors de la fixation de l'alignement à observer pour la construction, un nouvel arpentage a fait ressortir un excédent de surface de 13 m² 19 dm² que MM. Giovannoni et consorts ont demandé à acquérir pour un prix forfaitaire de 18.000 francs.

L'acte serait réalisé par-devant M^e Ducrocq, notaire à Lille, tous frais à la charge des acquéreurs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'aliéner cette partie de terrain et de nous autoriser à passer le contrat nécessaire.

Nous vous proposons, en outre, d'affecter le produit de cette aliénation au paiement des dépenses extraordinaires : « Acquisition d'immeubles en vue de la réalisation du plan général d'embellissement et d'assainissement de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 85

*Aliénation
de terrain
rue Manuel 57*

MESSIEURS,

M^{me} veuve Deleplanque, propriétaire de l'immeuble sis rue Manuel, 57, se propose d'ériger une nouvelle construction à l'alignement homologué de ladite rue. Elle a sollicité la vente à son profit d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville d'une surface d'un mètre carré 73 dm², séparant sa propriété de la voie publique.

Votre Commission du Plan a donné un avis favorable à cette aliénation, moyennant un prix de 173 francs, accepté par M^{me} Deleplanque.

Nous vous proposons, en conséquence, de lui consentir la vente amiable de ce terrain, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que le produit de cette aliénation sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires : « Achats d'immeubles intéressés par la réalisation du Plan ».

D'autre part, il serait entendu que les frais résultant de cette aliénation seraient entièrement supportés par M^{me} Deleplanque, qui s'obligerait, en outre, à construire et à entretenir le trottoir situé au droit de sa propriété.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 17 février 1924, le Conseil municipal a décidé l'échange d'une partie du sol de la propriété sise à Lille, rue des Augustins, 3, appartenant à M. et M^{me} Ecrohart, contre une partie du sol d'un immeuble situé même rue N° 1, appartenant à la Ville.

Une soulte de 33.000 francs a été mise à la charge de M. et M^{me} Ecrohart.

Cette soulte a été versée par la Banque Scalbert, subrogée dans les droits et obligations de M. et M^{me} Ecrohart, avec laquelle nous avons passé l'acte d'échange.

Nous vous prions de décider que ladite soulte de 33.000 francs sera employée au paiement des dépenses extraordinaires : Achat d'immeubles en vue de la réalisation du plan d'assainissement et d'embellissement de la Ville.

Adopté.

N° 86

—
*Echange
rue des Augustins
1-3*

—
*Affectation
de la soulte*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société d'Assurances et de réassurances, dont le siège est à Lille, rue du Priez, 2, titulaire d'une promesse de vente lui permettant d'acquérir les immeubles sis à Lille, rue des Capucins, 14-16, repris au cadastre Section I, N°s 2346 et 2347, pour une superficie de 52 m², a proposé l'échange de ces deux immeubles contre un terrain appartenant à la Ville, d'une superficie de 91 m² et délimité comme suit :

Au Nord-Ouest, par le nouvel alignement de la rue du Priez :

Au Nord-Est, par les mitoyennetés des parcelles reprises au cadastre Section B, sous les N°s 1619 et 1618 avec la parcelle 1620.

Au Sud-Est, par la mitoyenneté de la parcelle N° 1618.

Cet échange, intéressant pour la Ville, nous mettrait immédiatement en possession des deux dernières maisons de la rue des Capucins, sans attendre la procédure du rachat des quartiers démolis et permettrait l'ouverture de la rue Edouard-Delesalle.

N° 87

—
*Echange
rue des Capucins
14-16
contre
terrain rue du Priez*
—

Pour compenser la différence de valeur des propriétés échangées, la Société verserait à la Ville, le jour de la signature du contrat, une soulte de 8.000 francs.

Les immeubles à acquérir par la Ville sont loués verbalement :

1° le N° 14, à M. Polet, moyennant un loyer mensuel de 60 francs ;

2° le N° 16, à Mlle Loisel, au loyer mensuel de 122 fr. 50.

L'entrée en jouissance des propriétés échangées aurait lieu le jour de l'approbation préfectorale.

La Société s'est engagée à construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à ses frais, avec des matériaux acceptés par la Ville les trottoirs situés au droit de sa nouvelle propriété.

L'échange serait réalisé par-devant M^e Ducrocq, notaire à Lille. Les frais seraient supportés par moitié par chacune des parties à l'exception de ceux à percevoir éventuellement sur la soulte, qui resteront à la charge de la Société.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : a) d'homologuer cette promesse d'échange ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que les frais en résultant seront prélevés sur le crédit : « Reconstitution foncière ».

Nous vous prions, en outre, de décider que la soulte revenant à la Ville sera affectée au paiement des dépenses extraordinaires : « Achat d'immeubles en vue de la réalisation du plan d'aménagement et d'embellissement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 88

MESSIEURS,

*Eviction
de locataires
rue du Molinel 52*

Indemnité

Dans sa séance du 28 octobre 1927, le Conseil municipal a décidé l'acquisition d'une maison sise à Lille, rue du Molinel, 52 (anciennement rue du Dragon, 7).

L'élargissement de la rue du Molinel imposant la démolition à bref délai de cette maison, nous sommes entrés en pourparlers avec les locataires, M. et M^{me} Antignac, qui ont accepté de cesser leur occupation pour le 30 septembre 1929, moyennant paiement d'une indemnité de 3.500 francs.

Nous soumettons à votre ratification la convention passée à cet effet avec M. et M^{me} Antignac en vous priant de décider que la dépense résultant de cette opération sera prélevée sur l'article 60 du Budget supplémentaire de 1929 : « Reconstitution Foncière de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La continuation des travaux de construction de l'Hôtel de Ville nécessitant la démolition d'une maison située 37, square Ruault, appartenant à la Ville, nous sommes entrés en pourparlers avec MM. Leroy et Van Heerswinghels, locataires dudit immeuble, qui ont accepté de cesser leur occupation le 31 juillet dernier, moyennant paiement d'une indemnité de 3.000 francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous soumettons à votre ratification la convention passée à cet effet avec MM. Leroy et Van Heerswinghels en vous priant de décider que la dépense résultant de cette opération sera prélevée sur l'article 34 du Budget extraordinaire de l'exercice 1929 : « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation de son plan d'embellissement, la Ville poursuit l'évacuation et la démolition des immeubles du quartier St-Sauveur, parmi lesquels se trouve celui situé 20, rue Wicar, loué à M. Vandame, qui l'a lui-même sous-loué à M. Louis Boucq.

Par jugement rendu le 26 février 1929, le Tribunal départemental de Lille avait débouté M. Vandame, principal locataire, de ses demandes, fins et conclusions et décidé que l'immeuble devrait être rendu libre d'occupation dans la quinzaine de la signification du jugement.

N° 89

Eviction
de locataires
square Ruault, 37

Indemnité

N° 90

Eviction
d'occupants
rue Wicar, 20

Indemnité

Il restait donc à ce moment à examiner la situation de l'occupant réel, M. Boucq.

Pour le couvrir de ses frais de déménagement, nous avons estimé qu'il convenait de lui offrir une indemnité de 1.600 francs. M. Boucq a accepté ce chiffre et a cessé son occupation le 31 août dernier.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions de nous autoriser à payer cette indemnité, dont le montant sera prélevé sur l'article 34 du Budget extraordinaire de 1929 : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 91

MESSIEURS,

Chenil municipal

*Construction
d'un mur mitoyen*

Au cours de l'occupation, les Allemands avaient construit, au chenil municipal, rue Van-Hende, un grand hangar dont la cloison du fond servait de séparation entre la propriété de la Ville et celle de M. Rouzet, marchand de bois, boulevard Montebello, 156.

Cette construction inutile et encombrante est à l'état de ruines de sorte que la limite mitoyenne entre les deux propriétés précitées est actuellement fictive.

Nous vous proposons de refaire cette clôture en dur jusqu'à la hauteur légale et sur une longueur d'environ 35 mètres.

La dépense résultant de cette construction s'élèverait, suivant le devis joint, à 6.138 fr. 95, mais M. Rouzet, propriétaire voisin, a accepté de participer pour moitié dans ces frais.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous prions, en conséquence : a) de nous autoriser à construire ce mur ; b) de décider que la dépense sera prélevée sur l'article 50 : « Entretien des propriétés communales en 1929 » ; c) d'admettre en recette la somme de 3.069 fr. 47 représentant la part de M. Rouzet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 18 juin 1929, une commission composée de MM. Doyennette, Adjoint au Maire, Brodel et Peeters, Conseillers municipaux, P. Cochez, Directeur des Travaux municipaux, s'est transportée à la station de désinfection rue Maracci pour examiner les travaux d'installation du matériel de la station exécutée par la Société des Etablissements Geneste Herscher.

La Commission a constaté que les travaux ont été effectués conformément aux prescriptions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

Le décompte définitif de ces travaux a été approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 21 décembre 1928 et par M. le Préfet le 3 janvier suivant.

D'accord avec votre 2^e Commission (sous-commission des bâtiments), nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception.

Adopté.

N° 92

Station
de Désinfection
et Etablissement
de Bains-Douches
de la rue Maracci

10^e lot

Réception définitive

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 28 mai 1929, une commission composée de MM. Doyennette, Adjoint au Maire, Bataille et Bour, Conseillers municipaux, P. Cochez, Directeur des Travaux municipaux, s'est transportée à la Bourse du Travail pour examiner les travaux d'installation électrique exécutés par M. Deherlogh.

La Commission a constaté que les travaux ont été effectués conformément au marché et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission (sous-commission des bâtiments), nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception, et d'approuver le décompte général et définitif des travaux, s'élevant à 30.338 fr. 52.

Adopté.

N° 93

Bourse du Travail

Installation
électrique

Réception définitive

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 94

MESSIEURS,

*Bourse du Travail**Remise en état
du chauffage central**Réception définitive*

Le 4 juin 1929, une commission composée de MM. Doyennette, Adjoint, Bataille et Bour, Conseillers municipaux, Cochez, Directeur des Travaux, s'est rendue à la Bourse du Travail pour vérifier les travaux de remise en état du chauffage central exécutés par M. R. Dumoutier, en vertu d'un marché en date du 5 août 1927.

Cette Commission a reconnu que les travaux étaient conformes aux conditions du marché et pouvaient être reçus définitivement.

D'accord avec votre 2^e Commission (sous-commission des bâtiments), nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception définitive et d'approuver le décompte général définitif des travaux s'élevant à 62.505 fr. 85.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 95

MESSIEURS,

*Écoles
Anatole-France
et Marcel-Sembat**Tables d'élèves**Adjudication*

Un cahier des charges a été établi en vue de la fourniture, par voie d'adjudication-concours, de 200 tables d'élèves à deux places pour les écoles Anatole France et Marcel Sembat, rue Alphonse Leroy.

D'accord avec votre Commission des travaux, nous vous demandons de l'approuver.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction d'un groupe scolaire au Buisson.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vertu de l'adjudication des 10 janvier et 7 février 1928, M. Dehertogh, entrepreneur, 35, rue de la Clef à Lille, a été déclaré adjudicataire des travaux d'installations électriques du groupe scolaire Anatole France et Marcel Sembat, pour la somme forfaitaire de 16.707 fr. 10.

En cours d'exécution, quelques modifications ont été reconnues nécessaires, en outre de la pose de sonnettes électriques non prévues. Ces travaux supplémentaires ont été confiés à M. Dehertogh. Ils s'élèvent à 1.558 fr. 85.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission (sous-commission des bâtiments) : 1^o d'approuver le décompte définitif des travaux dont le montant est ainsi porté de 16.707 fr. 10 à 18.265 fr. 95 ; 2^o de décider que cette dépense sera prélevée sur les crédits votés pour la construction du groupe scolaire.

Adopté.

N° 96

Ecoles
Anatole-France
et Marcel-Sembat

Installations
électriques

Décompte définitif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'entretien des becs d'éclairage au gaz dans les écoles communales est assuré, depuis le 1^{er} octobre 1925, par la Société d'incandescence par le gaz (système Auer) en vertu de l'adjudication du 1^{er} septembre 1925 pour la période du 1^{er} octobre 1925 au 30 septembre 1928 et du marché du 28 septembre 1928 qui a prorogé d'un an le contrat d'adjudication.

La Société a fait connaître que malgré les hausses de prix survenues depuis 1925 elle maintenait ses anciennes conditions pour une deuxième année supplémentaire, soit jusqu'au 30 septembre 1930.

Cette offre étant avantageuse pour la Ville, nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver le marché s'élevant à 22.500 francs passé avec cette Société.

Adopté.

N° 97

Ecoles communales

Entretien des becs
d'éclairage au gaz

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 98

MESSIEURS,

*Hôtel académique**Installations
électriques**Réception définitive*

Le 17 juin 1929, une Commission composée de MM. Doyennette, Adjoint au Maire, Bataille et Bour, Conseillers municipaux, P. Cochez, Directeur des Travaux municipaux, s'est transportée à l'Hôtel Académique, pour examiner les installations électriques exécutées par MM. Labbé et C^{ie}.

La Commission a constaté que les travaux ont été effectués conformément aux prescriptions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien: elle a décidé d'en prononcer la réception définitive.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'homologuer le procès-verbal de cette réception.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 99

MESSIEURS,

*Palais
des Beaux-Arts**Conduite
du chauffage**Marché*

Le marché de gré à gré passé en 1928 avec la Société Anonyme Grouvelle et Arquembourg pour la conduite de l'installation de chauffage et de ventilation du Palais des Beaux-Arts expire le 30 septembre 1929.

Le mode d'exploitation de cette importante installation étant très satisfaisant, nous avons invité la Société Anonyme Grouvelle et Arquembourg à nous faire connaître si elle était disposée à renouveler son engagement aux mêmes conditions. Cette Société a sollicité une augmentation du montant de son marché, resté le même depuis 1926, afin de tenir compte de l'élévation du prix de la main-d'œuvre. Après discussion, le montant du marché a été arrêté à 36.000 francs, contre 35.000 en 1928.

Votre 2^e Commission a émis un avis favorable à l'augmentation de ce prix.

Nous soumettons, en conséquence, à votre approbation le marché de gré à gré à passer aux effets ci-dessus avec la Société Grouvelle et Arquembourg.

La dépense serait prélevée sur le crédit du B.O. : « Chauffage des Bâti-ments Communaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré passé en 1928 avec la Société Anonyme Grouvelle et Arquembourg pour la conduite et l'entretien à forfait de l'installation du chauffage du Grand Théâtre est expiré.

Ce mode d'exploitation du chauffage donnant toute satisfaction depuis 1922, nous proposons de l'utiliser à nouveau pour la saison 1929-1930.

La Société Grouvelle et Arquembourg a demandé l'augmentation du montant du marché, resté le même depuis 1926-1927, afin de tenir compte : a) de l'élévation du prix de la main-d'œuvre ; b) des hausses sur les fournitures industrielles.

Après discussion, la Société Grouvelle et Arquembourg a fait les propositions suivantes :

a) Conduite du chauffage du 1^{er} octobre au 31 mars : 9.000 francs contre 7.800 francs en 1928-1929.

(Les journées en plus ou en moins devant être facturées ou déduites à raison de 1/180^e du montant de l'engagement).

b) Entretien à forfait : 6.000 francs contre 4.180 francs en 1928.

Ces conditions étant avantageuses pour la Ville, nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre 2^e Commission, le marché de gré à gré à passer avec ladite Société Grouvelle et Arquembourg.

La dépense serait répartie comme suit :

a) Conduite du chauffage, soit 9.000 francs, sur le crédit du B.O. : « Chauffage des Bâtiments Communaux ».

b) Entretien, soit 6.000 francs, sur le crédit du B.O. : « Entretien des calorifères ».

Adopté.

N° 100

Grand Théâtre

Chauffage
conduite et entretien

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 101

Nouvel
Hôtel de Ville

Bâtiment
administratif
4^e, 5^e, 6^e lots

Réception définitive

MESSIEURS,

Le 10 septembre 1929, une Commission composée de MM. Doyennette, Adjoint au Maire ; Bour et Vautrin, Conseillers municipaux ; Dubuisson, Architecte D. P. L. G. ; Cochez, Directeur des Travaux municipaux, s'est réunie au Nouvel Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

Désignation des lots	Dépenses autorisées	Dépenses faites	Augmentation de dépenses
4 ^e Lot. — Menuiseries extérieures (Sous-Sol et 3 ^e Etage)	549.024 »	574.509 09	25.485 09
5 ^e Lot. — Menuiseries extérieures (Rez-de-Chaussée et Entresol)	540.821 »	573.867 21	33.046 21
6 ^e Lot. — Menuiseries extérieures (1 ^{er} et 2 ^e Etages)	920.000 »	946.449 06	26.449 06

L'augmentation de dépenses résulte de travaux et menuiseries complémentaires dont l'exécution a été confiée aux adjudicataires.

La Commission a reconnu que tous ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs de ces trois lots tels qu'ils sont établis.

Adopté.

N° 102

Nouvel
Hôtel de Ville

Bâtiment
administratif
11^e, 12^e et 31^e lots

Décomptes définitifs

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux ayant fait l'objet des 11^e, 12^e et 31^e lots d'adjudication du Nouvel Hôtel de Ville sont terminés et les décomptes définitifs ont été établis.

Le montant des dépenses autorisées et des dépenses faites est indiqué ci-après :

Désignation des lots	Dépenses autorisées	Dépenses faites	Augmentation des dépenses
11 ^e Lot. — Travaux de carrelage (1 ^{er} Etage)	186.285 91	189.381 31	3.095 40
12 ^e Lot. — Travaux de carrelage (2 ^e Etage)	107.472 07	108.947 52	1.475 45
31 ^e Lot. — Revêtement en mosaïque du sol des bureaux (Entresol et 1 ^{er} Etage)	163.500 »	164.741 40	1.241 40

Les augmentations de dépenses résultent de l'exécution de raccords après la pose de tuyauteries et après l'installation de cloisons supplémentaires dans différents bureaux.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver les décomptes définitifs de ces trois lots tels qu'ils sont établis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 10 septembre 1929, une Commission composée de MM. Doyennette, Adjoint au Maire ; Bour et Vautrin, Conseillers municipaux ; Dubuisson, Architecte D. P. L. G. ; Cochez, Directeur des Travaux municipaux, s'est réunie au Nouvel Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux de revêtements en marbre ayant fait l'objet du 15^e lot et dont le décompte a été approuvé le 21 décembre 1928.

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé par suite d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception.

Adopté.

N° 103
—
Nouvel
Hôtel de Ville
—
Bâtiment
administratif
—
15^e lot
Réception définitive
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 104

MESSIEURS,

*Nouvel
Hôtel de Ville**Bâtiment
administratif
Ferrerrie, 21^e lot**Réception définitive*

Le 25 juin 1929, une Commission composée de MM. Doyennette, Adjoint au Maire ; Brodel et Peeters, Conseillers municipaux ; Dubuisson, Architecte D. P. L. G.; Paul Cochez, Directeur des Travaux municipaux, s'est transportée au Nouvel Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception des travaux du lot désigné ci-après :

N° du lot	Désignation	Montant du devis	Montant du décompte
21 ^e Lot	Ferrerrie	153.300 »	153.300 »

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission (Sous-Commission des Bâtiments), nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 105

MESSIEURS,

*Nouvel
Hôtel de Ville**Bâtiment
administratif
Marbrerie, 27^e lot**Réception définitive*

Le 14 août 1929, une Commission composée de MM. Doyennette, Adjoint au Maire ; Brodel, Peeters, Conseillers municipaux ; Dubuisson, Architecte D. P. L. G.; P. Cochez, Directeur des Travaux municipaux, s'est transportée au Nouvel Hôtel de Ville à l'effet d'examiner les travaux de marbrerie ayant fait l'objet du 27^e lot.

La Commission a reconnu que ceux-ci satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Le délai de garantie étant expiré elle a décidé d'en prononcer la réception définitive.

Le décompte définitif de ces travaux a été approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 21 décembre 1928 et par M. le Préfet du Nord le 14 janvier suivant.

D'accord avec votre 2^e Commission (Sous-Commission des Bâtiments), nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation le marché passé avec M. Marcel Bernard, directeur du Groupe du Nord des usines à gaz, dont le siège est à Lille, 65, boulevard Montebello, pour exécution des canalisations d'amenée du gaz d'éclairage dans différents locaux du Nouvel Hôtel de Ville.

D'accord avec votre 2^e Commission (Sous-Commission des Bâtiments), nous vous demandons de vouloir bien approuver ce marché.

La dépense s'élevant à 8.204 fr. 50 sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction du Nouvel Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir divers immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation des nouveaux alignements, soit pour cause de vétusté, soit encore pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Dans ce but, il a été procédé à des adjudications restreintes entre divers entrepreneurs de travaux de démolition.

1^o M. Buysse-Prévoist, demeurant à Lille, 50, rue de Philadelphie, a offert la somme de 2.533 francs pour la maison située square Ruault, 39.

2^o M. Henri Delebecque, demeurant à Marquette, rue d'Ypres, 194, a offert la somme de 2.445 francs pour un hangar situé cour du Soleil, 20.

N^o 106

—
Nouvel
Hôtel de Ville
—
Installation du gaz
—
Marché
—

N^o 107

—
Démolition
d'immeubles
appartenant
à la Ville
—
Admission
en recette
—

3° M. Jules Sterck, demeurant à Lille, rue de Lannoy, 21, a offert la somme de 1.375 francs pour la maison située square Ruault, 51.

4° M. Alfred Verwaest, demeurant à Lille, 10, rue du Four-à-Chaux, a offert la somme de 975 francs pour la maison située rue des Tanneurs, 52.

5° M. Jules Sterck, demeurant à Lille, 21, rue de Lannoy, a offert la somme de 1.675 francs pour les maisons situées square Ruault, 63 et 65.

6° M. Robert Debraeckelaer, demeurant rue du Faubourg des Postes, 143, a offert la somme de 1.301 francs pour la maison située rue des Robleds, 7.

7° M. Jules Sterck, demeurant à Lille, 21, rue de Lannoy, a offert la somme de 430 francs pour la maison située 2, rue Théophile-Semet.

8° M. Robert Debrackelaer, demeurant à Lille, rue du Faubourg des Postes, 32, a offert la somme de 2.027 fr. 50 pour la maison située 37, square Ruault.

9° M. Justin Buisse, demeurant à Lille, 7, rue Coustou, a offert la somme de 4.002 fr. 50 pour les deux maisons situées square Ruault, 67-69.

10° M. Paul Loyez, demeurant à Hallennes-lez-Haubourdin, a offert la somme de 455 francs pour les maisons portant les numéros 21 et 23 de la rue Enrico-Ferri.

11° M. Decobert demeurant 62, rue de la Miterie, à Lomme, a offert :

1° Pour le baraquement n° 42 rue Jeanne-Hachette, la somme de mille deux cent vingt-sept francs (1.227 fr.).

2° Pour le baraquement n° 81, rue Jeanne-Hachette, la somme de huit cent soixante francs (860 fr.).

3° Pour le baraquement n° 171, rue Jeanne-Hachette, la somme de mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.295 fr.).

D'accord avec votre 2^e Commission (sous-commission des bâtiments), nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recettes les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 108

*Pavage
et empierrement*

*Fourniture
de matériaux*

Adjudication

MESSIEURS,

En vue de la remise en état par le reprofilage à l'« arcrite » de la chaussée des Boulevards Victor-Hugo et Montebello, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges devant servir à l'adjudication publique des fournitures suivantes :

560 tonnes de plaquettes de porphyre 5/20 ;

280 tonnes de grenaille de porphyre 2/5 ;

280 tonnes de gravier « noisettes », 5/20.

Votre 2^e Commission a émis un avis favorable à l'adoption dudit cahier des charges.

La dépense, soit environ 65.000 francs, sera prélevée sur les crédits prévus au budget pour l'entretien des chaussées pavées et des chaussées empierrées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin d'assurer la continuité des travaux de pavage, il sera nécessaire de procéder très prochainement à l'achat de 5.700 tonnes de sable.

Dans ce but, nous avons établi un projet de cahier des charges particulières à cette fourniture.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de décider la mise en adjudication de 5.700 tonnes de sable, et d'approuver le cahier des charges dressé à cet effet.

La dépense, soit 150.000 francs environ, sera imputée sur les crédits affectés à l'entretien des chaussées pavées et des chaussées empierrées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 4 janvier 1929, une Commission composée de MM. Bardou, Adjoint au Maire, Bour et Doyennette, Conseillers municipaux, Moutier, Ingénieur du Service représentant le Directeur des Travaux municipaux, s'est transportée à Maupertus à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux de construction d'une voie ferrée d'embranchement reliant la gare des Flamands au nouveau port de Cherbourg, exécutés par MM. Graticola Frères en application de l'avenant du 28 février 1928 à la convention du 2 mai 1927.

N° 109

Pavage

Fourniture de sable

Adjudication

N° 110

Construction
d'une voie ferrée
d'embranchement
reliant la gare
des Flamands
au nouveau port
de Cherbourg

Réception définitive

Le montant des dépenses autorisées était de 500.000 francs. Le montant des dépenses faites après approbation des projets et devis par votre deuxième Commission (sous-commission des bâtiments) s'élève à 499.874 fr. 84.

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé par suite d'en prononcer la réception définitive.

D'autre part, le Service du Contrôle des voies ferrées d'intérêt local du Département de la Manche a procédé le 4 janvier 1929 à une reconnaissance contradictoire, avec les représentants de la Compagnie des Tramways Normands et de la Ville de Lille, des travaux exécutés. Il a conclu à leur réception et a autorisé la mise en exploitation de l'embranchement.

D'accord avec votre 2^e Commission (sous-commission des bâtiments), nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 111

MESSIEURS,

*Traversée
de la Route
Nationale N° 41*

*Redevance
aux Domaines*

Dans sa séance du 7 mars 1902, le Conseil municipal a approuvé l'établissement d'un branchement de la canalisation d'eaux industrielles destiné à alimenter l'Usine d'énergie électrique de la Compagnie des Tramways.

L'exécution de ce travail avait nécessité une emprise sous la Route Nationale n° 41, qui est traversée par ce branchement.

L'Administration des Domaines réclame à la Ville, à raison de cette emprise, et pour en constater la précarité, une redevance annuelle de 10 francs à compter du 1^{er} janvier 1927.

Nous vous prions de nous autoriser à souscrire l'engagement nécessaire et de décider que le montant de la redevance sera prélevé sur l'article du budget ordinaire : « Redevances aux Domaines pour occupation des routes nationales et de terrains militaires. »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les crédits demandés et votés en vue du service des chemins vicinaux étaient pour 1929 :

1° Entretien des Chemins Vicinaux ordinaires.....	40.000 fr.
2° Contingents affectés aux Chemins de Grande Communication et d'intérêt commun et contribution pour le Personnel Vicinal : (45.327 fr.+6.401 fr.).....	51.728 »
Total.....	<u>91.728 »</u>

Les crédits sollicités pour 1930 s'élèvent à :

1° Entretien des Chemins Vicinaux ordinaires.....	50.000 »
2° Contingents affectés aux Chemins de Grande Communication et d'intérêt commun.....	40.475 »
3° Contribution pour le personnel du Service Vicinal.....	7.041 »
Total.....	<u>97.516 »</u>

L'augmentation de 5.788 fr. pour 1930 est justifiée par la hausse des salaires et des matériaux.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec vos 2° et 3° Commission, d'approuver le projet de budget qui vous est présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'une convention passée le 24 octobre 1887, maintenue et prorogée par la convention additionnelle du 2 août 1900, la Compagnie des Tramways s'était engagée à payer à la Ville :

1° une redevance annuelle de 100.000 francs pour la jouissance du matériel fixe plus un quart des bénéfices nets après attribution d'un intérêt de 6 % aux actionnaires (art. 4).

2° un droit de stationnement de 300 francs par voiture et par an.

N° 112

Chemins vicinaux

Budget 1930

N° 113

Compagnie
des Tramways

Décision du Conseil
de Préfecture

Acceptation

En 1920, les employés de la Compagnie des Tramways réclamaient une augmentation de leurs salaires et, satisfaction ne leur ayant pas été immédiatement donnée, se mettaient en grève.

La Ville s'interposa pour résoudre le conflit.

Après de nombreux pourparlers, la Compagnie donnait satisfaction à ses employés dans les limites qui lui furent déterminées et la Ville acceptait de son côté un relèvement de tarif de 0,05 par voyageur, en compensation de l'augmentation des charges à supporter par la Compagnie à raison de la majoration des salaires de son personnel.

Un avenant fut conclu le 13 mars 1920, aux termes duquel le supplément des recettes à provenir de l'augmentation des 0,05 par voyageur, diminué des 7 % de la recette totale pour tenir compte à la Compagnie de la diminution du nombre des voyageurs résultant de l'augmentation des prix de transport, devait être inscrit avec les dépenses à un compte d'attente.

Il avait été stipulé, en outre, que si les recettes du compte d'attente étaient inférieures aux augmentations des salaires concédées au personnel, imputation de ce déficit serait faite sur la redevance prévue par l'article 4 de la convention du 24 octobre 1887.

Dans l'hypothèse contraire, l'excédent devait être remis à la disposition de la Ville, qui, après y avoir effectué le prélèvement nécessaire pour couvrir les déficits antérieurs, en déterminerait, la Compagnie entendue, dans la mesure qui lui paraîtrait convenable et sans spécification par avance, l'affectation exclusive au service des Tramways.

Le 20 juillet 1921, la Ville a, suivant exploit de M^e Spriet, huissier à Lille, fait signifier à la Compagnie des Tramways une contrainte aux fins de recouvrement d'une somme de 125.013 fr. 05, représentant jusqu'à concurrence de 13,05 les frais d'un précédent commandement et, pour 125.000 francs la redevance due par application des dispositions de la convention de 1887 et de la convention additionnelle de 1900, depuis le 1^{er} janvier 1920 jusqu'au 1^{er} octobre 1921, à l'exclusion de celles afférentes à la période du 10 décembre 1920 au 10 juin 1921, qui ont fait l'objet d'une dénonciation expresse de la part de la Ville par l'avenant du 15 mars 1921 (art. 5).

La Compagnie a fait opposition à cette contrainte devant le Tribunal civil, prétendant que les redevances litigieuses n'étaient autre chose qu'un loyer et qu'elle était, par conséquent, fondée à s'adresser à la Commission arbitrale et au Tribunal civil pour solliciter les exonérations ou les réductions de loyer.

auxquelles elle prétendait avoir droit tant en ce qui concernait la période de guerre que pour les années d'après-guerre.

La Ville, de son côté, répondit qu'il s'agissait de l'exécution d'un contrat administratif et non d'un bail à loyer.

Le Tribunal civil, par jugement du 18 janvier 1924 se déclara incompétent et renvoya les parties à se pourvoir devant le Conseil de Préfecture.

Le litige fut porté devant le Conseil de Préfecture.

La Compagnie objecta alors que la Ville se serait engagée à ne réclamer pour la période du 1^{er} janvier au 10 décembre 1920, le paiement des redevances qu'autant que la Compagnie réussirait à faire valoir ses droits aux dommages de guerre quant aux réquisitions des transports effectués par les autorités allemandes.

Elle invoqua un autre argument tiré des dispositions de l'article 2 de l'avenant du 13 mars 1920 : elle prétendit que le compte d'attente qu'elle devait tenir par application dudit avenant était déficitaire et qu'elle était en droit, de ce fait, de conserver les redevances pour combler le déficit.

Par arrêté en date du 5 novembre 1926, le Conseil de Préfecture a décidé qu'il y avait lieu de procéder à l'expertise de la comptabilité de la Compagnie, attendu que la Ville soutenait que le compte d'attente n'était pas déficitaire.

Après examen du rapport d'expertise dressé par M. Messier, expert nommé par le Conseil de Préfecture, MM. Vautrin et Aimé, experts désignés par les parties, le Conseil de Préfecture a rendu le 12 février 1929 un arrêté aux termes duquel, il conclut que : « le compte d'attente de la Compagnie étant déficitaire de 81.539 fr. 95, imputation de ce déficit sera faite sur la redevance prévue par l'article 4 de la Convention du 24 octobre 1887.

M^e Defert, notre avocat au Conseil d'Etat, à qui nous avons soumis cet arrêté, nous a déclaré qu'il semble difficile, en présence du texte de l'avenant, de faire triompher devant le Conseil d'Etat une interprétation différente de celle qu'a consacrée le Conseil de Préfecture, surtout si l'on observe qu'au cours de la période envisagée, plusieurs lignes de tramways ont été successivement remises en service et que, par conséquent, il est impossible de déterminer avec précision dans quelle proportion la remise en service de ces lignes a contribué à faire augmenter le nombre des voyageurs au cours de la période envisagée.

M^e Defert estime, dans ces conditions, qu'un recours au Conseil d'Etat

dirigé contre l'arrêté du Conseil de Préfecture du 12 février 1929 ne présenterait que fort peu de chances d'être accueilli.

Nous vous proposons, en conséquence, d'accepter l'arrêté du Conseil de Préfecture du 12 février 1929 et d'admettre : a) en recette la somme de 43.460 fr. 05 due à la Ville par la Compagnie des Tramways, ladite somme s'établissant comme suit :

1° période du 1 ^{er} janvier au 10 décembre 1920.....	94.444 45
Moins le déficit au compte d'attente.....	81.539 95
soit.....	<u>12.904 50</u>
2° période du 11 juin au 30 septembre 1921.....	30.555 55
Total.....	<u><u>43.460 05</u></u>

b) d'admettre en non-valeur la somme de 81.539 fr. 95 restant à recouvrer au titre de l'exercice 1920.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 114

MESSIEURS,

Propreté publique
Achat d'un cheval
Marché

La Commission d'achat de chevaux s'est réunie le 25 juillet 1929 pour choisir un cheval nécessaire au Service de la Propreté publique.

Elle propose de traiter avec M. César Horent, marchand de chevaux, 51, rue de Roubaix, à Mouvaux, qui s'engage à céder à la Ville, pour la somme de 7.900 francs, un cheval garanti contre tout vice rédhibitoire.

Nous vous demandons d'accepter cette offre et d'approuver le marché passé à cet effet avec M. Horent.

La dépense sera prélevée sur le crédit de la Propreté publique.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Service de la Propreté publique ayant besoin, pendant le 2^e semestre 1929, de 1.500 kilos de piassava d'Afrique et de 500 kilos de bahia, pour le montage des brosses et rouleaux, nous avons provoqué des offres en vue de la fourniture de ces articles.

Parmi les négociants sollicités, trois seulement ont répondu et fait les propositions suivantes :

M. C. Pajot, 8, boulevard de la Liberté, à Lille :

Piassava d'Afrique, 355 francs les 100 kilos ; Bahia, 610 fr. les 100 kilos.

M. Vanoye, 7, rue des Vicaires à Lille :

Piassava d'Afrique, 360 francs les 100 kilos ; Bahia, 630 fr. les 100 kilos.

M. Vaquin, au Havre :

Piassava d'Afrique, 355 francs les 100 kilos ; Bahia, 680 fr. les 100 kilos.

Les prix offerts par MM. Pajot et Vanoye sont moins élevés que ceux de M. Vaquin, mais les échantillons remis par ces deux maisons ne présentant pas les qualités requises, ils sont, en réalité, moins avantageux pour la Ville.

Dans ces conditions, nous vous prions de déclarer adjudicataire M. Vaquin et de nous autoriser à passer avec lui le marché nécessaire.

Adopté.

N° 115

Propreté publique

Fourniture
pour le montage
des brosses
et rouleaux

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché passé avec M. Druelle-Dervaux, bourrelier à Wattignies, pour la fourniture des cuirs et articles de bourrellerie nécessaires au Service de la Propreté publique, est venu à expiration le 30 juin.

Un appel à la concurrence, sur les bases d'un bordereau de prix, a été lancé en vue de notre approvisionnement pendant le 2^e semestre 1929.

Parmi les négociants sollicités, deux seulement ont répondu et présenté les propositions suivantes :

M. Druelle-Dervaux, à Wattignies, prix du bordereau..... 8.862 50

M. Hirt-Dufermont, 122, rue de Paris, à Lille, prix du bordereau. 10.271 25

N° 116

Propreté publique

Fourniture de cuirs

Marché

Les prix de M. Druelle-Dervaux étant les plus avantageux pour la Ville, nous vous proposons de les accepter et de nous autoriser à passer avec ce négociant le marché nécessaire.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 117

MESSIEURS,

*Construction
d'un égout
rue des Augustins*

Décompte définitif

Par délibération du 12 juillet 1928 approuvée le 20 septembre suivant par M. le Préfet du Nord, le Conseil municipal a approuvé le projet de construction d'un égout rue des Augustins.

Les travaux ont été confiés à M. Louis Billaut, entrepreneur, en vertu de l'adjudication du 6 novembre 1928.

Les prévisions de dépenses basées sur les offres de l'entrepreneur s'élevaient à 45.615 francs.

Les travaux sont terminés. Ils ont fait l'objet d'une réception provisoire.

D'après le décompte définitif que nous vous soumettons ils se montent à 39,222 fr. 29.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons d'approuver le décompte définitif tel qu'il vous est présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 118

MESSIEURS,

*Construction
de collecteurs :
4^e lot
Collecteur ouest et
collecteur de rive
gauche de la
Basse-Deûle*

Réception définitive

Par délibération du 12 juillet 1928, approuvée le 14 août par M. le Préfet du Nord, le Conseil municipal a accepté le décompte définitif des travaux exécutés par MM. Billaut et Leclercq, entrepreneurs, pour la construction du 4^e lot : Egout collecteur ouest et collecteur rive gauche de la Basse-Deûle.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive le 24 mai 1929, par une Commission composée de MM. Lévy, Adjoint

au Maire ; Bour et Bataille, Conseillers municipaux ; Cochez, Directeur des Travaux municipaux.

D'accord avec votre 2^e Commission (Sous-Commission des Bâtiments), nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 21 décembre 1928, homologuée par M. le Préfet du Nord le 24 janvier 1929, le Conseil municipal a approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par MM. Graticola frères, pour la construction du collecteur des fortifications entre la gare des voyageurs et le boulevard Carnot.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive le 13 août 1929, par une Commission composée de MM. Lévy, Adjoint au Maire ; Bataille et Bour, Conseillers municipaux ; Cochez, Directeur des Travaux municipaux.

D'accord avec votre 2^e Commission (Sous-Commission des Bâtiments), nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération N^o 2.233 du 12 juillet 1928, vous avez décidé d'imputer sur l'art. 73 (Démantèlement) du budget supplémentaire de 1928 les dépenses nécessitées : 1^o par la construction d'un collecteur Est entre le boulevard Carnot et la rue des Bateliers ; 2^o par le dérasement de la fortification entre les rues du Pont-Neuf et des Bateliers.

Les travaux n'ayant été adjugés qu'en 1929, le crédit inemployé de l'article 73 soit 888.297 fr. 90, a été reporté au budget supplémentaire de 1929 sous le N^o 75.

N^o 119

*Collecteur
des fortifications
entre la gare des
voyageurs et le
boulevard Carnot*

Réception définitive

N^o 120

*Construction
du collecteur Est
entre le boulevard
Carnot et la rue des
Bateliers*

Crédits

Un autre crédit de 500.000 francs a été ouvert au budget extraordinaire sous le N° 31 (Démantèlement. Travaux).

Nous vous proposons de décider que les crédits de ces deux articles serviront au paiement des dépenses occasionnées par le Collecteur Est et par le dérasement de la partie des fortifications dont il est question ci-dessus.

D'autre part un crédit de 1.400.000 francs a été ouvert au N° 42 du Budget extraordinaire pour la construction du Collecteur Est. Nous vous proposons de le supprimer mais d'augmenter d'autant le crédit de 500.000 francs ouvert au N° 31 du même budget (Démantèlement. Travaux). Ce dernier serait ainsi porté à 1.900.000 francs.

Votre 2^e Commission a émis un avis favorable à l'adoption de ces propositions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 121

MESSIEURS,

*Egouts
boulevard Carnot
Construction*

Le Service des Travaux municipaux a établi un projet de construction d'égouts boulevard Carnot, dans la partie comprise entre la rue des Arts et la rue des Canonniers, où la chaussée, par suite d'élargissement de cette voie, doit être remaniée.

Ce projet comprend deux égouts : l'un, ovoïde, de 80/120, du côté du Lycée Faidherbe ; l'autre circulaire de 0,60 de diamètre, de l'autre côté de la rue ; les deux ouvrages seront placés sous chaussée et le long du trottoir. Cette disposition permettra, le cas échéant, d'effectuer tous travaux de réparations et d'entretien, tant à l'égout qu'aux branchements, en encombrant le moins possible la chaussée.

Le projet est divisé en deux lots : le 1^{er} comprend l'égout ovoïde qui peut être exécuté immédiatement, avant l'aménagement de la chaussée, le 2^e lot (égout de 0,60) ne devant être réalisé que lorsque les voies de tramway auront été déplacées.

D'accord avec vos 2^e et 3^e Commissions, nous vous prions d'approuver ce projet qui fera l'objet d'une adjudication.

Le montant de la dépense soit 202.195 francs d'après le devis estimatif, sera imputé sur l'article 52 du Budget supplémentaire de l'exercice 1929 : Construction d'égouts collecteurs, suppression du canal de la Basse-Deûle, 1.360.760 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet que nous avons l'honneur de soumettre à votre délibération a pour but la construction d'un égout destiné à recueillir les eaux pluviales et ménagères du groupe scolaire en construction près de la porte de Béthune. Il servira également à l'écoulement des eaux des immeubles qui se construiront le long de la voie empruntée par l'égout.

L'ouvrage à exécuter aura son origine au carrefour situé près du groupe précité et se raccordera à l'égout existant rue de La Bassée. Sa longueur sera de 532 mètres.

Les travaux seront mis en adjudication dans la forme ordinaire.

D'accord avec vos 2^e et 3^e Commissions, nous vous demandons d'approuver ce projet et de décider que la dépense sera imputée sur les crédits suivants :

a) N° 37 du Budget extraordinaire de 1929 : Evacuation des eaux du nouveau groupe scolaire du Faubourg de Béthune.

b) N° 40 du Budget extraordinaire : Construction d'un égout rue de Russie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La gérance d'immeubles Jacques Pons et C^{ie} offre de contribuer pour une somme de 3.000 francs à la construction d'un tronçon d'égout de 55 mètres environ, qui serait exécutée rue Saint-Genois, à partir du collecteur de la rue du Molinel, en remplacement du canal des Hybernois.

La reconstruction de l'égout rue Saint-Genois et notamment la suppres-

N° 122

Construction
d'un égout
aux abords de la
porte de Béthune

N° 123

Construction
d'un tronçon d'égout
rue Saint-Genois

I. Marché
II. Admission
en recette

sion du canal des Hybernois dans la partie envisagée figurent à notre programme général des travaux. Cet ouvrage se trouve partiellement sous l'immeuble en cours de construction à l'angle des rues du Molinel et Saint-Genois et a dû être en partie démoli pour la reconstruction de la maison qui existait à cet emplacement.

Au lieu de remettre en état le canal des Hybernois, M. Jacques Pons propose une participation de 3.000 francs. Cette offre est avantageuse pour la Ville qui, de toutes façons, devrait, à bref délai, reconstruire l'égout dans cette partie de rue en vue de permettre la suppression du canal des Hybernois.

D'autre part, comme l'exécution de ce tronçon présente un caractère d'urgence, un projet a été étudié par nos services et des offres ont été demandées en vue de traiter de gré à gré avec divers entrepreneurs ayant déjà exécuté pour la Ville des travaux de même nature.

Cet appel a donné les résultats ci-après :

M. Plaquet n'a pas fait d'offre ; M. Caroni n'a pas fait d'offre ; M. Graticola : 26.655 francs ; MM. A. et J. Leconte : 24.430 fr. ; M. Billaut : 21.560 fr.

L'offre la plus intéressante pour la Ville est celle de M. Billaut-Louès, entrepreneur à Wavrin, dont le détail estimatif se monte à 21.560 francs, y compris une somme à valoir de 3.000 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons :

a) d'approuver : 1^o le susdit projet ; 2^o le marché passé avec M. Billaut s'élevant à la somme de 21.560 francs ;

b) d'admettre en recette la somme de 3.000 francs offerte par la maison Pons ;

c) d'imputer le montant des dépenses sur le crédit ouvert à l'article 105 du budget supplémentaire : « Construction d'égouts ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 124

Musées

Don de Mlle Manso
au Musée Industriel

MESSIEURS,

Feu M. Auguste Manso, mécanicien-ajusteur, frère de notre poète lillois M. Charles Manso, a exécuté jadis un beau modèle de moteur à vapeur vertical construit à l'échelle, et mesurant 0 m. 55 de haut. Il l'a construit avec d'autant plus de soins, que dans sa pensée il le destinait à nos Musées.

Aujourd'hui, sa fille, M^{lle} A. Manso, institutrice en retraite, ancienne directrice de l'Ecole Maternelle Ruault, 43, rue Frédéric-Mottez, voulant se conformer aux intentions de son père, offre à la Ville de Lille pour ses musées ce bel et intéressant objet.

Par la perfection technique qui a présidé à son exécution, ce modèle de moteur à vapeur est tout à fait digne de figurer en bonne place au Musée Industriel où déjà d'autres objets de cette catégorie sont conservés et exposés.

Pour l'Histoire du Travail, ce type de moteur est d'autant plus intéressant qu'il reproduit fidèlement dans tous ses organes une machine à vapeur de faible puissance très répandue dans les ateliers de petite industrie et ayant presque complètement disparu par suite du développement de nos réseaux d'énergie électrique, ce qui l'a fait remplacer par nos dynamos.

Nous vous proposons d'accepter ce don de M^{lle} Manso pour le Musée Industriel et de voter des remerciements à la généreuse donatrice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il nous a paru indispensable de doter la nouvelle bibliothèque de prêt du secteur du Buisson (Ecole Anatole-France) des 453 volumes du catalogue général que possèdent les quatre bibliothèques fonctionnant actuellement.

Les conditions faites par M^{me} Tassard, libraire à Lille, rue Léon-Gambetta, 98, étant les plus avantageuses, nous vous proposons de ratifier le marché souscrit par elle en vue de cette fourniture.

Nous vous prions de décider en outre que le montant de la dépense s'élevant approximativement à 7.000 francs sera prélevé sur l'article 76 du budget supplémentaire de 1929.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Vous me permettrez de signaler que des bibliothèques de prêt fonctionnent dans les mêmes conditions : 1° Ecole Condorcet, rue Alphonse-Colas ; 2° Ecole Littré, place de l'Arbonnoise ; 3° Ecole Voltaire, rue de Colmar ; 4° Ancien Patronage de Fives, rue de Bouvines.

N° 125

*Bibliothèque de prêt
Secteur du Buisson
Ecole
Anatole-France*

Achat de livres

Marché

*Bibliothèques
de prêts*

*Fonctionnement
dans diverses écoles*

*Remarques
de M. le Maire*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 126

MESSIEURS,

*Institution
des sourdes-muettes
et aveugles
de la rue Royale*

Bourses

D'accord avec votre 4^e Commission, nous vous prions de vouloir bien accorder une bourse de 900 francs représentant les frais de demi-pension à l'Institut des Sourdes-Muettes et jeunes Aveugles de la rue Royale, aux personnes désignées ci-après :

Renée Oguet, 103, rue Philippe-de-Comines ; Pierrette Cagnon, rue Duhem, cité Hourriez, n° 11 ; Jeannette Gomel, 18, rue Le Fort ; Yvonne Trédez, 7, rue de Saint-Omer, cour Dounaint.

La dépense sera prélevée sur l'article 123 du budget ordinaire de 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 127

MESSIEURS,

*Personnel
enseignant*
Indemnité de départ

Conformément à l'usage, nous vous proposons d'allouer aux Membres de l'Enseignement admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités suivantes, à prélever sur l'article 170 du B. O. de 1929 :

M ^{me} Claro, institutrice adjointe, 29 ans de service à Lille.....	725 fr.
M ^{lle} Dépommier, professeur à l'Ecole primaire supérieure, 20 ans de service à Lille.....	500 »
M. Vairon, Directeur d'Ecole, 35 ans de service à Lille.....	875 »
M ^{me} Masson, Directrice d'Ecole, 16 ans de service à Lille.....	400 »
M ^{me} Soulez, Institutrice adjointe, 15 ans de service à Lille.....	375 »
M ^{me} Thobois, Directrice d'Ecole, 33 ans de service à Lille.....	825 »
M. Vangrevenyngé, Instituteur adjoint, 38 ans de service à Lille.	950 »
M. Gardez, Instituteur adjoint, 42 ans de service à Lille.....	1.050 »
M. Nigeon, Instituteur adjoint, 29 ans de service à Lille.....	725 »
M ^{lle} Bracq, Institutrice adjointe, 38 ans de service à Lille.....	950 »
M ^{me} Dubois, Institutrice adjointe, 41 ans de service à Lille.....	1.025 »
M ^{me} J. Osteux, Institutrice adjointe, 16 ans de service à Lille....	400 »
Total.....	8.800 fr.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des lois du 11 août 1850, article 3, et du 15 avril 1873, art. 7, des certificats d'insuffisance de fortune sont réclamés à l'appui des demandes de bourses formulées par les personnes ci-après :

N° 128
Ecoles de l'Etat
Avis sur bourses

ECOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

M. David Dickson, domicilié 60, rue de Turenne, à Lille, accuse un revenu de 30.465 francs.

Il a quatre enfants : René, 24 ans ; David, 20 ans, le candidat ; Marie, 17 ans ; Michel, 15 ans.

M. Trusson, domicilié 41, quai Vauban, à Lille, accuse un revenu de 31.399 francs.

Il a cinq enfants : Anne-Marie, 21 ans ; Georges, 20 ans ; Louis, 18 ans, le candidat ; Albert, 15 ans ; Maurice, 12 ans.

ECOLE SPECIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR

M. Louis Schaepelynck, domicilié 17, rue de Thionville, à Lille, accusait un revenu de 40.500 fr., à la date du 1^{er} août 1929.

Il a cinq enfants : Stéphane, 21 ans, le candidat ; Gérard, 16 ans ; Louis, 9 ans ; Marie, 7 ans ; Xavier, 5 ans.

M^{me} veuve Debuissy, domiciliée 11, rue Royale, à Lille, accuse un revenu de 9.855 francs.

Elle a deux enfants : Paul, 19 ans, le candidat ; Elisabeth, 18 ans.

ECOLE NAVALE

M. Henry Pariselle, domicilié 2, rue de Bruxelles, à Lille, accuse un revenu de 200.000 francs.

Il a huit enfants : Jean, 18 ans, le candidat ; Anne-Marie, 15 ans ; Bernard, 13 ans ; Suzanne, 11 ans ; Maurice, 10 ans ; Pierre, 8 ans ; René, 4 ans ; Jacqueline, 2 ans.

ECOLE NATIONALE D'ARTS ET METIERS

M^{me} veuve Poulet, domiciliée 40, rue de la Vignette, à Lille, accuse un revenu de 12.600 francs.

Elle a un enfant : André, 18 ans, le candidat.

M^{lle} Alice Dorlet, domiciliée 21, rue Meurein, à Lille, accuse un revenu de 5.500 francs.

Elle a un enfant : Paul, 18 ans ; elle est en outre tutrice de deux neveux : Offroy Roger, 22 ans, actuellement soldat, et Offroy André, 18 ans, enfant de troupe.

M^{me} veuve Poidevin, domiciliée 42, rue Aristote, à Lille, accuse un revenu de 23.846 francs.

Elle a 4 enfants : Berthe, femme Bourel, 24 ans ; Lucienne, 20 ans, institutrice ; Pierre, 18 ans et Albert 18 ans (jumeaux), le candidat.

M. Stéphan Savary, domicilié 21, rue du Dieu-de-Marcq, à Lille, accuse un revenu de 10.000 francs.

Il a un enfant : Fernand, 17 ans, le candidat.

M. Camille Duquesnoy, tuteur du jeune Etienne Ruchier, domicilié 78, rue Fourmentel, à Lille, accuse un revenu de 32.000 francs.

Il a 3 enfants : Marcelle, 25 ans, mariée ; Georges, 20 ans ; Camille, 10 ans.

M. Louis Gauthier, domicilié 28 bis, rue d'Alembert, à Lille, accuse un revenu de 24.000 francs.

Il a un enfant : Henri, 18 ans, le candidat.

ECOLE POLYTECHNIQUE

M. Camille Benoist, inspecteur à la Compagnie du Nord, domicilié 27, rue du Lieutenant-Princeteau, à Lille, accuse un revenu annuel de 36.176 francs.

Il a deux enfants : Marcelle, 14 ans ; Michel, 20 ans, le candidat.

Nous vous demandons de certifier ces faits.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Administration du Lycée Fénelon nous a fait parvenir une demande de remise d'ordre en faveur de M^{lle} Francine Truffier, absente pour raison de santé pendant le mois de mars 1929.

Nous vous prions, conformément à l'avis exprimé par le Bureau d'Administration du Lycée Fénelon et d'accord avec la 3^e Commission, de donner un avis favorable à ladite demande.

Adopté.

N° 129

Lycée Fénelon
Internal

Remise d'ordre

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un traité en date du 21 octobre 1925, M^{me} la Présidente de l'Œuvre des Mères abandonnées et de la Maison maternelle Julia-Bécour, s'est engagée à recevoir dans son établissement, au compte de la loi du 15 juillet 1893, les femmes abandonnées en état de gestation, à les loger, les nourrir et à leur faire donner tous les soins que comportera leur situation.

Ce traité avait été fait pour une période de cinq années à partir du 1^{er} janvier 1926.

Le prix de journée individuel avait été fixé à 8 francs. Dans ce prix étaient compris, en outre de l'alimentation et du coucher, les frais de maladie (soins médicaux, fourniture des médicaments et des objets de pansement) ainsi que la vêtue durant le séjour à la maison maternelle.

En raison de l'augmentation croissante du coût de la vie et du régime spécial qu'exige l'état de certaines mères à leur arrivée dans cet établissement, le Conseil municipal, dans sa séance du 10 août 1926, a décidé de porter à 10 francs le prix de la journée d'hospitalisation à compter du 1^{er} juillet 1926.

Par lettre du 24 juillet 1929, M^{me} la Directrice de cet établissement nous fait connaître que le Conseil général, dans sa séance du 17 avril dernier, a, pour les bénéficiaires de l'Assistance médicale gratuite, porté le prix de journée à 13 francs.

Elle sollicite pour l'Œuvre des Filles mères et des Mères abandonnées lilloises, la même faveur.

En raison du but poursuivi et en tenant compte des difficultés du moment, nous avons estimé cette réclamation fondée.

Nous vous demandons, en conséquence : 1° de décider que l'augmentation prendra effet le 1^{er} avril 1929 ; 2° de voter un crédit supplémentaire de 5.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher à l'article 103 : « Protection de la Maternité. Assistance aux femmes en état de grossesse et se trouvant sans abri. Hospitalisation en Maison maternelle ».

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1929 et à rattacher à l'article 103 du Budget primitif dudit exercice.

N° 130

*Hospitalisation
des filles-mères
et des mères
abandonnées*

*Augmentation du
prix de la journée*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 131

MESSIEURS,

*Hospices**Aliénation
de terrain
à La Madeleine**Avis*

Par délibération en date du 11 mai 1929, la Commission administrative des Hospices a décidé l'aliénation, par voie d'adjudication publique sur la mise à prix de 50 francs le mètre carré, d'un terrain sis à La Madeleine, rue des Primeurs, rue Saint-Victor, rue Lamartine et rue des Gantois, repris au cadastre Section A sous les N^{os} 1779 D,E,H,I, 1768p, 1782p, 1792p, 1796p, 1793p, 1797p, 1781p, 1798p, pour une superficie de 1 ha. 75 a. 77 ca.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 3^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération, étant toutefois entendu que le lotisseur devra se conformer au plan d'extension de la commune de La Madeleine.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 132

*Legs**Brunin-Peirsegaele
I. Bureau
de Bienfaisance
II. Ligue du Nord
contre
la Tuberculose**Avis*

Au terme de son testament olographe en date du 17 octobre 1926, déposé en l'étude de M^e Jules Six, notaire à Lille, M^{me} Alice Peirsegaële, veuve de M. Oscar Brunin, décédée à Marquette le 7 mai 1928, a légué :

1° Une somme de 8.000 francs au Bureau de Bienfaisance de Lille, à charge par cet établissement d'entretenir à perpétuité son monument funéraire situé au Cimetière de l'Est.

2° 10 obligations du Crédit National 1920 à lots à intérêt de 5 %, à la Ligue du Nord contre la Tuberculose.

La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, d'une part, et le Conseil d'Administration de la Ligue du Nord contre la Tuberculose, d'autre part, ont, par délibération en date du 2 mars 1929 et du 13 mai 1929, décidé respectivement l'acceptation des libéralités faites à leur profit.

Nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de ces délibérations.

M. VAUTRIN. — On m'a signalé la situation malheureuse d'une héritière de la testatrice. Je demande le renvoi de cette question pour complément d'information.

Le renvoi est ordonné.

*Legs**Brunin-Peirsegaele**Avis**Observations*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de son testament olographe en date du 10 mars 1921, déposé au rang des minutes de M^e Vanlaer, notaire à Lille, M. Louis-Eugène-Emile Dubar, docteur en médecine, décédé à Lille le 27 juillet 1928, a légué une somme de 100.000 francs à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille (Faculté de l'Etat), à charge par l'établissement bénéficiaire de servir tous les trois ans, avec les intérêts de ladite somme de 100.000 francs placée en rentes sur l'Etat, deux prix de 4.000 francs chacun, à décerner sous forme de bourses de voyages, après concours, à des étudiants ou à de jeunes docteurs de la Faculté de Médecine de l'Etat.

Le Conseil de la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie a, par délibération en date du 19 novembre 1928, décidé d'accepter le legs dont s'agit.

Nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

N° 133

Legs Dubar

*Faculté de Médecine
et de Pharmacie*

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le budget du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1929 s'établit comme suit :

Recettes.....	5.186.306 94
Dépenses.....	5.183.222 44
Excédent de recettes.....	<u>3.084 50</u>

N° 134

*Bureau
de Bienfaisance*

*Budget
pour l'exercice 1929*

Il s'équilibre par l'inscription d'une subvention municipale de 1.800.000 francs. Le budget de la Ville n'a prévu pour ce poste qu'un crédit de 1.700.000 francs. A noter que la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance n'a établi son budget qu'à la date du 27 avril 1929, soit quatre mois après l'établissement de celui de la Ville. Dans ces conditions, il est malaisé de revenir sur la question d'une subvention complémentaire, les chiffres du budget

de la Ville ayant été définitivement arrêtés sans que la 3^e Commission ait été saisie des propositions budgétaires du Bureau de Bienfaisance.

Le Service des Finances a examiné la situation financière du Bureau de Bienfaisance à l'effet de se rendre compte si la prévision de recette de 1.800.000 francs au titre de subvention de la Ville, ramenée à 1.700.000 francs aurait pu compromettre l'équilibre du budget du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1929.

Le compte d'administration de l'exercice 1928 fait ressortir un excédent de recette de 292.058 49

duquel il convient de déduire :

1° l'excédent de dépense constaté à la clôture de l'exercice 1927	87.981 76	
2° rappels de traitements et de pensions non payés à la clôture de l'exercice 1928 et à reporter à l'exercice suivant	112.574 fr.	200.555 76
		<hr/>
Excédent réel de recette.....		91.502 73

D'autre part, au cours du 1^{er} semestre 1929, le Bureau de Bienfaisance a encaissé, pour sa part dans le produit des concessions dans les cimetières, la somme de 189.554 fr. 40 alors que la prévision de recette inscrite à son budget pour la même période, ne s'élève qu'à 150.000 fr., soit une plus-value de

Total des disponibilités du Bureau de Bienfaisance, dont l'exercice courant peut bénéficier.....		39.554 40
		<hr/>
		131.057 13
		<hr/>

Au budget de 1929, les recettes sont en augmentation sur celles de 1928, à savoir :

Loyers des maisons et terrains.....	109.400 fr.	
Rentes sur l'Etat.....	20.000 »	
Droit des pauvres.....	130.000 »	
		<hr/>
		259.400 fr.
en diminution :		
Beaux emphytéotiques	1.000 fr.	
Intérêts de capitaux provenant de ventes d'im- meubles	5.000 »	
Intérêts dus par M ^{lle} Veyries.....	9.240 »	
		<hr/>
La plus-value des produits ressort donc à.....		15.240 fr.
		<hr/>
		244.160 fr.
		<hr/>

Cette plus-value a été employée, à savoir :

Relèvement des traitements du personnel.....	73.100 fr.
Augmentation du crédit : « Frais de bureau ».....	5.000 »
Augmentation du crédit : « Secours de loyer ».....	100.000 »
Augmentation du crédit : « Secours en nature ».....	64.000 »
Distributions stipulées par les donateurs.....	17.200 »
	<hr/>
	259.300 fr.
	<hr/>

Il résulte de cet exposé que le Bureau de Bienfaisance peut faire face aux dépenses inscrites à son budget au moyen d'une subvention municipale de 1.700.000 francs.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec vos 3^e et 5^e Commissions :

1^o de bien vouloir approuver le budget du Bureau de Bienfaisance tel qu'il est présenté ;

2^o de fixer la subvention municipale, pour l'année 1929, à 1.700.000 fr. ;

3^o de décider qu'il sera fait application à l'avenir au Bureau de Bienfaisance des règles suivies pour l'attribution des subventions à l'établissement hospitalier. En conséquence, il sera procédé à un rapprochement entre le montant des subventions de la Ville et le montant exact des déficits tels qu'ils apparaîtront, abstraction faite de ces subventions et celles-ci seront éventuellement ramenées à un chiffre égal aux déficits calculés comme il vient d'être dit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le compte d'administration des Hospices de Lille pour l'exercice 1928. Il s'établit comme suit :

Recettes	19.656.026 33
Dépenses	18.694.781 27
	<hr/>
Excédent de recettes.....	961.245 06

N^o 135

Hospices de Lille

Compte
d'administration,
pour 1928

	Report.....	961.245 06
En tenant compte de :		
1° des Restes à recouvrer pour.....		490.772 41
soit au total.....		<u>1.452.017 17</u>
2° des Restes à payer pour.....		719.596 09
		<u>732.421 08</u>

L'Administration des Hospices dispose en fonds libres, d'une somme de qui trouvera son emploi lors de l'établissement du budget supplémentaire de 1929.

Ce résultat est favorable et nous ne pouvons qu'y applaudir. Le montant des restes à recouvrer des exercices antérieurs qui s'élevait à la clôture de l'exercice 1927 à 559.860 fr. 94 ne s'élève plus qu'à 351.257 fr. 27 à la clôture de l'exercice 1928.

Des créances anciennes, d'une importance de 208.604 fr. 67 ont donc été apurées, réduisant d'autant la prise en charge. Des plus-values considérables sur les prévisions de recettes ont été constatées, à savoir :

Fermages des biens ruraux.....	57.543
Rentes sur l'Etat.....	32.427
Intérêts d'obligations	45.436
Droits sur les spectacles.....	66.162
Pensions de vieillards, etc.....	183.822
Journées de malades et de blessés.....	141.540
Journées de pensionnaires.....	65.680
Produit des consultations et pansements.....	69.104
Vente d'objets hors de service.....	44.808
Remboursements divers	43.154

Il nous reste à connaître quelle est la part que doit supporter la Ville de Lille, en application des prescriptions de la loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, loi qui met à la charge de la Ville, le déficit du budget ordinaire des Hospices.

Le Service des Finances de la Ville, d'accord avec l'Administration des Hospices, a arrêté à 450.652 fr. 21, l'excédent des dépenses ordinaires sur les recettes de même nature, à savoir :

Recettes ordinaires moins la subvention municipale.....	10.820.982 35
Recettes supplémentaires ayant un caractère ordinaire....	5.287.275 fr.
	<u>16.108.257 35</u>

Dépenses ordinaires	16.407.513 75	
Dépenses supplémentaires ayant un caractère ordinaire	151.395 81	16.558.909 56
Excédent de dépenses.....		450.652 21

Notons en passant que les excédents de dépenses mis à la charge de la Ville s'élevaient, en 1926, à 646.654 fr. 44, et en 1927, à 482.258 fr. 38.

Nous devons constater que l'Administration des Hospices, ayant encaissé à titre de subvention municipale :

en 1927	850.000 fr.	
en 1928	550.000 »	
		au total 1.400.000 fr.

alors que les excédents de dépenses ne s'élèvent qu'à :

en 1927	482.258 38	
en 1928	450.652 21	
		au total 932.910 59

cette Administration reste débitrice envers la Ville d'une somme de 467.089 41

Nous vous demandons, en conséquence, de décider, d'accord avec vos 3^e et 5^e Commissions :

1^o d'approuver le compte d'administration des Hospices pour l'exercice 1928, tel qu'il est présenté, ainsi que le compte de gestion du Receveur, dont les chiffres ont été reconnus être en parfaite corrélation avec ceux inscrits audit compte d'administration ;

2^o que la somme de 467.089 fr. 41 due par les Hospices, sera conservée dans la Caisse du Receveur.

Lors de l'établissement du compte d'administration de 1929, si le budget ordinaire des Hospices faisait ressortir un déficit, la charge de la Ville serait atténuée de ladite somme de 467.089 fr. 41 payée en trop en 1927 et en 1928.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Directeur de la Caisse du Crédit municipal vient de nous faire parvenir ses comptes de l'année 1928, les budgets supplémentaires de l'exercice 1929 et les budgets ordinaires pour l'exercice 1930.

N° 136

Caisse
du Crédit municipal
—
Budgets et comptes
—

Bien que le budget de l'Internat de l'exercice 1928 s'équilibrât sans le secours d'une subvention municipale, les résultats constatés de la gestion 1928 n'ont pas répondu à cette prévision. Il a fallu combler le déficit d'exploitation par une subvention municipale de 43.727 fr. 11. Les recettes prévues au budget ordinaire pour 475.166 fr. 10 n'ont produit que 392.804 fr. 84 soit une moins-value de 82.361 fr. 26 couverte en partie par des annulations de crédit s'élevant à 27.412 fr. 54.

La cause principale du déficit résulte de l'application de l'article 90 de la loi du 27 décembre 1927 qui dispose « qu'à compter du 1^{er} janvier 1928, l'Etat prend à sa charge la rétribution des maîtresses d'internat des lycées de jeunes filles. Les frais de surveillance payés par les internes et les demi-pensionnaires et encaissés par les villes seront désormais, au même titre que les frais de surveillance des élèves externes, encaissés par les lycées (externat) ».

Cette disposition nouvelle appliquée dès le 1^{er} janvier 1928 eut pour effet de rompre l'équilibre du budget de l'Internat. Le prix de pension comprenant les frais de surveillance prévu pour 2.925 fr. n'était encaissé que jusqu'à concurrence de 2.547 fr. ; perte sèche atténuée, d'accord avec le Conseil d'administration du Lycée en portant ce prix à 2.901 fr., mais seulement à partir du 1^{er} octobre 1928, date de la rentrée des classes. Il était pour ainsi dire impossible d'augmenter le prix de pension au cours de l'année scolaire 1927-1928.

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous demandons, d'approuver le compte d'administration tel qu'il est présenté, tout en renouvelant le vœu que des dispositions soient prises dans l'avenir pour que l'Internat puisse fonctionner au moyen de ses propres ressources.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le budget supplémentaire de l'Internat annexé au Lycée Fénelon pour l'exercice 1929. Il s'établit de la manière suivante :

Recettes	4.896 fr.
Dépenses	4.774 fr. 50
Excédent de recettes.....	121 fr. 50

N° 138
—
Lycée Fénelon
—
Internat
—
Budget
supplémentaire
de l'exercice 1929
—

L'établissement de ce budget n'appelle aucune observation. Aussi, d'accord avec votre 3^e Commission, nous vous demandons de l'approuver tel qu'il est présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 139

Office public
municipal
d'habitations
à bon marché
de Lille

Comptes
d'administration
et de gestion 1928

Budget
supplémentaire 1929

MESSIEURS,

Le Conseil d'administration de l'Office public municipal d'habitations à bon marché nous a transmis pour avis, conformément à la loi :

1° Le compte administratif pour l'exercice 1928 dont les résultats sont les suivants :

Recettes	3.730.588 fr. 50
Dépenses	1.051.583 fr. 97
Excédent de recettes.....	2.679.004 fr. 53

2° Le compte de gestion du Receveur de l'Office, pour l'exercice 1928, qui fait ressortir un excédent de recettes égal à celui du compte d'administration ;

3° Le budget supplémentaire de l'exercice 1929 qui s'établit comme suit :

Recettes	3.561.409 fr. 76
Dépenses	2.883.057 fr. 21
Excédent de recettes.....	678.352 fr. 55

Ces documents financiers étant bien établis, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission de les approuver.

Adopté.

M. LE MAIRE, conformément à la loi, quitte la salle après avoir cédé la présidence à M. Spriet, Adjoint.

M. SPRIET prend la présidence.

RAPPORT DE M. L'ADJOINT AUX FINANCES

MESSIEURS,

Le compte d'administration de M. le Maire pour l'exercice 1928, s'établit comme suit :

Recettes effectuées pendant l'exercice..	96.064.523 fr. 95
Dépenses effectuées pendant l'exercice.	69.875.061 fr. 49
Excédent de recettes.....	26.189.462 fr. 46

Comme les années précédentes, nous devons faire la discrimination entre les opérations relatives à l'occupation allemande et celles propres à l'exercice 1928. Le tableau suivant fait ressortir la situation véritable à la clôture dudit exercice.

	Opérations générales de recettes et de dépenses	A déduire Comptes de guerre	Situation propre à l'exercice 1928
Recettes	96.064.523 95	355.348 95	95.711.175 »
Dépenses	69.875.061 49	253.348 95	69.521.712 54
Excédent de recettes.....	26.189.462 46	—	26.189.462 46
A ajouter :			
A) Restes à recouvrer....	158.020.761 89	155.869.800 75	2.150.961 14
B) Recettes à continuer...	4.530.349 14	—	4.530.349 14
A déduire :	188.740.573 49	155.869.800 75	32.870.772 74
Restes à payer et dépenses à continuer	503.450.560 55	478.892.140 77	24.558.419 78
Excédent de dépenses	314.709.987 06	323.022.340 02	—
Excédent de recettes	—	—	8.312.352 96

L'excédent de 8.312.352 fr. 96 représente le montant des ressources disponibles de l'exercice 1928 et sur l'emploi duquel vous allez être appelés à délibérer quand viendra la discussion du budget supplémentaire de l'exercice 1929.

La Commission des Finances qui a examiné ce compte a constaté que les recettes ordinaires inscrites en prévision au budget de l'exercice 1928

N° 140

Ville de Lille

Compte
d'administration
Exercice 1928

ont produit des plus-values considérables dont le montant constaté est de 5.339.475 fr. 57 ; par ailleurs, les annulations de crédit constatées aux dépenses ordinaires se sont élevées à 2.854.161 fr. 84.

L'excédent de 8.312.352 fr. 96 se justifie dans la comptabilité de la manière suivante :

Montant des titres de perception émis en 1928.....	97.862.136 14
Prévision de recettes qui feront l'objet, ultérieurement, de titres de perception.....	4.530.349 14
	<u>102.392.485 28</u>
Prévisions de recettes d'après les budgets de l'exercice 1928	96.557.878 61
Plus-values sur toutes les recettes.....	5.834.606 67
Excédent des recettes du budget primitif de 1928.....	25.954 77
Excédent des recettes du budget supplémentaire de 1928....	66.408 21
Recettes inscrites après le vote du budget supplémentaire...	851.511 50
	<u>6.778.481 15</u>
A déduire :	
Crédits votés après l'établissement du budget supplémentaire	2.151.622 47
	<u>4.626.858 68</u>
A ajouter :	
Crédits annulés faute d'emploi.....	3.685.494 28
Total égal à l'excédent de recettes ci-dessus.....	<u>8.312.352 96</u>

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'approuver le compte d'administration de l'exercice 1928, tel qu'il vous est présenté.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez reçu le rapport présenté par M. l'Adjoint délégué aux Finances sur le Compte d'Administration de la Ville de Lille pour l'exercice 1928. Ce compte se traduit par un excédent de recettes de 8.312.352 fr. 96.

Je suis heureux d'être votre interprète à tous en félicitant l'Administration municipale pour la façon dont elle a géré les finances de la Ville. Je félicite également en votre nom les membres de la Commission des Finances et particulièrement M. l'Adjoint Willems pour l'aide qu'ils ont apportée à M. le Maire en vue de soulager les deniers publics. (*Applaudissements*).

M. LE MAIRE reprend la présidence.

Compte
d'administration
Exercice 1928

Félicitations
à l'Administration
municipale

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous prions de prendre la délibération suivante, en exécution de la circulaire ministérielle du 30 janvier 1866 et d'accord avec votre 3^e Commission.

Vu le compte rendu par M. Paul Delporte, Receveur municipal, de ses recettes et dépenses, depuis le 1^{er} janvier 1928 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend : 1^o le rappel du compte final de l'exercice 1927 ; 2^o les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1928 ; 3^o les recettes et les dépenses concernant les services hors budget ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1928, établi en regard du compte sus-mentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice, pendant les trois premiers mois de la gestion de 1929 ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de la gestion de 1928, que des opérations complémentaires effectuées en 1929 ;

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1928 arrêtées par M. le Préfet du département, et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la commune en a retirée ;

Délibère :

ARTICLE PREMIER. — Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1928, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil municipal admet les recettes de la gestion 1928, pour la somme de.....

les dépenses de la gestion de 1928 pour celle de.....

Fixe l'excédent de la recette à.....

Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de.....

Déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion de 1928, de la somme de.....

ARTICLE 2. — Statuant sur les opérations de l'exercice 1928, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil municipal admet

N° 141

Ville de Lille

Compte de gestion
du Receveur
municipal
Exercice 1928

les opérations effectuées, tant pendant la gestion de 1928 que pendant les trois premiers mois de gestion de 1929, savoir :

En recettes pour.....	83.415.962 50
En dépenses pour.....	69.875.061 49
D'où il résulte un excédent de recettes de.....	<u>13.540.901 01</u>
Le résultat définitif de l'exercice 1927 ayant présenté un excédent de recettes de.....	<u>12.648.561 45</u>
Le résultat définitif de l'exercice 1928 égal au résultat du compte d'administration du même exercice, est un excédent de recettes de.....	<u><u>26.189.462 46</u></u>

ARTICLE 3. — Le Conseil demande qu'il plaise à la Cour des Comptes faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du comptable, savoir :

Néant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 142

—
Ville de Lille
—

Budget
supplémentaire
pour l'exercice 1929
—

En soumettant à votre approbation le budget supplémentaire de notre Ville pour l'exercice 1929, la Commission des Finances et l'Administration Municipale en ayant délibéré, nous croyons devoir, dès l'abord, vous signaler que 1° l'excédent des recettes réalisées au titre de l'exercice 1928 sur les dépenses acquittées ; 2° les restes à recouvrer et les recettes à continuer, les restes à payer et les dépenses à continuer sont l'exacte reproduction des sommes qui figurent au compte d'administration de l'exercice 1928.

Dans ces conditions, il ne paraît pas nécessaire de vous en faire ici l'énumération. Nous nous contenterons simplement de vous donner dans le détail, les recettes et les dépenses nouvelles que nous avons inscrites audit budget.

TITRE PREMIER. — RECETTES

Le titre premier de ce document financier comporte l'ensemble des recettes et se subdivise en trois chapitres :

CHAPITRE I

A. Résultat de l'exercice 1928. — Excédent des recettes réalisées sur les dépenses acquittées..... 26.189.462 46

REMARQUE IMPORTANTE : Le résultat de l'exercice 1927 ne s'élevait qu'à 12.648.561 fr. 45, mais il convient de noter qu'au cours de l'exercice 1928, il a été encaissé par la Recette Municipale une somme de 10.500.000 francs précédemment détenue dans les caisses du Crédit Foncier, ce qui explique en partie le résultat beaucoup plus important de l'exercice 1928.

B. Restes à recouvrer de l'exercice 1928 :

Sous cette rubrique sont inscrits 31 articles pour une somme globale de 2.150.961 14

CHAPITRE II

Ce chapitre qui comprend 7 articles donne l'énumération des recettes non réalisées des exercices antérieurs et au sujet desquelles aucun titre n'a été établi. Ces articles forment un ensemble de recettes de..... 4.530.349 14

CHAPITRE III

Dans ce chapitre sont comprises les recettes nouvelles réparties en 16 articles que voici :

1. Immeuble rue Bernard-Palissy, 25. Règlement de sinistre	1.500 00	
2. Incendie du Lycée Faidherbe du 5 janvier 1929. Règlement du sinistre (Ordre)	43.100 00	
3. Remboursement des frais occasionnés lors du décès du préposé d'octroi Faguet	4.661 85	
4. Pavage rue Solférino. Participation de la Compagnie des Tramways de Lille..	3.859 74	
5. Subvention de l'Etat pour les dépenses de Police en 1928.....	2.666 65	
6. Laboratoire municipal d'analyses. Remboursement par l'Etat en 1928.....	3.210 00	
7. Accident à l'ouvrier paveur Cordonnier. Remboursement de frais et salaires..	17.000 00	
	<hr/>	<hr/>
A reporter.....	75.998 24	32.870.772 74

Report.....	75.998 24	32.870.772 74
8. Subvention extraordinaire de l'Etat à l'Ecole des Beaux-Arts pour 1928.....	20.000 00	
9. Eglise St-Maurice-des-Champs. Réfection des toitures. Participation de M. le Curé	16.000 00	
10. Frais d'engagements volontaires en 1928	76 00	
11. Route départementale N° 27. Pavage de la chaussée latérale de droite. Participation des propriétaires riverains.....	50.000 00	
12. Office municipal d'orientation professionnelle. Subvention de l'Etat pour 1928.	7.500 00	
13. Part contributive de l'Etat dans la dépense d'acquisition de matériel et d'outillage de l'Ecole Pratique d'Industrie.....	3.000 00	
14. 6° acompte sur titre de créance de dommages de guerre N° 407518, série K....	11.466 38	
15. Part revenant à la Ville de Lille sur la majoration de 10 % imposée aux contribuables en retard de paiement de contributions directes (Période du 19 juillet 1924 au 31 janvier 1926).....	158.409 43	
16. Construction de la passerelle du Bois de Boulogne. Participation de l'Etat (Recette d'ordre)	<u>160.000 00</u>	
Ces recettes nouvelles s'élèvent ensemble à.....		502.450 05

RECAPITULATION DES RECETTES

Les recettes inscrites dans ces trois chapitres :

CHAPITRE I

A. Résultat de l'exercice 1928. Excédent des recettes réalisées sur les dépenses acquittées	26.189.462 46	
B. Restes à recouvrer de l'exercice 1928.	<u>2.150.961 14</u>	
A reporter.....	28.340.423 60	33.373.222 79

Report..... 28.340.423 60 33.373.222 79

CHAPITRE II

Recettes non réalisées des exercices
antérieurs et au sujet desquelles aucun titre
n'a été établi..... 4.530.349 14

CHAPITRE III

Recettes nouvelles 502.450 05
forment un total de 33.373.222 79

TITRE II. — DÉPENSES

Les dépenses sont réparties en deux chapitres.

CHAPITRE I

Ce chapitre comprend les restes à payer de l'exercice 1928. Il est divisé en
115 articles formant un ensemble de

ci 24.558.419 78

REMARQUE IMPORTANTE : Ces restes à payer représentent
exactement l'importance des crédits à reporter figurant au
compte d'administration de l'exercice écoulé.

CHAPITRE II

Sous la rubrique « dépenses nouvelles », ce chapitre
comporte :

A. Les dépenses engagées depuis le vote du budget pri-
mitif de 1928 en vertu de délibérations approuvées par l'auto-
rité supérieure ;

B. Les insuffisances de crédits au titre de l'exercice 1928 ;

C. Les insuffisances de crédits au titre de l'exercice 1929 ;

D. Les dépenses à engager en vertu du vote que vous
allez émettre tantôt et qui sont à imputer sur le solde dispo-
nible.

A. DEPENSES ENGAGÉES

1° En vertu de crédits votés par le Conseil municipal en
sa séance du 21 décembre 1928 :

Ces dépenses, réparties en deux articles, forment un
total de 48.000 00

A reporter..... 24.606.419 78

	Report.....	24.606.419 78
2° En vertu de crédits votés par le Conseil municipal en sa séance du 2 mai 1929.		
Ces dépenses, réparties en 30 articles, forment un total de		1.243.584 05
3° En vertu de crédits votés par le Conseil municipal en sa séance du 12 juillet 1929.		
Ces dépenses, réparties en 4 articles, forment un total de		203.500 00
B. INSUFFISANCE DE CRÉDITS AU TITRE DE L'EXERCICE 1928		
Ces dépenses, réparties en 15 articles, forment un total de		658.850 00
C. INSUFFISANCES DE CRÉDITS AU TITRE DE L'EXERCICE 1929		
Ces dépenses, réparties en 44 articles, forment un total de		1.829.395 73
D. DEPENSES A ENGAGER EN VERTU DU VOTE A EMET- TRE ET QUI SONT A IMPUTER SUR LE SOLDE DISPONIBLE.		
a) Grands travaux :		
Démantèlement	32.000 00	
Construction de la nouvelle Mairie, bâtiment administratif. Construction du beffroi et du Pavillon des Finances.....	1.200.000 00	
Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville	1.000.000 00	
Groupe scolaire du Faubourg de Béthune	160.000 00	
Groupe scolaire du Buisson. Travaux complémentaires. Achat de mobilier.....	150.000 00	
Expropriation conditionnelle Delcroix, à Fives	440.000 00	
Expropriation rue des Canonniers.....	400.000 00	
Extension du réseau d'eau potable et amélioration des canalisations.....	100.000 00	
Collecteur du boulevard Carnot à la rue des Bateliers	100.000 00	
Achat de terrains nus et de zone.....	300.000 00	
A reporter.....	3.882.000 00	28.541.749 56

Report.....	3.882.000 00	28.541.749 56
Distribution d'eau. Usine élévatoire d'Emmerin. Réparation de la machine n° 4.	89.500 00	
Mairie provisoire, 39, rue de la Mon- naie. Remise en état de l'immeuble.....	70.000 00	
Bibliothèque universitaire. Eclairage électrique. Participation de la Ville.....	14.000 00	
Bourse du Travail. Extension des instal- lations électriques	6.000 00	
	<u>4.061.500 00</u>	4.061.500 00
b) Assistance :		
Subvention complémentaire à la Caisse des Ecoles, ci.....	200.000 00	
Fête du 14 Juillet 1929. Distribution de viande aux indigents	50.000 00	
Subvention complémentaire à l'Institut Pasteur	50.000 00	
	<u>300.000 00</u>	300.000 00
c) Dépenses diverses :		
Plus-values sur centimes additionnels de l'exercice 1928 destinées au rembourse- ment de l'annuité 1930 de l'emprunt de 10.500.000 francs contracté en 1920 avec le Crédit Foncier	142.151 98	
Subventions à divers comités.....	200 00	142.351 98
Total des dépenses.....		<u>33.045.601 54</u>

En résumé, le budget supplémentaire de la Ville, pour l'exercice 1929, s'établit comme suit :

RECETTES	33.373.222 fr. 79
DEPENSES	33.045.601 fr. 54
EXCEDENT DE RECETTES.....	<u>327.621 fr. 25</u>

Adopté.

M. LE MAIRE. — Vous me permettrez de profiter de l'occasion qui m'est offerte pour fournir à l'opinion publique quelques éléments d'information au lendemain d'une campagne de presse à propos de la taxe de déversement à l'égout.

*Taxe
de déversement
à l'égout*

*Mise au point
de la question*

Les raisons qui l'ont déterminée ?

D'abord, les propriétaires ne sont plus contraints à la vidange de leurs fosses dont les frais de curage sont d'autant plus onéreux qu'il s'agit de w.-c. à chasse d'eau. Ensuite, l'effluent, quoique épuré, laisse dans les canaux et aqueducs un dépôt que l'on chiffre à trois centigrammes par litre. Ceci oblige la Ville à des frais supplémentaires de curage de ses aqueducs et canaux. En sa faveur elle est donc en droit de prévoir un dédommagement.

Cette taxe est-elle légale ?

Le 12 février 1923, nous prenions une délibération demandant au Pouvoir Central l'autorisation d'imposer les propriétaires de fosses septiques dans les mêmes conditions qu'à Marseille.

Vint la loi du 13 août 1926 qui dit à son article premier : « Toute commune « peut, par délibération du Conseil municipal approuvée par le Préfet, après « avis du Directeur départemental de l'Administration financière compétente, « et sans être tenue à la suppression des droits d'octroi, établir les taxes désignées ci-après : paragraphe 16 : Taxe de déversement à l'égout ».

Paru au « Journal Officiel », il y a trois ans, le 12 décembre, le Règlement d'Administration publique en fixa le montant.

Ainsi c'est dans le cadre de la loi que nous avons pris notre délibération qui, successivement, reçut l'approbation : 1° le 28 juillet 1928, du Directeur départemental des Contributions directes ; 2° le 9 février 1929, de M. le Préfet du Nord.

Quelles sont les mesures que nous allons prendre ?

D'aucuns nous ont taxés d'exagération. Or la loi nous confère le droit d'imposer d'autres catégories de propriétaires. Nous n'avons cependant pas assujéti les constructions riveraines à un réseau d'égouts. Nous nous sommes contentés de taxer les propriétaires raccordant leurs fosses à l'aqueduc.

Avant la campagne d'indignation feinte, le 18 septembre, nous avons prié notre Sous-Commission du Budget d'examiner le problème et — compte tenu du coût des travaux d'ensemble du tout à l'égout : quatre-vingt-cinq millions — de rechercher dans quelle mesure il serait possible de graduer les tarifs suivant la valeur locative ou le revenu net des immeubles.

Et quand je lis dans certains journaux que Lille ne montre pas l'exemple de l'hygiène, j'ai bien le droit, j'imagine, de rappeler que ceux qui dénoncent aujourd'hui notre taxe oublient que, lorsqu'ils furent les maîtres, leurs amis laissèrent choir le projet de tout à l'égout tenant cent quarante-huit pages de texte, que votèrent socialistes et radicaux le 4 mars 1904 et dont la Ville doit les grandes lignes à notre Delory. (*Applaudissements.*)

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables de l'exercice courant, susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

N° 143
Cotes irrécouvrables
Admission
en non-valeur

		Frais de poursuites
Locations de locaux à l'Abattoir.....	239 40	
Droits de place aux halles, abattoirs, foires et marchés		
Marché du Faisan.....	72 80	
Marché de Fives.....	132 60	
Marché des Halles centrales...	170 »	
Marché aux légumes.....	156 »	
Marché de Wazemmes.....	358 80	890 20
Droits de voirie		
Bow-windows	1 »	
Voitures	30 »	31 »
Produit du service de la distribution des eaux.....	1.539 60	
Locations de propriétés communales.....	5.670 35	
Redevances annuelles sur enseignes, etc.....	8.280 »	
Autres redevances annuelles.....	2.295 »	
Locations de salles municipales, matériel de fêtes, etc.	441 »	
Frais de transport en voiture d'ambulance.....	65 »	
Remboursement de frais de pavage, etc.....	330 »	
Participation des familles dans les frais de séjour d'enfants soignés dans les sanatoriums et pré- ventoriums	555 50	
Remboursement de primes d'assurance.....	61 55	

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Droits de voirie		
Constructions. Exercice 1927....	160 »	
Terrasses de cafés. Exercice 1928	135 »	295 »
Locations de propriétés communales. Exercice 1928....	4.075 50	8 78
	<hr/>	<hr/>
A reporter.....	24.769 10	8 78

Report.....	24.769 10	8 78
Théâtre Sébastopol. Rideau-réclame. Exercice 1928..	810 88	
Participation des familles dans les frais de séjour d'enfants soignés dans les sanatoriums et pré- ventoriums. Exercice 1928.....	988 »	
Recettes accidentelles. Exercice 1928.....	7 64	
Total.....	<u>26.575 62</u>	<u>8 78</u>

L'irrécouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, d'admettre en non-valeur, la somme de 26.575 fr. 62 et de décider que la somme de 8 fr. 78, montant des frais de poursuites exercées par le Receveur municipal, sera imputée sur le crédit des « Dépenses imprévues » Exercice 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 144

Règlement d'intérêts
sur dommages
de guerre

Admission
en recette

MESSIEURS,

M. le Receveur municipal vient de recevoir les sommes ci-après en règlement des intérêts échus, pour la période du 30 décembre 1927 au 30 décembre 1928, sur le titre de créance Série I R, n° 1319.577 dans lequel sont reprises les indemnités de dommages de guerre afférentes aux immeubles sis à Lille, rue du Transvaal, 14-16 et cédées à la Ville par M^{me} Beyens-Bombèke.

Valeur nominale	4.400 fr.
Valeur nette	<u>4.500 84</u>
Espèces	33 46
Soit au total.....	<u>4.534 30</u>

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte reçu par M^e Delardière, notaire à Asecq, le 24 juillet 1924, la Ville a acquis une indemnité de dommages de guerre s'élevant à 456.952 fr. 51, qui avait été accordée à M^{me} Maria Bombèke, épouse séparée de corps et de biens de M. Beyens.

Le certificat de créance correspondant à cette indemnité a été déposé, à fin de liquidation, dans les services de la Reconstitution, le 18 juin 1929, accompagné des justifications de emploi.

Le paiement intégral en espèces n'est pas possible ; en effet, si nous acceptions ce mode de paiement, nous devrions subir une réduction de 4 % environ de la totalité de la créance.

Il reste donc une solution : accepter le paiement en titres au porteur amortissables en 15 ans, productifs d'un intérêt à 5 % l'an et négociables par anticipation, soit par tirage au sort, soit en Bourse.

Nous vous proposons d'agréer cette solution et en conséquence de nous autoriser : 1° à solliciter de M. le Préfet du Nord, le règlement du disponible sur le certificat de créance précité, en titres au porteur et 2° à accomplir les formalités nécessaires.

Adopté.

N° 145

*Dommages
de guerre
Beyens-Bombèke*

*Règlement
du certificat
de créance*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 22 juin 1924, décidé l'acquisition du Château de la Haye, situé au Bazinghien, ainsi que des dommages de guerre afférents à cet immeuble moyennant un prix de :

1° 38.746 fr. 71 pour l'immeuble ;

2° 77.253 fr. 29 pour les dommages de guerre.

Il avait été stipulé que ces dépenses seraient prélevées : partie, sur le crédit : « Expropriation de terrains nus pour le plan d'extension » ; partie sur le crédit : « Achat de dommages de guerre ».

N° 146

Château de la Haye

Prix d'achat

*Imputation
de la dépense*

Or, le crédit qui avait été ouvert pour l'acquisition des dommages de guerre est totalement épuisé.

Nous vous proposons, en conséquence, de décider que la dépense de 116.000 francs résultant de cette acquisition sera imputée sur le crédit n° 33 du budget extraordinaire de 1929 : « Achat de terrains nus et de zone ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 147

*Lotissement
terrain situé entre
la rue Germain-
Pilon et le chemin
des Sorcières*

Avis

MESSIEURS,

M. le Préfet nous a transmis une demande d'autorisation faite par l'Union départementale des Sociétés de Secours mutuels en vue de lotir un terrain de 1 ha 32 a, repris au cadastre sous le n° 2961 de la section C et situé entre la rue Germain-Pilon et le Chemin des Sorcières.

Conformément à l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 sur l'extension et l'aménagement des villes, vous devez émettre un avis sur cette demande.

Le projet prévoit l'ouverture d'une rue de 142 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur. La chaussée, qui aura 7 mètres de largeur sera constituée par un macadam bitumineux. Comme l'article 17 du cahier des charges de ce projet prévoit le classement de cette rue dans la voirie urbaine de la Ville de Lille, la chaussée ne satisfait pas aux prescriptions de l'article 948 du Code des arrêtés municipaux qui stipule dans son paragraphe 4 « que les rues à ouvrir devront être pavées conformément aux prescriptions de l'Administration municipale ».

En outre, le lotissement prévoit 50 parcelles de 5 mètres de large. Or, il faut un terrain d'une largeur minima de 5 m. 50 pour construire une maison qui satisfasse à toutes les prescriptions du règlement sanitaire.

Nous vous prions donc, d'accord avec votre 5^e Commission, de donner un avis défavorable au projet présenté par l'Union départementale des Sociétés de Secours mutuels.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Dorchies demeurant 115, avenue de Dunkerque, tendant à l'ouverture d'une rue en impasse et au lotissement d'un terrain situé en bordure de l'avenue de Dunkerque.

D'accord avec votre Commission du Plan ainsi qu'avec votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

- 1^o L'aqueduc sera ovoïde de 0.70 × 1.05, pour qu'il soit visitable ;
- 2^o Les marteaux seront placés dos à dos ;
- 3^o Les parcelles auront au moins 5 m. 50 de largeur ;
- 4^o La possibilité de classement dans le réseau urbain de la voie à ouvrir ne sera envisagée que quand la rue aura deux débouchés : l'un sur l'avenue de Dunkerque et l'autre sur la rue Henri Regnault.

Adopté.

N° 148

*Lotissement
terrain en bordure
de l'avenue
de Dunkerque*

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Préfet nous a transmis une demande d'autorisation faite par la Société auxiliaire d'habitations à bon marché de la région Lilloise, dont le siège est 14, rue Gaulhier de Châtillon, pour lotir un terrain de 1 ha, 08 a, 36 ca, compris entre le Chemin de Bargues et la rue des Clématites prolongée.

Conformément à l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 sur l'extension et l'aménagement des villes, vous devez émettre un avis sur cette demande.

Le projet prévoit l'ouverture d'une rue de 222 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur. Elle comportera une chaussée pavée de 7 mètres et deux trottoirs de 2 m. 50 avec bordures.

Nous vous proposons, d'accord avec la Commission du Plan et votre 5^e Commission, de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

N° 149

*Lotissement
d'un terrain
compris entre la rue
des Clématites
et le chemin
de Bargues*

Avis

- 1° Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de largeur ;
- 2° Les marteaux seront placés dos à dos ;
- 3° Les dépendances en bois seront interdites.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 2 mai 1929, vous avez donné un avis favorable à la demande présentée par la Société « Eloi et Louis Prate » dont le siège social est à Lille, 168, rue des Postes, à l'effet d'être autorisée à établir un dépôt d'essences et huiles minérales de graissage sur un terrain sis à Lille, faubourg des Postes, entre les rues Emile Rouzé et Augustin Drapier.

A titre de simple information, M. le Préfet porte à votre connaissance les conclusions suivantes auxquelles s'est arrêté le Conseil départemental d'hygiène en ce qui concerne ce projet.

1° La quantité totale d'essence (ou autres liquides inflammables) entreposée ne pourra dépasser 30.000 litres effectifs, ou comptant comme tels, si les réservoirs souterrains sont installés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

2° Il ne pourra être stocké aucune autre matière inflammable, à l'exception des huiles de graissage dont la quantité ne devra pas dépasser 300.000 litres, et s'il y a lieu des emballages vides ;

3° Le terrain du dépôt sera clos d'un mur en maçonnerie en béton de 2 m. 50 de hauteur au moins, les portes d'accès étant métalliques, pleines et de même hauteur ;

4° Les locaux du dépôt, y compris les bureaux, seront tous construits en maçonnerie ou béton, sans emploi de bois ou d'autres matériaux combustibles, y compris les portes, les fenêtres et les planchers ;

5° Les réservoirs souterrains, s'il en est installé, devront remplir les conditions établies par les règlements en vigueur. Il ne sera pas établi de réservoirs non souterrains de liquides inflammables ;

6° Les constructions, et le cas échéant, les réservoirs souterrains servant à entreposer l'essence et à la transvaser seront édifiés à 15 mètres au moins des habitations les plus voisines, et à 5 mètres au moins de toute voie publique. Les constructions abritant les huiles de graissage seront à 5 mètres au moins des habitations ; elles seront placées à 10 mètres de celles réservées à l'essence ;

N° 150

*Établissements
classés*

*Dépôt d'essence
faubourg des Postes*

*Communication
de M. le Préfet*

7° La salle d'entreposage de l'essence en fûts, celle d'embidonnage et le magasin aux bidons pleins seront distincts, et séparés par des murs de 34 centimètres d'épaisseur en maçonnerie, ou par des cloisons en béton de 6 c/m d'épaisseur chacune, avec interposition de 6 c/m de briques. S'il existe des communications directes entre ces locaux, elles seront munies de 2 portes métalliques « coupe-feux ».

8° Dans chacune de ces salles sera disposée une fosse centrale d'une capacité suffisante pour contenir le liquide échappé des divers récipients entreposés. Le sol en béton de ces salles présentera une légère pente facilitant l'écoulement du liquide dans ces fosses. Celles-ci seront recouvertes de plaques métalliques ou en béton laissant libre cet écoulement, tout en limitant les émissions de vapeur ;

9° Il sera dans toute l'enceinte du dépôt interdit de fumer et d'introduire du feu. Cette interdiction fera l'objet d'un affichage dans les différentes salles, et à l'entrée du dépôt. Les seuls éclairages artificiels permis seront l'éclairage électrique avec canalisation sous tubes métalliques, interrupteurs et fusibles placés à l'extrémité des locaux, lampes sous globes de sûreté, et encore l'éclairage par lampes portatives de sûreté d'un type autorisé dans les mines de houille ;

10° Le dépôt ne pourra recevoir qu'un wagon d'essence à la fois (wagon-réservoir ou wagons de fûts métalliques) et ne pourra renfermer plusieurs camions chargés ou en voie de chargement d'essence ;

11° Les bidons remplis devront être aussitôt enlevés de la salle d'embidonnage. Il en sera de même des fûts vides qui réintégreront la salle affectée à leur entrepôt ;

12° Toutes précautions seront prises pour qu'il ne puisse se répandre des liquides inflammables sur le sol, pour qu'aucun transvasement ne soit opéré en dehors des locaux et sans le secours des appareils à ce destinés ;

13° Il y aura dans le dépôt un nombre suffisant d'appareils extincteurs entretenus en bon état de fonctionnement afin de permettre de lutter contre tout commencement d'incendie. En plus, une réserve de sable y sera préparée, d'un volume de 2 à 3 mètres cubes ; elle sera entretenue à l'état meuble, et les pelles pour la manipuler devront rester à proximité.

Nous vous demandons de donner acte de cette communication à M. le Préfet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 151

MESSIEURS,

*Liquidation
de pension**Services municipaux**Mme Delaire, née
Bénonie Dewailly*

Madame Delaire, née Bénonie Dewailly, concierge de 1^{re} classe, née à Camphin-en-Pévèle le 26 août 1864, atteinte d'affection cardiaque, sollicite la liquidation de sa pension à partir du 1^{er} septembre 1929.

Nommée concierge à l'Ecole Jean Macé le 1^{er} mai 1909, M^{me} Delaire comptait au 31 août 1929 : 20 ans et 4 mois de service avec un traitement moyen de 11.013 fr. 33 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 20 ans de service : 20/60 de 11.013 fr. 33.....	3.671 12
Pour 4 mois : 4/12 de 1/60 de 11.013 fr. 33.....	61 20
Total.....	<u>3.732 32</u>

Vu les états de services et retenues de M^{me} Delaire.

Vu les certificats de MM. les docteurs Israël, Tramont et Blond, constatant que M^{me} Delaire se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions.

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous prions d'allouer à M^{me} Delaire, à partir du 1^{er} septembre 1929, une pension annuelle de 3.732 fr. 32. De plus, nous vous demandons de lui accorder une indemnité de départ égale à trois mois de son traitement actuel soit 2.700 fr. à prélever sur l'article 9 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 152

MESSIEURS,

*Liquidation
de pension**Services municipaux**Vve A. Fauquenoit*

M. Arthur-Louis Fauquenoit, préparateur de 1^{re} classe au Musée d'Histoire naturelle, est décédé le 16 juillet 1929, laissant une veuve, la dame Laure-Eugénie Langlant, laquelle sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Entré dans les Services municipaux le 1^{er} avril 1907, M. Fauquenoit comptait, au moment de son décès : 22 ans, 3 mois et 16 jours de service avec un

traitement moyen de 12.338 fr. 51 pendant les trois dernières années, M. Fauquenoit aurait pu obtenir une pension de 4.584 fr. 64 calculée comme suit :

Pour 22 ans de service : 22/60 de 12.338 fr. 51.....	4.524 12
Pour 3 mois : 3/12 de 1/60 de 12.338 fr. 51.....	51 40
Pour 16 jours : 16/30 de 1/12 de 1/60 de 12.338 fr. 51.....	9 12
Total.....	<u>4.584 64</u>

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1° Que la dame Laure Langlant est née à Lille le 15 mai 1877.

2° Que ladite dame Langlant et M. Fauquenoit ont contracté mariage le 24 avril 1897.

3° Que M. Fauquenoit est décédé le 16 juillet 1929.

Vu le certificat constatant que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ni par la séparation.

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services municipaux duquel il résulte que M^{me} veuve Fauquenoit a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit $\frac{4.584 \text{ fr. } 64}{2} = 2.292 \text{ fr. } 32$.

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} veuve Fauquenoit à 2.292 fr. 32 à partir du 17 juillet 1929, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Edmond-François Favier, ex-chef de bureau à la Mairie est décédé le 27 juillet 1929 en possession d'une pension de 3.132 fr. 96 sur la Caisse des Retraites des Services municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} janvier 1912.

Sa veuve, la dame Elise-Louis-Marie Mormentyn, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 8 des statuts de ladite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1° Que la dame Mormentyn est née à Guemps (P.-de-C.), le 20 octobre 1864 ;

N° 153

Liquidation
de pension

Services municipaux

Vve Edmond Favier

2° Que M. Favier et la dame Mormentyn ont contracté mariage le 4 février 1891 ;

3° Que M. Favier est décédé le 27 juillet 1929.

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Favier :

Les statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux desquels il résulte que M^{me} veuve Favier a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : $3.132 \text{ fr. } 96 : 2 = 1.566 \text{ fr. } 48$.

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} veuve Favier à 1.566 fr. 48 à partir du 28 juillet 1929, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 154

MESSIEURS,

Liquidation
de pension
—
Services municipaux
—
Louis Mathez
—

M. Louis Mathez, sous-chef de bureau, né à Orchies le 13 mars 1859, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 8 octobre 1929.

Entré à la Mairie, le 8 octobre 1899, M. Mathez comptera au 7 octobre 1929, 30 ans de service avec un traitement moyen de 13.138 fr. 88, pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, M. Mathez a droit :

Pour 30 ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit : 6.569 fr. 44.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Mathez, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à partir du 8 octobre 1929, une pension annuelle de 6.569 fr. 44.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel soit : 7.500 fr. à prélever sur l'article 9 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Eugène Sorez, directeur de salle de 1^{re} classe à la Bibliothèque, né à Lille le 9 septembre 1868, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} octobre 1929.

Entré à la Bibliothèque le 16 mars 1896, M. Sorez comptera au 30 septembre 1929, 33 ans, 6 mois et 15 jours de service avec un traitement moyen de 13.100 fr. pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, M. Sorez a droit :

Pour 30 ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit :

13.100 fr. : 2 =	6.550 »
Pour 3 ans : 3/40 de 13.100 fr.....	982 50
Pour 6 mois : 6/12 de 1/40 de 13.100 fr.....	163 77
Pour 15 jours : 15/30 de 1/12 de 1/40 de 13.100 fr.....	13 65
Total.....	<u>7.709 92</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Sorez, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} octobre 1929, une pension annuelle de 7.709 fr. 92.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel soit 7.500 fr. à prélever sur l'article 9 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Eugène-Joseph Brunin, receveur d'octroi de 1^{re} classe, né à Lille le 11 septembre 1874, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} octobre 1929.

Entré dans l'octroi le 1^{er} novembre 1899, M. Brunin comptera au 30 septembre 1929, 29 ans et 11 mois de service avec un traitement moyen de 13.100 fr. pendant les trois dernières années.

N° 155

—
*Liquidation
de pension*
—
Services municipaux
—
Eugène Sorez
—

N° 156

—
*Liquidation
de pension*
—
Octroi
—
Eugène-Jos. Brunin
—

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, M. Brunin a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit :

13.100 fr. : 2 =	6.550 »
Pour 4 ans : 4/40 de 13.100 fr.....	1.310 »
Pour 11 mois : 11/12 de 1/40 de 13.100 fr.....	300 16
Total.....	<u>8.160 16</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Brunin sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} octobre 1929, une pension annuelle de 8.160 fr. 16.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel soit 7.500 fr. à prélever sur l'article 9 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 157

Liquidation
de pension
Octroi

Ernest Deroch

MESSIEURS,

M. Ernest-Georges Deroch, préposé spécial à l'octroi, né à Mennevret (Aisne), le 2 décembre 1873, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} octobre 1929.

Entré dans l'octroi le 1^{er} octobre 1904, M. Deroch comptera au 30 septembre 1929, 25 ans de service avec un traitement moyen de 11.000 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, M. Deroch a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit :

$$\frac{11.000 \text{ fr.}}{2} = 5.500$$

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec la 3^e Commission, d'allouer à M. Deroch, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} octobre 1929, une pension annuelle de 5.500 fr.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel soit 6.500 fr. à prélever sur l'article 9 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Emile-Henri Devernay, receveur d'octroi de 1^{re} classe, né à Lille le 29 octobre 1874, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} novembre 1929.

Entré dans l'octroi le 1^{er} décembre 1902, M. Devernay comptera au 31 octobre 1929, 26 ans et 11 mois de service avec un traitement moyen de 13.266 fr. 66 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, M. Devernay a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit :

13.266 fr. 66 : 2 =	6.633 33
Pour 1 an : 1/40 de 13.266 fr. 66.....	331 66
Pour 11 mois : 11/12 de 1/40 de 13.266 fr. 66.....	304 01
Total.....	<u>7.269 »</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Devernay, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} novembre 1929, une pension annuelle de 7.269 fr.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel soit 7.500 fr. à prélever sur l'article 9 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Fernand-Louis Vermesse, receveur d'octroi de 1^{re} classe né à Lille, le 22 octobre 1874, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} novembre 1929.

Entré dans l'octroi le 1^{er} septembre 1902, M. Vermesse comptera au 31 octobre 1929, 27 ans et 2 mois de service avec un traitement moyen de 13.266 fr. 66 pendant les trois dernières années.

N° 158

Liquidation
de pension

Octroi

Emile Devernay

N° 159

Liquidation
de pension

Octroi

Fernand Vermesse

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, M. Vermesse a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 13.266 fr. 66 : 2 =	6.633 33
Pour 2 ans : 2/40 de 13.266 fr. 66.....	663 33
Pour 2 mois : 2/12 de 1/40 de 13.266 fr. 66.....	55 26
Total.....	<u>7.351 92</u>

En conséquence, nous vous proposons d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Vermesse, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} novembre 1929, une pension annuelle de 7.351 fr. 92.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 7.500 francs à prélever sur l'article 9 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 160

Liquidation
de pension

—
Police

—
Enfant Ledoux

M. Alphonse-Julien Ledoux, sous-brigadier de police, est décédé le 1^{er} août 1929, laissant un enfant mineur.

Entré dans la police le 1^{er} mars 1914, M. Ledoux comptait au moment de son décès, 15 ans, 5 mois et 1 jour de service avec un traitement moyen de 10.537 fr. 77 pendant les trois dernières années. Il aurait donc pu obtenir une pension de 2.708 fr. 08 calculée comme suit :

Pour 15 ans de service : 15/60 de 10.537 fr. 77.....	2.634 44
Pour 5 mois : 5/12 de 1/60 de 10.537 fr. 77.....	73 16
Pour 1 jour : 1/30 de 1/12 de 1/60 de 10.737 fr. 77.....	0 48
Total.....	<u>2.708 08</u>

Vu les extraits des registres de l'état civil constatant :

- 1° Que M. Ledoux est décédé à Faches-Thumesnil (Nord) le 1^{er} août 1929 ;
- 2° Que l'enfant Richard-Paul Ledoux est né à Lille le 24 octobre 1913 ;

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services municipaux, duquel il résulte :

1° Article 10. — Que la pension doit être calculée comme l'eût été celle de sa mère :

2° Article 7. — Que la dame Leroux aurait eu droit à la moitié de la pension de son mari, soit $2.708 \text{ fr. } 08 : 2 = 1.354 \text{ fr. } 04$.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 3° Commission, de régler la pension de l'enfant Ledoux à 1.354 fr. 04 jusqu'à l'accomplissement de la 18^e année et à partir du 2 août 1929, lendemain du décès de son père.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Abel-Ferdinand Leroy, agent de sûreté de 1^{re} classe, 2^e échelon, est décédé le 19 août 1929, laissant une veuve, la dame Claire-Marie Godefroy, laquelle sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Entré dans la police le 1^{er} mai 1909, M. Leroy comptait au moment de son décès : 20 ans, 3 mois et 19 jours de service, avec un traitement moyen de 10.034 fr. 90 pendant les trois dernières années. M. Leroy aurait pu obtenir une pension de 3.395 fr. 60 calculée comme suit :

Pour 20 ans de service : $20/60$ de 10.034 fr. 90.....	3.344 96
Pour 3 mois : $3/12$ de $1/60$ de 10.034 fr. 90.....	41 81
Pour 19 jours : $19/30$ de $1/12$ de $1/60$ de 10.034 fr. 90.....	8 83
Total.....	<u>3.395 60</u>

Vu les extraits des registres de l'état civil constatant :

1° Que la dame Godefroy est née à Lesquin (Nord), le 18 juin 1881 ;

2° Que ladite dame Godefroy et M. Leroy ont contracté mariage le 11 mars 1905 ;

3° Que M. Leroy est décédé le 19 août 1929.

Vu le certificat constatant que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ni par la séparation.

N° 161

Liquidation
de pension

Police

Vve Abel Leroy

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services municipaux duquel il résulte que M^{me} Veuve Leroy a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit : 3.395 fr. 60 = 1.697 fr. 80.

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} Veuve Leroy à 1.697 fr. 80 à partir du 20 août 1929, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 162

Liquidation
de pension

Police

Vve Myrthil Loriau

MESSIEURS,

M. Myrthil-Joseph Loriau, secrétaire de police de 1^{re} classe, est décédé le 6 août 1929, laissant une veuve, la dame Eugénie Ridot, laquelle sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Au moment de son décès, M. Loriau comptait 28 ans et 28 jours de versements à la Caisse des Retraites (compte tenu d'une interruption du 1^{er} mars au 8 mai 1906), avec un traitement moyen de 12.620 fr. pendant les trois dernières années. M. Loriau aurait pu obtenir une pension de 5.905 fr. 68 calculée comme suit :

Pour 28 ans de service : 28/60 de 12.620 fr.....	5.889 33
Pour 28 jours : 28/30 de 1/12 de 1/60 de 12.620 fr.....	16 35
Total.....	<u>5.905 68</u>

Vu les extraits des registres de l'état civil constatant :

- 1° Que la dame Ridot Eugénie est née à Denain (Nord), le 12 janvier 1878;
- 2° Que ladite dame Ridot et M. Loriau ont contracté mariage le 29 mai 1897 ;
- 3° Que M. Loriau est décédé le 6 août 1929.

Vu le certificat constatant que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ni par la séparation ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services municipaux duquel il résulte que M^{me} Veuve Loriau a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit : 5.905 fr. 68 : 2 = 2.952 fr. 84.

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} Veuve Loriau à 2.952 fr. 84 à partir du 7 août 1929, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre la demande de pension de retraite formée par le caporal volontaire :

Lenglain Gustave-Henri, né à Lille, le 15 juin 1874, qui compte 25 ans de services.

Un certificat médical atteste l'impossibilité pour cet homme de continuer son service.

La Commission spéciale a reconnu ses droits à la retraite.

Conformément à l'article 5 du règlement, modifié par le Conseil municipal dans sa séance du 17 septembre 1920, nous vous proposons de fixer à : 570 francs, la pension du caporal Lenglain, à compter du 1^{er} juillet 1929 et d'allouer à ce dernier le secours annuel et renouvelable de 420 francs prévu à votre délibération du 30 décembre 1927.

Adopté.

N° 163

*Liquidation
de pension*

Sapeurs-Pompiers

Lenglain

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Pierre Duforez, jardinier au service de la Ville, âge de 71 ans, a cessé ses fonctions à la date du 15 janvier 1929. Entré en service le 5 mai 1890, il comptait au 16 janvier dernier 38 ans et 8 mois de service.

En application des dispositions des délibérations du Conseil municipal des 17 septembre 1920 et 18 juin 1923, M. Duforez a droit à une pension annuelle de 1.500 francs.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, de lui allouer à partir du 16 janvier 1929, une pension de 1.500 fr. qui sera prélevée sur l'article 10 du budget ordinaire de l'exercice courant.

Adopté.

N° 164

Pension de retraite

*Pierre Duforez
Ouvrier jardinier*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 165

*Sursis
d'incorporation**Avis*

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 23 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur les demandes de sursis d'incorporation formulées par les jeunes gens faisant partie du futur contingent.

Les dénommés ci-après, se trouvant dans les conditions prévues par ladite loi, sollicitent cette faveur.

Classe 1928

Flodrops, Jules-Jean-Baptiste ; Bonhomme, Henri-Jean ; Parmentier, Robert-Jules ; Deckmyn, Victor-Emile.

Classe 1929

Duhem Georges-Marcel.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à ces demandes

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 166

*Assurances
Bâtiments
communaux**Augmentation*

Par suite de la hausse constante des matériaux de construction et de la main-d'œuvre, les risques des propriétés communales n'étaient plus suffisamment garantis contre l'incendie.

Après évaluation faite par nos services, en accord avec les représentants des Compagnies d'assurances, il a été convenu que le chiffre de nos polices serait augmenté de 64.374.500 francs et que le taux d'assurance, pour la totalité des propriétés intéressées et en ce qui concerne cette augmentation, serait fixé à 0,10 ‰ au lieu de 0,24 ‰.

Nous vous prions d'approuver les contrats passés à cet effet, avec les Compagnies coassureuses ci-après désignées, pour une période finissant le 15 juin 1930 en même temps que les polices en cours.

	quote-part		quote-part
Compagnie d'Assurances gé-		L'Union et le Phenix Esp...	3 %
nérales	10 %	L'Urbaine	3
Société Assurances Mutuelles		Le Nord	3
de la Seine et Seine-et-Oise	10	Le Monde	3
La Providence	5	L'Aigle	3
La Nationale	5	Sociétés d'Assurances Mu-	
Commercial Union	5	tuelles de la Ville de Paris	3
Compagnie du Soleil.....	5	La Confiance	3
Le Lloyd Commercial Fran-		La Mutuelle du Mans.....	2.50
çais	6.50	Ancienne Mutuelle du Cal-	
L'Union	4	vados	2.50
L'Abeille	4	La Mutuelle de Valence.....	1.50
La Métropole	2	The Liverpool and London..	1
La Flandre	2	L'Assurance Ouvrière	1
La France	2	La Fraternelle Parisienne...	1
La Foncière	2	Assurance Mutuelle de la	
Royal	2	Seine-Inférieure et de l'Eure	1
L'Union Générale du Nord..	2	La Mutuelle de l'Ouest.....	0.50
Central Ins. Compagnie	1.50		

Le supplément de prime à payer sera de 13.494 fr. 60 indépendamment des frais et impôts.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'évaluation faite dans la police 762.145, souscrite le 20 janvier 1922 à la Compagnie L' « Ancienne Mutuelle du Calvados », en vue de garantir certains bâtiments communaux, a été jugée nettement insuffisante en raison de la hausse constante des matériaux de construction et de la main-d'œuvre.

Nous avons donc été amené à contracter avec ladite Compagnie une nouvelle police qui porte le n° 905.609, annule la précédente et stipule une augmentation, conforme aux évaluations de nos services, sur les capitaux assurés antérieurement.

N° 167

Assurances

Police particulière
des bâtiments
communaux

Augmentation

La prime à payer sera de 15.821 fr. 50.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, nous vous prions d'approuver ce contrat et de nous autoriser à passer, au fur et à mesure des besoins, tous avenants à cette police (augmentations, diminutions, régularisations, etc..).

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 168
Assurances
Hôtel de Ville

A l'effet d'assurer contre l'incendie le nouvel Hôtel de Ville, les Compagnies coassureuses suivantes ont accepté, selon nos propositions, de nous garantir jusqu'à concurrence de 28.000.000 de francs pour le bâtiment et 300.000 francs pour le mobilier dans les proportions suivantes :

Commercial Union	14 %	L'Union Générale du Nord..	3
Compagnie d'Assurances gé-		Ancienne Mutuelle du Cal-	
nérales	10	vados	2.25
La Concorde	10	Société d'Assurances Mu-	
Compagnie du Soleil	10	tuelles de la Ville de Paris	2.25
Société d'Assurances Mu-		La France	2
tuelle de la Seine et Seine-		The Northern	2
et-Oise	10	La Mutuelle du Mans.....	1.50
Le Nord	6	La Mutuelle de Valence....	1.25
L'Abeille	6	L'Assurance Ouvrière	0.75
Le Lloyd Commercial Fran-		La Fraternelle Parisienne...	0.75
çais	5	Assurance Mutuelle de la	
La Nationale	5	Seine - Inférieure et de	
L'Union	4	l'Eure	0.75
L'Urbaine	3	La Mutuelle de l'Ouest.....	0.50

La prime à payer sera de 9.350 francs y compris frais et impôts. En conséquence, nous vous prions de vouloir bien approuver ce contrat dont la durée est d'une année à compter du 15 juillet 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons souscrit avec la Société d'assurances « La Mutuelle Générale Française » dont le siège social est au Mans (Sarthe), une nouvelle police d'assurances n° 1.022.030, pour une somme de 1.250.000 francs couvrant contre l'incendie et selon une évaluation faite en accord avec nos services, les registres de l'Etat Civil, plans cadastraux, livres de comptabilité, etc., annulant les polices en cours n° 227.440 et 401.373.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, nous soumettons cette police à votre approbation.

Adopté.

N° 169
—
Assurances
—
*Archives
communales*
—
Augmentation
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons souscrit avec « L'Association Industrielle des Travailleurs Français » un avenant à la police n° 255.103, garantissant les réparations civiles, auxquelles la Ville peut être tenue comme organisatrice de fêtes et réjouissances publiques.

Cet avenant a été passé spécialement en vue de nous assurer contre les accidents qui auraient pu être causés aux tiers par les cyclistes, les chevaux, y compris ceux de la gendarmerie, et les chars lors des fêtes des 19 et 20 mai 1929.

La prime supplémentaire à payer est de 300 francs non compris les frais et impôts.

Nous soumettons cet avenant à votre approbation.

Adopté.

N° 170
—
Assurances
—
Fêtes publiques
—
*Avenant à la police
N° 255.103*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 171

*Assurance
des voitures
automobiles**Accidents
causés aux tiers*

La police d'assurance n° 696, souscrite le 26 juin 1919 à la Compagnie « La Générale de Perth » garantissant contre les accidents causés aux tiers, les voitures automobiles appartenant à la Ville, est arrivée à expiration le 26 juin dernier.

En vue de la passation d'un nouveau contrat, nous avons fait appel à différentes Compagnies ainsi qu'aux groupes dits des « Mutuelles » qui, généralement seuls assurent aux meilleurs prix.

Aucune de ces sociétés ne s'est déclarée en mesure de couvrir le risque sur la base d'une prime nette aussi réduite que celle proposée par la Compagnie « La Générale de Perth ».

Nous avons donc souscrit avec cette dernière une nouvelle police portant le n° 3.069, aux mêmes conditions que la précédente.

La prime à payer annuellement sera de 6.252 francs, frais et impôts en sus.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, nous vous prions d'approuver ce contrat. Nous demandons en outre de nous autoriser à passer au fur et à mesure des besoins tous avenants à ladite police (augmentations, diminutions, régularisations, etc.).

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 172

*Service d'Hygiène**Assurance
des triporteurs*

Nous avons souscrit avec la Compagnie d'assurances « La Générale de Perth » un avenant d'augmentation à la police n° 3.069, en vue de l'assurance contre les accidents qui pourraient être causés aux tiers par les quatre nouveaux triporteurs automobiles, mis récemment en circulation par le Service d'Hygiène.

La prime supplémentaire à payer sera de 1.280 francs, majorée des frais et impôts.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, nous vous proposons d'approuver cet avenant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La machine n° 4 de l'usine élévatrice d'Emmerin a besoin de réparations importantes. Nous avons invité la Compagnie de Fives-Lille, qui a construit la machine, à examiner, avec le service intéressé, les travaux à exécuter en vue de la remise en état des divers organes.

A la suite de cet examen un devis a été dressé. Il comprend :

1° Réparations principales à la machine côté cylindre, piston, distribution (forfait).....	24.500 fr.
2° Réparation des boîtes à clapet (forfait).....	22.800 fr.
3° Démontage et remontage à faire en régie ; dépense à prévoir environ	12.000 fr.
Soit au total.....	<u>59.300 fr.</u>

Dans le cas où la réparation des boîtes à clapet ne serait pas possible et s'il fallait envisager leur remplacement, la dépense serait de 53.000 francs pour la fourniture de nouvelles boîtes et le total du devis serait porté à 89.500 francs environ.

Par contre, si le réalisage simple des sièges de clapets est possible, la dépense pour les boîtes à clapet ressortirait à 2.400 francs, et le devis serait ramené à 38.900 francs. Ce n'est qu'après démontage complet de la machine qu'il pourra être statué sur la solution à choisir.

D'accord avec vos 2° et 3° Commissions, nous soumettons à votre approbation, un marché de gré à gré à passer avec la Compagnie de Fives-Lille. La dépense sera prélevée sur le crédit spécial de 89.500 francs ouvert au Budget supplémentaire de 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La fourniture de pavés confiée à la Compagnie des Pavés de granit de Suède est terminée.

Le 17 août 1929 une commission composée de MM. Doyennette, Adjoint au maire, Peeters et Vautrin, Conseillers municipaux, Cochez, directeur des

N° 173

Distribution d'eau

*Usine élévatrice
d'Emmerin*

*Réparations
de machine*

Marché

N° 174

Fourniture de pavés

Réception définitive

Travaux municipaux, a reconnu que la fourniture répond aux conditions du cahier des charges et qu'il y a lieu d'en prononcer la réception définitive.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver le procès-verbal de réception définitive de cette fourniture.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 175

MESSIEURS,

*Réfection des
chaussées pavées*

*Fourniture de pavés
de granit*

Adjudication

L'exécution du programme de travaux de pavages neufs à exécuter en 1929 est commencée et sera poursuivie sans interruption.

Or, si l'on veut assurer la continuité de ces travaux de même que la réalisation du programme prévu en 1930 — nos carrières ne pouvant bien entendu parer intégralement à nos besoins — il est absolument indispensable que nous possédions en magasin des stocks de pavés suffisants.

Afin de pouvoir assurer un travail régulier, il est nécessaire que nous obtenions, d'ici la fin de l'année, la livraison de 500.000 pavés environ qui viendront remplacer dans nos dépôts les pavés que nous aurons utilisés d'ici là et nous permettront d'aborder la campagne de pavages neufs de l'an prochain en toute sécurité.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons d'approuver le cahier des charges passé en vue de la mise en adjudication publique de la fourniture de 500.000 pavés de granit de Suède.

La dépense devant résulter de cette acquisition, soit environ 1.400.000 fr. sera imputée sur les crédits inscrits aux Budget ordinaire et Budget supplémentaire de l'exercice 1929 pour l'entretien et la réfection des chaussées pavées et empierrées, ainsi que sur le crédit à inscrire au budget de l'exercice 1930.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 3^e lot du projet de construction d'égouts aux abords de la porte de Douai dont les travaux ont été confiés à MM. Graticola Frères, entrepreneurs, en vertu de l'adjudication du 28 mai 1929, approuvée par M. le Préfet du Nord le 15 juin suivant, s'élevait à 72.040 francs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement. Il ressort du décompte général et définitif que le montant total des dépenses atteint 58.325 fr. 92.

Le décompte accuse ainsi une économie de 13.714 fr. 08 sur les prévisions.

D'accord avec votre 2^e Commission (Sous-Commission des Bâtiments), nous vous proposons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

N° 176

*Construction
d'égouts aux abords
de la porte de Douai*

3^e lot

Décompte définitif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction d'un égout à l'emplacement projeté de la Foire Commerciale dont les travaux ont été confiés à M. Louis Billaut, entrepreneur, en vertu de l'adjudication du 6 novembre 1928 approuvée le 14 novembre suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 203.650 francs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

Il ressort du décompte général et définitif que le montant total des dépenses atteint 186.554 francs.

Le décompte accuse ainsi une économie de 17.096 francs sur les prévisions.

D'accord avec votre 2^e Commission (Sous-Commission des Bâtiments), nous vous proposons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

N° 177

*Construction
d'un égout
à l'emplacement
projeté de la
Foire Commerciale*

Décompte définitif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 178

*Construction
d'une Salle de Fêtes
rue de Lannoy**1^{er} et 7^e lots**Réception définitive*

MESSIEURS,

Le 9 septembre 1929, une Commission composée de MM. Doyennette, Adjoint au Maire, Bataille et Bour, Conseillers municipaux, Cochez, Directeur des Travaux municipaux et Cools, Architecte agréé, s'est transportée à la Salle de Fêtes, rue de Lannoy, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux faisant l'objet des 1^{er} lot (Terrassement, maçonnerie, etc...), et 7^e lot (Travaux de béton armé) et dont les décomptes ont été approuvés le 4 janvier 1929.

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 179

*Comité
du monument
G. Delory**Maquette**Marché Caby*

MESSIEURS,

Au cours de sa réunion du 26 août dernier, le Comité d'Erection du Monument Gustave Delory, après avoir adopté l'emplacement sur lequel serait érigé le Monument a donné un avis favorable de principe au projet présenté par M. Charles Caby, sous réserve que cet artiste préparerait une maquette plus fouillée à plus grande échelle, maquette qui lui serait réglée à des conditions à débattre au moment où interviendra une décision définitive.

M. Caby avec qui nous nous sommes entretenus de la question a pris dès à présent ses dispositions pour exécuter cette maquette, qui en raison de ses dimensions et du travail qu'elle exige coûtera environ 20.000 francs.

Nous vous demandons — la réglementation en vigueur exigeant la passa-

tion d'un marché de gré à gré — de nous autoriser à traiter avec M. Caby, étant entendu :

1° Que le prix de la maquette sera compris dans le prix global du monument si, la maquette du monument nous donnant satisfaction, M. Caby est chargé de l'exécution du monument ;

2° Que cette maquette restera propriété de la Ville ;

3° Qu'elle sera faite dans les délais que nous fixerons à l'artiste ;

4° Que la dépense sera imputée sur les fonds recueillis pour la construction du monument.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons reçu de M. Quivy de Létang, Président du Comité formé pour l'érection d'un buste sur la tombe du Commandant des Sapeurs-Pompiers Léon Boivin, une demande tendant à obtenir la participation de la Ville dans les frais qu'entraînera la réalisation de ce projet.

En considération des bons et loyaux services rendus à la Ville par le Commandant Boivin qui, pendant de longues années, avec un rare dévouement, se consacra au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, nous vous prions d'accueillir favorablement cette demande. Nous soumettons en conséquence, à votre agrément les propositions suivantes acceptées par le Comité.

a) La Ville livrera gratuitement le granit nécessaire à l'exécution du monument, granit à provenir de notre carrière de Fermanville ;

b) Elle prendra à sa charge les frais de transport des pierres.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisi d'une demande de subvention présentée par le Comité formé en vue de l'érection, sur une place publique de Romans, d'un monument destiné à perpétuer la mémoire de l'homme de bien, de l'idéaliste réalisateur que fut Jules Nadi, Conseiller général, député de la Drôme, maire de Romans, mort à Paris le 8 novembre 1928.

N° 180

Comité
du monument
Léon Boivin

Participation
de la Ville

N° 181

Subvention

Monument
Jules Nadi

En raison des services que Nadi rendit aux classes laborieuses, aux déshérités de la vie, nous vous proposons d'accueillir favorablement cette demande et vous prions à cet effet de voter un crédit de 100 francs qui sera inscrit au Budget supplémentaire de l'exercice 1929 sous le N° 233.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 182

Institut Pasteur

*Augmentation
de la subvention*

MESSIEURS,

Par lettre en date du 28 mai 1929, M. Marmier, Directeur de l'Institut Pasteur, sollicite une augmentation de la subvention allouée par la Ville à cet établissement.

A l'appui de sa demande, il fait valoir les difficultés qu'il rencontre pour équilibrer son budget par suite notamment, de l'accroissement du nombre : a) des analyses ; b) des préparations de sérums et de vaccins qu'il délivre.

M. Marmier souligne, d'autre part, que pour permettre à l'Institut de se développer normalement en continuant à rendre tous les services qu'on attend de lui et en poursuivant des recherches scientifiques d'une incontestable utilité, il lui faut un personnel plus nombreux que celui qu'il occupe actuellement et qui est resté numériquement le même qu'en 1914.

Il nous a paru qu'il convenait de tenir compte dans la plus large mesure possible de la situation difficile où se trouve l'Institut Pasteur.

Nous vous proposons dans ce but de porter à 150.000 francs, à compter du 1^{er} janvier 1929, la subvention à allouer à cet établissement et qui était, l'an dernier, de 100.000 francs, y compris une subvention complémentaire de 20.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » dont on connaît le rôle si actif et si précieux, vient de nous faire tenir, par les soins de M. Louis Delepouille, son Président, un très intéressant mémoire : a) sur l'œuvre qu'il a accomplie depuis sa fondation ; b) sur les projets qu'il a élaborés en vue de développer son action.

Entre autres réalisations et en tout premier lieu, le Syndicat suggère la confection d'une affiche destinée à faire mieux connaître notre Ville, notamment quant à ses richesses artistiques : monuments, musées ; son activité économique : Foire Commerciale et Internationale ; l'éclat de ses fêtes ; Grande Kermesse, braderie, etc...

Par ailleurs et dans le même temps, les « Amis de Lille » déférant au désir que nous leur avons exprimé, seraient disposés à dresser une carte des cimetières militaires allemands créés dans la région pendant la guerre, à l'instar de ce qui a été fait, cette année, en ce qui concerne les cimetières anglais.

Pour mener à bien ces deux projets, tout en s'efforçant d'assurer le maximum de développement à son œuvre, le Syndicat d'Initiative a besoin de nouvelles ressources et il fait appel à notre bourse.

Il nous demande de vouloir bien :

1° Augmenter le montant de la subvention municipale qui, à l'heure actuelle, est de 12.000 francs ;

2° De lui procurer une partie des fonds qui lui sont nécessaires pour l'exécution des projets ci-dessus mentionnés.

En accord avec l'Administration municipale, nous vous prions de répondre favorablement à ces demandes. Voici les propositions que, dans ce but, nous soumettons à votre agrément :

1° Vote de deux crédits : a) le premier de cinq mille francs, quote-part de la Ville dans la préparation de la carte des cimetières allemands ; b) le second de dix mille francs, quote-part de la Ville dans la préparation et le lancement d'une affiche à la gloire de Lille en Flandre ;

2° Suppression de l'indemnité de loyer égale à douze mille francs et son remplacement, à compter du 1^{er} janvier 1930, par une subvention annuelle de vingt-quatre mille francs.

N° 183

*Syndicat d'Initiative
« Les Amis de Lille »*

I. Préparation
et lancement d'une
affiche à la gloire
de Lille

II. Confection
d'une carte
des cimetières
militaires allemands

III. Augmentation
de la subvention

Etant entendu :

a) Que le montant des crédits *a* et *b* ne sera versé qu'après la réalisation des projets ;

b) Que l'emploi de la subvention devra être justifié dans les conditions réglementaires.

L'importance des crédits *a* et *b*, soit 15.000 francs, sera prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice 1929.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 15.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1929.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 184

*Subvention
Association amicale
des anciens élèves
du Collège et du
Lycée de Lille*

MESSIEURS,

L'Association Amicale des anciens Elèves du Collège et du Lycée de Lille sollicite une subvention annuelle de mille francs qui serait consacrée à la fois à la bienfaisance et au développement de l'instruction secondaire.

Conformément à l'avis émis par votre 4^e Commission, nous vous prions d'agréer cette demande.

La dépense sera prélevée sur l'article 138 du Budget ordinaire de 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 185

*Subvention
Amicale
des Boursiers
de la Coopération*

MESSIEURS,

L'Amicale des Boursiers de la Coopération, 41, rue Gay-Lussac à Paris, dont le but est de parfaire l'éducation coopérative de ses adhérents, notamment par des voyages d'étude, sollicite le renouvellement de la subvention qui lui avait été attribuée l'an dernier.

Cette œuvre est très intéressante et mérite encouragement.

Nous vous proposons de lui allouer, comme en 1928, une subvention de 100 francs à prélever sur le crédit ouvert au Budget supplémentaire de 1929 sous le N° 234.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Hamy, Président du Conseil des Prud'hommes de Lille, a sollicité une subvention pour l'envoi de deux délégués au Congrès de la Prud'homie qui s'est tenu à Reims, du 18 au 21 septembre.

D'accord avec votre 5^e Commission, nous vous prions de donner une suite favorable à cette demande et de fixer à 1.200 francs le montant du subside à allouer.

La dépense sera prélevée sur l'article 197 du Budget ordinaire de 1929.

Adopté.

N° 186

Subvention
pour participer
à des Congrès

Délégation
du Conseil
des Prud'hommes

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Coopérative l'Union, 147, rue d'Arras s'est fait représenter par une délégation aux réunions qui se sont tenues à Saint-Claude et qui avaient pour but d'étudier sur place l'organisation des coopératives de production et de consommation.

Les coopératives ouvrières ainsi que les cercles d'études des syndicats avaient été priés de prendre part à ces assises.

La coopérative l'Union sollicite une subvention de 600 francs en vue de couvrir les frais de déplacement de l'un de ses représentants.

Conformément à l'avis émis par votre 5^e Commission, nous vous prions d'agréer cette demande et de décider que la dépense sera prélevée sur l'article 197 du Budget ordinaire de l'exercice 1929.

Adopté.

N° 187

Semaine coopérative
de Saint-Claude

Subvention
pour délégation

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 188

MESSIEURS,

*Personnel
enseignant**Indemnité
de logement**Augmentation*

Dans sa séance du 12 juillet 1928, le Conseil municipal avait décidé d'augmenter sur les bases suivantes, et à compter du 1^{er} janvier 1928, les indemnités de logement accordées au personnel de l'enseignement primaire conformément à la loi du 19 juillet 1889 et au décret du 21 mars 1922 :

	taux ancien	taux actuel
1 ^{re} Catégorie.....	1.600	1.600
2 ^e Catégorie.....	1.900	2.000
3 ^e Catégorie.....	2.200	2.400

Pour ces deux dernières catégories, l'indemnité a été majorée de 100 fr. par an et par enfant de moins de 18 ans.

Les membres du personnel enseignant, estimant que le taux de l'indemnité représentative de logement ne devrait pas être inférieur à 2.700 fr. pour la première catégorie, à 3.600 pour les 2^e et 3^e, nous ont demandé le relèvement des indemnités actuellement servies.

Vos 3^e et 4^e Commissions ont examiné de rechef ce problème.

Nous pensons, tout en prenant en considération le vœu formulé par votre 4^e Commission, au sujet de la prise en charge par l'Etat des indemnités de l'espèce, qu'il y a lieu de procéder de la manière suivante à un nouveau relèvement du taux de ces allocations :

1^{re} Catégorie : Instituteurs et institutrices célibataires ; Instituteurices mariées avec ou sans enfant..... 1.600 fr.
sans changement, cette indemnité paraissant suffisante pour couvrir le prix de loyer d'une chambre et d'une petite pièce annexe non garnies ;

2^e Catégorie : Instituteurs mariés ; Instituteurs et Instituteurices veufs ou divorcés avec un ou plusieurs enfants à charge..... 2.400 fr.

3^e Catégorie : Directeurs et Directrices non logés..... 2.800 fr.

Pour les deux dernières catégories, l'indemnité continuera à être majorée de 100 francs par enfant de moins de 18 ans.

La dépense résultant de cet effort supplémentaire se chiffre approximativement par trente-cinq mille francs annuellement.

Nous soumettons ces propositions à votre agrément et vous demandons de décider qu'elles auront effet à compter du 1^{er} janvier 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons reçu de M. Dehove, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Maison des P.T.T. la lettre suivante :

N° 189

Maison des P. T. T.

Garantie de la Ville

« Lille, le 7 septembre 1929

Monsieur Dehove, Vice-Président du Conseil d'Administration de
« La Maison des P.T.T. »,
à Monsieur le Maire de Lille.

Monsieur le Maire,

« Vous savez combien notre organisation s'est attachée à la réalisation
« de la stabilité du personnel affecté aux différents services postaux télégra-
« phiques ou téléphoniques de notre résidence.

« Personnellement, vous avez connu les démarches pressantes que nous
« avons tentées, d'une part, auprès du Conseil Général, en vue d'obtenir
« l'institution d'une prime de stabilisation, d'autre part, auprès de la Muni-
« cipalité lilloise, qui, en 1924, a bien voulu inscrire au budget de la ville
« les crédits indispensables à l'attribution d'une indemnité de principe que
« des difficultés intérieures ont fait supprimer.

« En dépit des difficultés rencontrées, notre action en faveur d'un per-
« sonnel qui, dans la proportion des deux tiers, est originaire des régions
« du midi et du centre, ne s'est point ralentie.

« C'est ainsi qu'à la suite des différents échecs rappelés ci-dessus notre
« Organisation est entrée en relations avec les Groupements postaux de notre
« résidence, en vue d'édifier à Lille une « Maison des P.T.T. ».

« Cette œuvre a pour but d'abriter le personnel féminin transplanté dans
« notre Ville, de lui offrir l'impression d'avoir trouvé sur place l'image du
« foyer familial momentanément abandonné, et de lui procurer la nourriture
« dans les meilleures conditions de qualité et de bon marché.

« La Maison des P.T.T., Société d'habitations à bon marché, constituée
« par le Groupement de la Mutualité Postale, de la Coopérative des P.T.T.,
« et de la Fédération Postale, a reçu du Conseil Général du Nord une avance
« sans intérêt de cent mille francs.

« Elle a été reconnue par arrêté du Ministre du Travail en date du
« 10 juillet 1929.

« Elle sollicite aujourd'hui de la Municipalité lilloise, en vue de pouvoir
« participer aux avances intéressantes que lui offre la loi, la garantie officielle
« de notre Ville.

« J'ai l'honneur de solliciter de la Municipalité qui, en toutes circons-
« tances, a manifesté l'intérêt qu'elle porte à nos Groupements corporatifs,
« ce témoignage supplémentaire de la confiance qu'elle a montré jusqu'ici
« dans les œuvres que nous avons entreprises.

« D'avance, je vous exprime, au nom de tous mes Camarades, notre très
« vive gratitude pour l'aide matérielle qui nous sera accordée.

« Je vous prie de trouver ci-joint un projet de budget qui permettra au
« Conseil d'Administration de se rendre compte des conditions dans les-
« quelles fonctionnera l'exploitation de notre Société.

« Je vous prie d'agréer, etc... ».

En accord avec votre 3^e Commission, nous vous proposons de prendre
en considération cette demande et d'accorder en conséquence la garantie de
la Ville pour le prêt que la « Maison des P.T.T. » sera autorisée à contracter
en vue de la construction dont il s'agit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 190

MESSIEURS,

*Théâtres
municipaux*

*Compte
d'exploitation
Saison 1928-1929*

Nous vous soumettons, ci-après, le compte définitif de l'exploitation
théâtrale 1928-1929 présenté par M. Frady, Directeur des Théâtres Muni-
cipaux, et vérifié par le délégué de la Ville spécialement désigné à cet effet
par l'Administration Municipale.

Nature des opérations	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
I. — RECETTES		
Produit des entrées	1.425.795 »	860.065 50
Abonnements	183.146 »	9.906 50
Location de salles et recettes accessoires	7.500 »	—
Recettes diverses	130 40	188 70
Total des recettes	1.616.571 40	870.160 70
II. — DEPENSES		
	2.486.732 10	
Frais du bordereau journalier.....	1.145.631 90	262.244 65
Artistes	278.880 »	226.311 55
Costumier	32.800 »	32.800 »
Editeurs	51.151 »	20.489 »
Impressions : affiches, tickets, plans, etc.	35.094 60	22.349 45
Affichage	17.380 25	12.413 50
Location de mobilier de scène.....	5.170 »	5.225 »
Frais généraux : publicité, contributions, droits des pauvres, etc.....	187.105 06	42.857 38
Total des dépenses	1.753.212 81	624.690 53
RECAPITULATION		
	2.377.903 34	
Recettes	1.616.571 40	870.160 70
Dépenses	1.753.212 81	624.690 53
Excédent de recettes.....	—	245.470 17
Excédent de dépenses.....	136.641 41	—
Solde	108.828 76	
Versements opérés à la Caisse municipale au cours de la saison..... 100.000 »		
Nantissement chez divers, consti- tuant le Directeur, compta- ble de la Ville..... 6.500 »		106.500 »
Espèces en caisse.....		2.328 76
Situation générale de l'exploitation		
Choudens, Edit. 400		
Enoch » 600		
Joubert » 200 Paiement des mas-		
Hengel » 1200 ses, effectué par		
Eschig » 1100 la Ville (Art. 30 du		
Ricordi » 1000 cahier des char-		
Salabert » 600 ges) : Orchestre..	462.663 60	179.005 98
Costallet » 500 Chœurs	315.595 »	188.935 »
Crantz » 100 Ballet	158.901 65	73.100 »
Sté des Auteurs 800 Personnel	81.393 34	27.533 28
— Machinistes	159.920 97	55.074 70
6500		
(1.702.123 52)	1.178.474 56	523.648 96
Dépenses faites par le Directeur....	1.753.212 81	624.690 53
Total des dépenses	2.931.687 37	1.148.339 49
Recettes	1.616.571 40	870.160 70
Déficit par théâtre	1.315.115 97	278.178 79
Déficit total	1.593.294 76	

Nous vous demandons d'approuver ce compte.

Adopté.

*Théâtres
municipaux*
—
Grand Théâtre
—
*Organisation
de galas lyriques
populaires*

M. LE MAIRE. — Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous faire connaître que nous avons résolu d'organiser, chaque samedi au Grand Théâtre, des grands galas lyriques populaires, avec la même distribution et le même caractère d'art que les galas des mardis et jeudis. Le prix des places sera réduit dans la proportion d'un tiers. Ainsi, dans la mesure de nos moyens, tenterons-nous de rendre notre Grand Théâtre accessible au peuple.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 191

MESSIEURS,

*Liquidation
de pension**Octroi**Henri Veys*

M. Henri-Auguste Veys, préposé spécial à l'Octroi, né à Lille le 18 novembre 1874, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} décembre 1929.

Entré dans l'Octroi le 1^{er} février 1903, M. Veys comptera au 30 novembre 1929, 26 ans et 10 mois de service avec un traitement moyen de 11.311 fr. 10 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, M. Veys a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 11.311,10 : 2 =	5.655 56
Pour 1 an : 1/40 de 11.311 fr. 10.....	282 78
Pour 10 mois : 10/12 de 1/40 de 11.311 fr. 10.....	235 66
Total.....	<u>6.174 »</u>

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Veys, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} décembre 1929, une pension annuelle de 6.174 francs.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 6.500 francs à prélever sur l'article 9 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre la demande de pension de retraite formée par le caporal César-Arthur Duprez, né à Lille, le 16 août 1879, qui compte 27 ans de service.

Un certificat médical constate l'impossibilité pour cet homme de continuer son service.

La Commission spéciale a reconnu ses droits à la retraite.

Conformément à l'article 5 du règlement, modifié par le Conseil municipal dans sa séance du 17 septembre 1920, nous vous proposons de fixer à 990 francs, la pension du caporal César-Arthur, à compter du 17 août 1929.

Adopté.

N° 192

—
*Liquidation
de pension*

—
Sapeurs-Pompiers

—
Duprez
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Un cahier des charges a été établi pour la mise en adjudication de l'aménagement des trottoirs au pourtour du Bâtiment Administratif du Nouvel Hôtel de Ville.

L'exécution a été prévue en 2 lots :

1° Seuils et bordures en granit ;

2° Pavage des trottoirs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver ce cahier des charges.

La dépense qui ne sera exactement connue qu'après l'adjudication sera prélevée sur les crédits ouverts pour la construction du Nouvel Hôtel de Ville.

Adopté.

N° 193

—
*Nouvel
Hôtel de Ville*

—
*Bâtiment
administratif*

—
*Aménagement
des trottoirs*

—
Adjudication
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 194

*Bourse du Travail**Extension
des installations
électriques*

MESSIEURS,

L'aménagement d'une nouvelle salle de réunion et de divers bureaux à la Bourse du Travail va nécessiter l'extension des installations électriques.

Les dispositions générales de ces nouvelles installations ont été arrêtées ; le montant de la dépense sera d'environ 6.000 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons de confier l'exécution de ce travail à M. Dehertogh qui a fait l'installation primitive, et nous vous demandons l'ouverture d'un crédit de 6.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de 1929, en vue du règlement de la dépense.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 195

*Distribution d'eau**Fourniture
de tuyaux, raccords
et appareils
de fontainerie**Adjudication*

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture des tuyaux, raccords et pièces de fontainerie pour l'entretien et l'amélioration du réseau d'eaux potables et industrielles, expirant le 31 décembre 1929, nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre 2^e Commission, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication de ces fournitures pendant l'année 1930.

La dépense, évaluée approximativement à 100.000 francs sera prélevée sur les crédits affectés à l'entretien, et à l'amélioration du réseau des canalisations d'eau.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 196

*Distribution d'eau**Exploitation
du forage de la
Filature St-Maurice**Convention*

MESSIEURS,

La convention passée avec la Société Anonyme la Filature Saint-Maurice, pour l'exploitation de l'installation de pompage de secours que la Ville possède au forage de l'Usine de cette Société, est expirée depuis le 31 août 1929.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de renouveler cette convention pour une année à dater du 1^{er} septembre 1929.

La dépense évaluée approximativement à 15.000 francs sera prélevée sur l'article du Budget ordinaire : « Eaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché passé pour les fournitures d'huiles nécessaires à l'usine d'Emmerin étant expiré, nous avons fait appel, sous forme d'adjudication restreinte aux offres de différentes maisons, en vue de notre réapprovisionnement.

Des échantillons ont été demandés et il a été spécifié qu'il serait tenu compte à la fois de la qualité des produits offerts et de leur prix.

La Société Générale des Huiles de pétrole ayant fait les offres les plus avantageuses pour la Ville, nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre 2^e Commission, le marché de gré à gré à passer avec cette Société.

La dépense s'élevant approximativement à 14.000 francs sera prélevée sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'exécution d'un forage d'essais dans le Bois de la Deûle, près du Grand Carré, a été reconnue nécessaire, en vue de la recherche d'eau potable.

L'emplacement se trouvant sur un terrain militaire, une redevance de 100 francs devra être payée par la Ville à l'autorité militaire pour occupation temporaire.

N° 197

—
Distribution d'eau
—

*Fourniture d'huiles
à l'usine d'Emmerin*
—

—
Marché
—

N° 198

—
Terrain militaire
—

*Occupation
temporaire*
—

—
Redevance
—

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, de nous autoriser à signer le procès-verbal portant concession de jouissance précaire et révocable, moyennant la redevance indiquée plus haut.

La dépense sera prélevée sur l'article 30 du Budget extraordinaire de l'exercice 1929 : « Captation de nouvelles eaux potables ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 199

MESSIEURS,

Bibliothèque
universitaire
Eclairage électrique
Participation
de la Ville

M. le Recteur de l'Académie de Lille nous a demandé si la Ville pourrait participer dans les dépenses de réfection de l'installation électrique de la Bibliothèque universitaire, le même bâtiment abritant aussi la Bibliothèque municipale.

Votre 2^e Commission (Sous-Commission des Bâtiments) a donné un avis favorable à cette demande mais elle a estimé qu'il y avait lieu préalablement d'établir un projet avec devis estimatif des travaux à exécuter, devis faisant ressortir la dépense qui incomberait à la ville pour les locaux abritant la bibliothèque communale.

Après examen de l'installation par l'Association des Industriels du Nord, et après entente avec M. le Recteur et M. le Bibliothécaire un devis a été établi, il s'élève à 35.000 francs environ se répartissant comme suit :

Salle de lecture et catalogue (Université).....	21.000 fr.
Locaux de la Bibliothèque communale.....	14.000 fr.

Nous vous demandons de vouloir bien :

1^o Décider que la Ville participera dans les dépenses jusqu'à concurrence de 14.000 francs, cette somme devant être versée à la Caisse de l'Université ;

2^o De voter un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La situation des 1^{er} et 8^e lots de travaux de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, se présente de la façon suivante :

	Montant du devis	Montant de l'adju- dication	Prévisions de dépenses
1 ^{er} Lot. — Terrassements, maçonnerie, pierre bleue, marbrerie	526.115 85	394.586 89	600.000 »
8 ^e Lot. — Béton armé	638.000 »	361.018 49	520.000 »

Les augmentations de dépenses résultent pour le 1^{er} lot :

1° De l'exécution de terrassements importants de la fortification pour l'implantation de l'Ecole ;

2° De l'approfondissement et de l'élargissement des fouilles de fondations;

3° De l'installation des canalisations non prévues au projet pour l'évacuation des eaux pluviales et ménagères au nouvel égout ;

Et pour le 8^e lot :

1° De l'exécution de fondations plus importantes que celles prévues par suite de la mauvaise nature du terrain rencontré en différents points ;

2° De l'exécution de quelques travaux supplémentaires.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de décider que le montant des dépenses autorisées, rabais déduit, des 1^{er} et 8^e lots, passera respectivement à 600.000 et 520.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de poursuivre notre programme d'assainissement du quartier Saint-Sauveur, nous sommes entrés en pourparlers avec les occupants des immeubles que la Ville doit démolir, en vue d'obtenir leur départ.

M. Charles Caniez a accepté de cesser le 31 juillet 1929 son occupation d'un appartement de 3 pièces au 2^e étage de la maison située rue des Sahuteaux, 3.

N° 200

*Ecole
Désiré-Verhaeghe*

*1^{er} et 8^e lots
de travaux*

*Dépenses
supplémentaires*

N° 201

*Evictions
de locaux
du quartier
Saint-Sauveur*

Indemnités

D'autre part, M^{me} Eugénie Delebar a abandonné, le 15 août 1929, une chambre au 1^{er} étage de l'immeuble sis rue Wicar, cité Vaniscotte, 12.

Enfin, M^{me} Veuve Delneste a cessé, le 1^{er} août 1929, d'occuper une chambre au 1^{er} étage de la maison située Square Ruault, 37.

Nous vous prions de nous autoriser à verser à chacun de ces occupants une indemnité d'éviction de 200 francs et de décider que lesdites sommes seront prélevées sur le crédit : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 202

MESSIEURS,

*Etablissements
classés
—
Dépôts de liquides
inflammables
Gare de Lille-Sud
—
Avis
—*

Par pétition en date du 2 juillet 1929, la Société « Les Consommateurs de pétrole » dont le siège est à Paris, 9, avenue Percier, sollicite l'autorisation d'établir un dépôt d'essence d'une capacité de 40.000 litres, en deux réservoirs souterrains, sur un terrain situé dans les emprises de la gare de Lille-Sud.

Aux termes de l'article 6 de l'arrêté préfectoral ordonnant l'enquête, vous êtes appelés à émettre votre avis sur l'obtention de l'autorisation sollicitée.

Le dépôt projeté est destiné à alimenter en essence et éventuellement en autres produits pétroliers la Compagnie du chemin de fer du Nord et les autres adhérents de la Société « Les Consommateurs de pétrole » de la région de Lille-Roubaix-Tourcoing.

L'habitation, dans la gare, la plus proche de ce dépôt en est distante de 170 mètres.

Il n'a été déposé aucune protestation au cours de l'enquête de commodo et incommodo à laquelle fut soumise la requête.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 5^e Commission, de donner un avis favorable à la demande présentée, sous réserve que la Société intéressée observera rigoureusement, pour parer à tout danger d'incendie, les prescriptions habituellement imposées pour des dépôts de ce genre et prévues au n° 215 de la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes annexée au décret du 24 décembre 1919.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La construction de l'égout qui doit desservir l'école de plein air Désiré Verhaeghe, aux abords de la porte de Douai, nécessitera l'exécution de divers travaux, boulevard de Belfort, en vue du passage de cet ouvrage sous les voies ferrées de la ligne de ceinture du chemin de fer du Nord.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous soumettons à votre approbation, l'engagement pris envers la Compagnie du Chemin de fer du Nord, de nous conformer aux prescriptions imposées pour l'exécution des travaux de cette nature.

Adopté.

N° 203

*Egout
boulev. de Belfort*

*Passage sous le
chemin de fer*

Engagement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction de deux écoles primaires à 4 classes, rue Alphonse-Leroy au Buisson, a été établi en 1925 et approuvé par le Conseil municipal le 5 mars 1926.

La dépense prévue était de.....	1.827.000 fr.
non compris le mobilier évalué.....	90.000 fr.
Total.....	<u>1.917.000 fr.</u>

N° 204

*Ecoles
Anatole-France
et Marcel-Sembat*

Construction

*Crédit
supplémentaire*

Les crédits ouverts s'élèvent à pareille somme.

En 1927, par suite de l'élévation des prix de la construction il a été procédé à une révision des devis des lots d'adjudication 1 à 7 dont le total, rabais déduit, est passé de 935.642 fr. 85 à 1.303.770 fr. soit une augmentation d'environ 368.000 fr., mais il n'a pas été voté de crédit supplémentaire.

Les travaux confiés aux adjudicataires sont terminés depuis Octobre dernier et l'architecte vient de nous remettre les comptes. Ceux-ci accusent actuellement à la vérification du service municipal, une augmentation de dépenses de 45.000 francs environ.

D'autre part, il reste à exécuter différents travaux d'achèvement notamment le dallage du sol des caves afin de garantir contre l'usure le citernage élanche, les plinthes en ciment sur les façades intérieures et les préaux, le

surhaussement des cheminées et la pose d'aspirateurs, l'installation de petits locaux en annexe des logements du Directeur et de la Directrice pour servir de buanderie. De plus, par suite de l'augmentation des effectifs scolaires, une cinquième classe est devenue indispensable et M. l'Inspecteur primaire a donné un avis favorable à son aménagement. La grande salle du premier étage a été construite, pour permettre l'installation d'une cinquième classe à chaque école et il suffit de construire la cloison séparatrice et de placer des vestiaires ainsi que le mobilier.

Il y a lieu également de fournir les tables à 2 places en remplacement des tables actuellement utilisées ; celles-ci ont été mises provisoirement pour permettre le fonctionnement des écoles, mais elles ne conviennent pas ; elles sont en effet, très usagés et leurs dimensions ne correspondent pas, en général, à la taille des élèves.

Les dépenses à prévoir peuvent s'établir comme suit :

Dépassement approximatif.....	45.000 00
Travaux d'achèvement et travaux supplémentaires.....	54.013 71
Mobilier	47.091 60
Divers et imprévus.....	3.894 69
Ensemble.....	150.000 00

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons :

1^o De décider l'exécution des travaux d'achèvement et des travaux supplémentaires ;

2^o De décider que les travaux de bâtiment seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication ;

3^o De voter un crédit de 150.000 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1929 ;

4^o De nous autoriser à solliciter de l'Etat et du Département les subventions prévues pour les constructions de l'enseignement primaire.

Mais étant donné que les formalités d'approbation des projets et de fixation de la subvention par M. le Ministre de l'Instruction publique entraînent des délais assez longs, nous vous proposons, pour ne pas retarder l'exécution des travaux, de demander l'autorisation de les commencer sans attendre la fixation de la subvention.

Il est bien entendu au surplus : a) que la Ville ne pourrait se prévaloir de l'exécution des travaux pour faire avancer son tour de subvention. Celui-ci resterait toujours déterminé par la liste de priorité départementale ; b) que

l'autorisation de commencer les travaux ne saurait avoir pour effet de créer à la Ville un titre à l'obtention d'une subvention au cas où les crédits viendraient à être réduits ou supprimés par le Parlement. Les travaux seraient alors exécutés à ses risques et périls ; c) que, dès maintenant nous prenons l'engagement d'inscrire à notre budget pendant 30 ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du montant de la dépense sur lequel la subvention de l'Etat aura été calculée.

M. LE MAIRE. — Ainsi que l'indique le rapport, une classe supplémentaire sera le 1^{er} octobre, aménagée à l'école de garçons Anatole France. Dans les mêmes conditions, et à la même date, une classe supplémentaire sera ouverte à l'école de filles M^{me} de Staël, rue Fulton ; une autre à l'école de filles Renan, rue du Faubourg des Postes. Deux enfin s'ouvriront à l'école de garçons Turgot, rue de l'Arbrisseau.

*Enseignement
primaire*
—
Ecoles primaires
—
*Création de classes
supplémentaires*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les Services municipaux ayant quitté l'Hôtel, sis 39, rue de la Monnaie, où ils étaient installés depuis 1919, nous avons, conformément aux conditions du bail passé avec la Société Anonyme de l'OEuvre de Notre-Dame de la Treille, qui stipulent que l'immeuble loué devra être rendu en bon état d'entretien, procédé contradictoirement avec M. Paul Vilain, architecte de la Société, à une estimation des réparations à effectuer.

Le devis de ces travaux a été arrêté d'un commun accord et forfaitairement à la somme de 70.000 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons : a) de décider qu'une indemnité forfaitaire de 70.000 francs sera versée à la Société Anonyme de l'OEuvre de Notre-Dame de la Treille ; b) de voter un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de 1929.

Adopté.

N° 205
—
*Ancienne Mairie
39, rue de la Monnaie*
—
*Remise en état
de l'immeuble*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 206

MESSIEURS,

*Démantèlement
de l'enceinte
fortifiée**Terrains réservés
à la Manufacture
des Tabacs**Convention
avec l'Etat*

Suivant convention en date du 31 mars 1921, les terrains militaires de l'enceinte fortifiée de Lille ont été cédés par l'Etat à la Ville de Lille, à l'exception de parcelles qui ont été réservées à différentes administrations publiques.

Conformément à l'article 6 de ladite convention, les travaux de dérasement, en ce qui concerne les parties réservées à l'Etat, doivent être exécutés par les Administrations à qui ces terrains seront remis. Les Administrations intéressées ont de plus la charge d'exécuter, sur leur propre terrain, les travaux destinés à assurer l'évacuation des eaux usées et à maintenir les écoulements existants.

Un terrain, compris entre les rues du Pont-Neuf et des Bateliers prolongées, a été réservé à la Manufacture des Tabacs qui a demandé à la Ville de vouloir bien exécuter le dérasement de cette parcelle.

D'autre part, un fossé traversant ledit terrain, reçoit les eaux de Faches, de Ronchin, des Faubourg d'Arras et de Douai, d'Hellemmes, de Fives-Saint-Maurice, de Mons-en-Barœul et de La Madeleine. Ce fossé doit être remplacé par un collecteur, mais ce dernier recevra en outre une partie des eaux provenant de Lille intra-muros. Les travaux de construction du collecteur dans la traversée du terrain réservé à la Manufacture des Tabacs intéressent donc à la fois l'Etat et la Ville.

Après pourparlers avec la Direction de la Manufacture des Tabacs, un accord est intervenu et votre Commission du Plan a donné un avis favorable au projet de convention qui lui a été soumis.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission de vouloir bien approuver cette convention, qui prévoit notamment :

1° Que les travaux de dérasement et de construction du collecteur seront exécutés par la Ville ;

2° Que les dépenses pour les travaux de dérasement de la fortification, majorées de 10 %, seront remboursées à la Ville ;

3° Que les dépenses pour les travaux de construction du collecteur seront payées moitié par l'Etat, moitié par la Ville de Lille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons, d'accord avec votre 2^e Commission (Sous-Commission de la Voie publique) des demandes d'emprises sur la voie publique, que nous vous prions d'autoriser moyennant le paiement des redevances ci-après :

N° 207

Emprises diverses

*Fixation
de redevances*

Situation de l'emprise	Noms et adresses des redevanciers	Objet	Surface applicable	Saillie	Prix	Sommes	Redevances annuelles	Départ de la redevance
Place Alexandre-Dumas, 36	Mme Vve Péruez, 34, place Alex.-Dumas	Seuil	2 m	0.35	10	20	20	1-1-1929
Rue Esquermoise, 47-50	Toussaint, rue J.-sans-Peur, 54 ..	Vitrine	2 m	0.20	20	40	40	1-1-1929
		Seuil	4 m	0.20	10	40	40	1-1-1929

BARAQUEMENTS

Rue de Bavai, 54	Beer, rue de Bavai, 52						60	1-1-1929
Rue de la Prévoyance, 41....	Bruggeman Victor, rue Fombelle, 8						120	1-1-1929
Rue des Lys, 10.	Verdonckt, r. du Pôle - Nord, (C. Manche, 2)						60	1-1-1929

D'autre part, la Société des Bascules automatiques, dont le siège social est situé à Paris 3, rue Laffite, sollicite l'autorisation de placer aux endroits ci-après des bascules pèse-personnes, identiques à celles déjà autorisées par délibération du Conseil municipal en date du 21 décembre 1928.

- 1° Contre le chalet de nécessité situé à l'angle des rues Solférino et Masséna ;
- 2° Place de Tourcoing, contre le kiosque des tramways ;
- 3° Boulevard Montebello à l'angle de la rue d'Esquermes contre le kiosque des tramways ;
- 4° Place Barthélemy-Dorez, contre l'aubette des tramways ;
- 5° Boulevard de la Liberté, face au n° 67, entre le kiosque des tramways et l'arbre ;
- 6° Square Henri-Ghesquière, contre le Commissariat de police du 6^e arr. ;
- 7° Rue du Marché, contre l'école Pape-Carpentier ;
- 8° Boulevard des Ecoles, à l'angle du boulevard de la Liberté contre le kiosque des tramways ;

9° Place du Concert, contre le Conservatoire ;

10° Rue du Faubourg-de-Roubaix, angle de la rue du Ballon contre le kiosque des tramways ;

11° Rue Pierre-Legrand, contre le pont du chemin de fer près de la rue Jules Denneulin ;

12° Mont-de-Terre, entre la cabine « Taxiphone » et le bec de gaz.

Nous proposons d'accorder satisfaction à la Société pétitionnaire moyennant une redevance de 150 francs par bascule à compter du 1^{er} Janvier 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 208

MESSIEURS,

Emprises diverses

*Transfert
et modification
de redevances*

Par délibérations des 10 septembre 1908 et 9 décembre 1920, le Conseil municipal a autorisé, moyennant une redevance annuelle de 500 francs, la Compagnie Continentale du Gaz à installer, quai Vauban, une trémie et une grue électrique moyennant une redevance annuelle de 1.000 francs.

Par lettre du 17 mai 1929, l'Association Charbonnière nous informe qu'elle a repris ces engins et demande le transfert en son nom des autorisations accordées à la Compagnie Continentale du Gaz.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de donner satisfaction à l'Association Charbonnière sous les réserves suivantes :

1° Aucune modification aux installations existantes ne pourra être faite sans accord préalable avec l'Administration municipale ;

2° L'Association Charbonnière entretiendra en bon état le pavage dans l'étendue de la voie supportant la grue ainsi qu'une zone supplémentaire de 0,50 de chaque côté de cette voie ;

3° L'Association Charbonnière sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait de son exploitation et elle ne pourra, en aucun cas, apporter aucun obstacle à la circulation.

4° L'autorisation sera délivrée à titre précaire et elle sera révocable, sans indemnité, à la première injonction de l'Administration municipale ;

5° L'Association Charbonnière paiera à compter du 2 janvier 1929 une redevance annuelle de 1.500 fr. (mille cinq cents francs) pour la grue, et 1.500 francs (mille cinq cents francs) pour la trémie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons, d'accord avec votre 2^e Commission (Sous-Commission de la Voie publique) des demandes relatives à des transferts de redevances pour emprises précédemment autorisées.

N° 203

Emprises diverses

Transfert de redevances

Situation de l'emprise	Date primitive de la délibération du Conseil Municipal	Objet	Redevance	Nom des redevanciers précédemment autorisés	Nom des redevanciers actuels	Date de départ
Bd de Belfort	20-1-1921	Voie de raccordement	1.000	Sté Valdelièvre et Fils	Cie de Fives-Lille	1-1-1929
Bd de Belfort	12-2-1923	Poste de transformateur électrique		16	Sté Valdelièvre et Fils	Cie de Fives-Lille
Pl. Rihour (côté de la rue du Fresnes) et Place de la Gare	21-12-1928	Service d'autobus entre Bruay-les-Mines et Lille	500	Sté des Autobus Béthunois	Sté des Transports auxiliaires de la Région du Nord	1-1-1930

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons, d'accord avec votre 2^e Commission (Sous-Commission de la Voie publique) des demandes relatives à des suppressions d'emprises précédemment autorisées.

N° 210

Emprises diverses

Suppressions de redevances

Situation de l'emprise	Nom des redevanciers	Nature de l'emprise	Date de la délibération du Conseil Municipal	Prix	Date de départ de la suppression
Rue du Chevalier-Français, 9....	MM. Guiot et Fils	2 lampes électriques	27-12-24	20 fr.	1-1-1929
Canal de la Citadelle	Ph. Vrau	Construction de voûte	2-5-29	10 "	1-1-1929
R. de Béthune, 34	M. Bollo	Globe lumineux	21-10-25	10 "	1-1-1929

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 211

MESSIEURS,

*Chauffage
des bâtiments
communaux*

Fourniture de coke

Marché

Nous soumettons à votre approbation un marché à passer avec la Compagnie Continentale du Gaz, à Lille, pour la fourniture du coke nécessaire au chauffage des bâtiments communaux pendant une année.

Les fournitures seront faites aux conditions suivantes :

Coke 40/60 : 212 francs la tonne rendue en cave ;

Coke 25/60 : 212 francs la tonne rendue en cave ;

Coke 20/40 : 196 francs la tonne rendue en cave ;

Coke 10/20 : 140 francs la tonne rendue en cave.

Toutefois, par suite de l'instabilité des cours, il a été décidé que ces prix seront révisables à chaque fluctuation, suivant les cours établis par le Comptoir d'expansion commerciale des Mines du Nord et du Pas-de-Calais, et à chaque variation des prix des transports en général.

La dépense qui s'élèvera approximativement à deux cent cinquante mille francs (250.000 francs), sera prélevée sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 212

MESSIEURS,

*Chauffage
des bâtiments
communaux*

*Camionnage
et encavement
des charbons*

Marché

Dans votre séance du 2 mai 1929, vous avez approuvé le marché passé avec M. Vandroy pour le camionnage et l'encavement des charbons nécessaires au chauffage des bâtiments communaux.

Ce marché évalué à la somme de 30.000 francs est arrivé à expiration.

En attendant que puisse se faire une seconde adjudication sur les bases d'un nouveau cahier des charges, et afin de pourvoir en combustibles les bâtiments communaux, nous vous prions de nous autoriser à passer un nouveau marché avec M. Vandroy.

La dépense, évaluée approximativement à 35.000 francs, sera prélevée sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville a, pendant l'occupation allemande, réquisitionné en vue du logement des sinistrés de l'explosion des 18 ponts une maison meublée, située rue Gauthier-de-Châtillon, 34, abandonnée à la mobilisation par M. Deray, alors chef de bataillon au 43^e régiment d'infanterie.

A plusieurs reprises, M. Deray actuellement lieutenant-colonel en retraite à Melay (Haute-Marne), a demandé que la Ville lui rembourse pour cette réquisition la somme de 4.170 fr. 83, augmentée des frais, qu'il a été condamné à payer à son propriétaire à la suite d'une décision rendue par la 4^e Commission arbitrale des loyers le 2 février 1925.

Nous avons refusé le paiement intégral de la somme précitée en faisant valoir que la réquisition de l'immeuble n'avait eu lieu que durant la période du 1^{er} septembre 1916 au 31 décembre 1918.

M. Deray nous a exposé à son tour, que son mobilier avait du fait de cette occupation été détérioré au point de ne pouvoir servir pour son usage personnel avant d'avoir été complètement remis en état, qu'il s'était trouvé dans l'impossibilité de reprendre possession de son logement et obligé par suite de payer double loyer pendant un certain laps de temps.

M. Deray nous a fait connaître en outre qu'il accepterait, à titre de transaction, la somme de trois mille francs.

Cette transaction paraissant acceptable, nous vous proposons de nous autoriser à régler à M. Deray la somme de 3.000 francs, dont le montant sera prélevé sur l'article 110 du budget supplémentaire : « Logements et vêtements réquisitionnés pendant l'occupation allemande. Règlement d'indemnités ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens ci-après :

N° 213

*Réquisition
de logement*

*Règlement
d'indemnité
Deray*

N° 214

*Allocations
militaires*

Armée active

Avis

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| Alais André ; | Duburcq Marcel ; |
| Bailleul Maurice ; | Duburque Raymond ; |
| Balligand Voltaire ; | Dugardin Daniel ; |
| Bauchart André ; | Dupont Clovis ; |
| Beheydt Lucien ; | Fauchille Marcel ; |
| Blondel Paul ; | Francomme Marcel ; |
| Bouchart Eugène ; | Frimat Gaston ; |
| Boulin Robert ; | Gevaere Auguste ; |
| Bracke Emile ; | Gleasterman Charles ; |
| Breckpot Albert ; | Godon Albert ; |
| Broutin Auguste ; | Grandmaire Marcel ; |
| Bury Denis ; | Guison Louis ; |
| Carbonnel Désiré ; | Her Constant ; |
| Carpentier Robert ; | Herman Robert ; |
| Carton Kléber ; | Herwegh Jules ; |
| Caulier Charles ; | Hof Henri ; |
| Chatelet Gaston ; | Hubert Jules ; |
| Coksay Gustave ; | Kerckaert Léopold ; |
| Collier Lucien ; | Kniebille Henri ; |
| Cordonnier Lucien ; | Krebs Paul ; |
| Crombez André ; | Lambin Auguste ; |
| Dallienne Alphonse ; | Leclercq Marcel ; |
| De Bruyne Raoul ; | Lefebvre Paul ; |
| Degroote Robert ; | Legrain Julien ; |
| Delacroix Louis ; | Lenglet Georges ; |
| Delattre Edmond ; | Lerouge Edgard ; |
| Dendrael Jean ; | Lièvre Maurice ; |
| Descamps Albert ; | Lochet Gaston ; |
| Desmon Lucien ; | Loisel Gaston ; |
| Detandt Alfred ; | Loopmans Paul ; |
| Devienne Charles ; | Maléon Edouard ; |
| Devred Edouard ; | Marchand Marceau ; |
| Deweireld André ; | Marlier Louis ; |
| D'Hooghe Georges ; | Matthews Louis ; |
| Doutrelon André ; | Menu Georges ; |
| Dubo Paul ; | Messelier Nestor ; |
| Dubois Clément ; | Mestdag Pierre ; |

Minque Louis ;
Montagne Emile ;
Moutiez Paul ;
Muylaert Raymond ;
Neuville Fernand ;
Pacquet Maurice ;
Papegay René ;
Parisis Lucien ;
Peeters André ;
Petitberghien Clovis ;
Platel Fernand ;
Polliet Fernand ;
Poorteman Théodore ;
Prouvost Emile ;
Roch Alphonse ;
Rouhart Fernand ;

Rousseaux Fernand ;
Sainquentin Adonis ;
Saint-Hubert Jules ;
Saintif Paul ;
Samyn Armand ;
Souris Alphonse ;
Stequelbout Julien ;
Suroy Jules ;
Tilleu Jules ;
Vanbiervliet Louis ;
Vandenbill Alfred ;
Vanderghoote Pascal ;
Vandevraye Elie ;
Vandewalle Maurice ;
Vasseur Achille ;
Vasseur Charles.

Les intéressés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les hommes de la réserve ci-après désignés, appelés pour une période d'instruction :

Barré Arthur ;
Bazélis Henri ;
Becquaert Raymond ;
Benet Charles ;
Borelle Robert ;
Boucherie Robert ;
Boucllet René ;
Bouillard Jean ;

Bricard Maurice ;
Brunau Marius ;
Brunin Paul ;
Buchard Raymond ;
Burggraeve Gustave ;
Caessemacker Honoré ;
Canivet Raymond ;
Carlier Léon ;

N° 215

*Allocations
militaires*

Réservistes

Avis

- Carré Emile ;
Chantraine André ;
Chaval Edmond ;
Chrétien Emile ;
Claus César ;
Collée Victor ;
Cornu Jules ;
Cottin Marceau ;
Cousin ;
Dael André ;
Damanne Léon ;
Darcq Lucien ;
Debersé Louis ;
De Braeckelaer Léon ;
Debruyne Albert ;
Debyser Robert ;
Declercq Eugène ;
Decock Edouard ;
Deconinck Richard ;
Defoort Emile ;
Dehem Albert ;
Delaere Jules ;
Delecluse Istoria ;
Delerue Gustave ;
Deliège Henri ;
Dellouve Gustave ;
Delsalle Edouard ;
Delval Noël ;
Deman Arthur ;
Demeulemeester Léon ;
Derieppe Lucien ;
Derwey Pierre ;
Desaint Fernand ;
Despicht Emile ;
Devos Lucien ;
Deweever Emile ;
D'Halluin Marceau ;
Dhaussy Alexandre ;
Dhennin Raymond ;
Dindeleux Léonard ;
Dorchies Maurice ;
Doyen Raymond ;
Dufour Marcel ;
Duhot Gustave ;
Dujardin Félicien ;
Dumey Marcel ;
Dupaquet André ;
Du Puis Maurice ;
Evin Gustave ;
Eylettens Théodore ;
Flamencourt Pierre ;
Flips Maurice ;
Fobert Henri ;
Fournier Jules ;
Froissart Henri ;
Goossens Gaston ;
Guerlain René ;
Guyot Edmond ;
Hannoff André ;
Herpin Henri ;
Herreng Henri ;
Hingrez Fernand ;
Hochard J.-Bte ;
Honoré Joseph ;
Hotois Henri ;
Jouvenelle Marcel ;
Lebon Auguste ;
Leclercq André ;
Leclercq Robert ;
Legrand Fernand ;
Leignel Marceau ;
Leleu Adolphe ;
Leleu Henri ;
Lherbier Gustave ;

Longcamp Maurice ;	Saint-Léger Raymond ;
Lotigié Emile ;	Schabaillié Charles ;
Maes Aymar ;	Scholes Samuel ;
Maes François ;	Sebisch Daniel ;
Magron Hector ;	Sproitte Adolphe ;
Maniez Auguste ;	Stekulorum Edmond ;
Martinet Paulin ;	Théry Camille ;
Mascrez Marcel ;	Tiédrez Oscar ;
Mathieu Henri ;	Tintilier Edouard ;
Meelmans Louis ;	Toegaert Arthur ;
Mestdagh Charles ;	Van de Morteele Marceau ;
Michaud Emile ;	Vandendriesch Charles ;
Mille Elie ;	Vandermesse Edmond ;
Molin Noël ;	Vandevyver Léonard ;
Moulard Alfred ;	Vandevyvere Armand ;
Mouquet Victor ;	Van Grimberghe Louis ;
Mulot René ;	Vanhaesebroucke Gaston ;
Nicolle Maurice ;	Vanheuerswyn Fernand ;
Nottebaert Edouard ;	Vanhoecke Ernest ;
Nuyttens Auguste ;	Vanhulle Albert ;
Parmentier Alfred ;	Van Mareke Robert ;
Peeters André ;	Varesquelle Charles ;
Petiaux Volta ;	Verbecque Raymond ;
Picart André ;	Verbist Joseph ;
Pille Constant ;	Verdier Albert ;
Poppe Germain ;	Vermeersch Fernand ;
Raingeval Albert ;	Vlamynck Léon ;
Rambeau Georges ;	Waymel Désiré ;
Ramette Isaïe ;	West Charles ;
Raux Emile ;	Weyenberghe J.-Bte ;
Reverd Maurice ;	Willem Eugène ;
Riant Henri ;	Zoete Pierre.
Richard Alfred ;	

Les dénommés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leurs demandes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 216

MESSIEURS,

Assistance
aux
familles nombreuses
—
Loi
du 14 juillet 1913
—

Votre 5^e Commission, après examen de la liste préparatoire, établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'admettre, au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles nombreuses, les familles suivantes, présentant les conditions requises par la loi :

A. — Familles

	Point de départ de l'allocation
Baert Gustave, rue du Maroc, 62.....	1 ^{er} sept. 1929.
Gras, veuve, née Bazelis, rue du Curé-Saint-Sauveur, 41..	10 juin 1929.
Hessens Joseph, rue Ste-Catherine, 69, cour de la Corderie.	18 juin 1929.
Jacquet Omer, rue de Lannoy, cité Bacquet, 38.....	22 juillet 1929.
Lebègue Adrienne, rue d'Arcole, 54.....	1 ^{er} octobre 1929.
Métro Charles, rue des Sarrazins, 19.....	3 juillet 1929.
Storme Cyrille, rue Gobin, c. Carbonnel, 12.....	11 juillet 1929.
T'Jampens Albert, place de Gand, 6.....	8 août 1929.
Woillet, veuve, née Decalonne, rue de Poids, 21.....	1 ^{er} sept. 1929.
Zabczynski François, rue Eugène-Jacquet, 11.....	1 ^{er} octobre 1929.

B. — Veuf

Santens Léon, rue Adolphe-Werquin, 26..... 1^{er} juillet 1929.

Nous vous proposons de rejeter les demandes formulées par :

Delachapelle Désiré quai Haute-Deûle, 4 ;

Schroeyers Arthur, rue de la Cité, 12.

qui n'ont pas paru présenter le caractère de privation de ressources.

Nous vous proposons la radiation des familles suivantes qui ne remplissent plus les conditions prévues par la loi :

Bonne Jean, rue Magenta, 18 ;

De Jonghe Arthur, rue Mazagran, 32 ;

Délmer femme, née Dhondt, allée Vieille-Aventure, cour St-Roch ;

Gydé Germaine, rue Fontenelle, 47 ;

Tuybens Prosper, rue d'Austerlitz, 13 ;

Forgeois Rachel, rue J.-Breton, cité Desmottes ;

Moyeux Marie, rue de la Halletterie, 4 ;

Personne Gustave, rue St-Etienne, 31.

Veuves et Assimilées

Derasse-Dormegnies, rue Rabelais, 1 bis ;
Vandensteen-Mayeux, rue Fontenoy, 73 ;
Aubez-Vandurine, rue de la Cité, 21 ;
Coiba-Lamand, rue d'Arcole, 23 ;
Richard-Parot, rue Jules-Guesde, 109 ;
Westelynck-Roussel, rue du Four-à-Chaux, 55.

Nous vous prions de vouloir bien vous prononcer sur ces diverses propositions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 juin 1913, sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen un certain nombre de demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de cette loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre 5^e Commission a examiné les dossiers de ces postulantes. Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent.

Admissions normales : 16 personnes

Boonaert, née Bral Germaine ; Aunez, née Vandurne Gabrielle ; Bolle, née Mazy Jeanne ; Boulanger, née Lejon Raymonde ; Colleson, née Reynaert Yvonne ; Deblique, née Lambert Germaine ; Delahaye, née Wandels Julie ; Delerue, née Elodie Deweduwiers, Deraedt, née Verbecque Jeanne ; Dufour, née Merckaert Marie ; Dujardin, née Mény Jeanne ; Festraets, née Guilbert Louise ; Renard, née Givaudan Adrienne ; Smague, née Nachtergaele André ; Straessele, née Florence Didelot ; Tanchon, née Berrier Marthe.

Proposition de rejet : 25 personnes

Benet, née Mateesers Marcel ; Chartier, née Schmit ; Renelde Croigny, née Deligne Hortense ; Cypriata Anastaja ; De Backker, née Paris Irma ; Detroy, née Sorez Berthe ; D'Everlange, née Herrinckx Germaine ; Duboquet,

N° 217

Assistance
aux
femmes en couches

née Vanhecke Angèle ; Gendre, née Ponce Adrienne ; Kleinpoort, née Brohet Marthe ; Lemer, née Corion Blanche ; Lernould, née Michez Maria ; Massein, née Vlaemynek Raphaella ; Molny, née Colette Augustine ; Rémy, née Derycke Angèle ; Rigamont, née Vandenhouden Emérence ; Rolland, née Dewallers Marguerite ; Saeys, née Thobois Marie ; Van de Weghe, née Debauwer Madeleine ; Vermersch, née Devynck Léonie ; Vindewogel, née Van Mullen Suzanne ; Werquin, née Dégraeve Louise ; Wiels, née Brice Juliette ; Colomba, née Panetta Germaine ; Rembry, née Borteele Marie.

Admissions d'urgence : 427 personnes

Augez Carmen ; Delval, née Broutin Aline ; Duriez, née Joffroy Alix ; De Taeye, née Delporte Joséphine ; Olivier Jeanne ; Reynaert, née Moniez Eugénie ; Samain, née Rio Marie ; Verbruggen, née Mayer Marie-Louise ; Bled, née Lebreton Georgette ; Bombech Louise ; Chasseur, née Duburcq ; Coiba, née Lienhard Marcelle ; Debuïsson, née Racine Raymonde ; Trédez, née Personne Louise ; Vangermée, née Quénoi Blanche ; Baluch Maria ; Debuysier, née Gallois Marie ; Madeer, née Sangla Jeanne ; Plays, née Brachet Irène ; Vermersch, née Devynck Léonie ; Cnudde Gilberte ; Lantoine, née Delesalle Marthe ; Rosseuw, née Ernoux Léontine ; Rousseau, née Ruysschaert Marie-Louise ; Baert, née Baudouin Jeanne ; De Braeckelaer, née Hendryck Marie ; Demeestère, née Vasseur Jeanne ; Hochedez, née Delemotte Hélène ; Mayer Catherine ; Mortier, née Franchomme Eudoxie ; Pattyn, née Meurisse Lucienne ; Quenne, née Carbon Elise ; Trouillet, née Bézé Marcelle ; Buyschaert, née Lecointre Marguerite ; Dubail, née Labbe Georgina ; Lemaire, née Collin Georgina ; Mortier, née Lagneau Zelmire ; Noé, née Bouchain Louise ; Pillaert, née Speliers Albertine ; Vyk, née Noyelle Sarah ; Caron, née Stricanne Espérance ; Dhalluin, née Aerens Louise ; Druelle, née Lechantre Aline ; Herrinckx, née Lecocq Marthe ; Lardé, née Ally Pauline ; Lefils, née Spaens Jeanne ; Lemaire, née Barré Madeleine ; Marchand, née Ghys Clotilde ; Vuylstèke, née Prévot Madeleine ; Duez, née Verharen Marguerite ; Cossart, née Hoorelbecke Georgette ; Gilles, née Froidure Alphonsine ; Gyselinck, née Lemoine Marie ; Pagnez, née Roget Odile ; Pollet, née Doffe Augustine ; Dubray, née Rymbaut Clémentine ; Buchard, née Delbassée Clémence ; Dablemont, née Pilate Rachel ; Descamps, née Surmont Hélène ; Hacquebart, née Vincent Famélie ; Vandevyvere, née Brossé Céline ; Wüst Lina ; Arnould, née Feliers Ruphine ; Dauchy, née Dumont Raymonde ; Décaudin Adèle ; Dournelle, née Van den Acker ;

Duquesnoy, née Lemaistre Berthe ; Lebrun, née Peckre Odile ; Neufcourt, née Dutoit Marthe ; Saint-Hubert, née Gryson Marie ; Sauvage, née Pastore Louise ; Beels, née Lenoir Simone ; Caron, née Vaubaut Stéphanie ; De Geitere Suzanne ; Mahaux, née Nimal Marie ; Delplace, née D'Hoon Germaine ; Chevalier, née Carrière Céline ; Leclaire, née Hallosserie Maria ; Carcel, née Lecoutre Julia ; Deconinck Julie ; Druon, née Plessiez Léonie ; Dubois, née Dumont Bertha ; Froissart, née Moucheaux Suzanne ; Lemaire Octavie ; Houzel, née Pédé Octavie ; Vanlabèke, née D'Hont Clémentine ; Dumelier, née Dubrulle Mathilde ; Duplouty Adrienne ; Vandeveld, née Bigard Argentine ; Nodimar, née Lefebvre Alice ; Lagache Berthe ; Leclercq, née Steyaert Maria ; Kitynska Pauline ; Peckre, née Casier Marie ; Courier Denise ; Denœud Pauline ; Deraerdt Germaine ; Vanheule, née Godard Marthe ; Fraipont, née Auberlin Denise ; Jacques, née Compagnie Angèle ; Mertens, née Verstraete Julia ; Meuleman, née Mortier Marie ; Rousseau Raymonde ; Vandemteen, née Donze Marie ; Cordonnier, née Leclercq Julienne ; De Buck, née Dejonghe Florine ; Domis, née Brunin Jeanne ; Franquart, née Boutteman Suzanne ; Leleu, née Pringuay Germaine ; Martyr, née Comble Berthe ; Meeschart Marie-Louise ; Morival, née Nefroot Raymond ; Prêtre, née Devreese Alfreda ; Vanbecelaere, née Fleurant Maria ; Huys Yvonne ; Krzystofek, née Budzynski Wladislawa ; Lepets Julienne ; Lesaffre, née Sautre Marguerite ; Liétard, née De Vestel Germaine ; Segers, née Vermaut Suzanne ; Barrois, née Desprez Julia ; Corion, née Delporte Alice ; Dedoyart, née Portra Marie ; Dejonghe, née Vandeveld Madeleine ; Delaporte, née Blaise Jeanne ; De Knuyt, née Saily Julienne ; Dufosse, née Senet Gabrielle ; Duthilleul, née Vandame Marie ; Houzé, née Libessart Louise ; Landsheere, née Fauvelle Julienne ; Lecocq, née Santot Marie ; Lobbstaël, née Vynck Julie ; Marescaux, née Devos Maria ; Pamart, née Vanbegin Jeanne ; Rondelé, née Vanackère Victorine ; Somers, née Lepers Marie ; Verhoest, née Ryckebosch Louise ; Viaene, née Cousaert Angèle ; Allard, née Lampérier Charlotte ; Breton, née Masselet Suzanne ; Bunel, née Branquart Louise ; Biesselez, née Huyghe Louisa ; Denneulin, née Debrauwer Marie ; Facompré, née Roselé Agnès ; Deberdt, née Cottreel Reinelde ; De Croock, née Vanuffel Marie ; Delobel, née Dewatine Emilienne ; Deloos, née Coustiers Marie ; Demanne, née Demeulenaere Marie ; de Potter, née Van Overtveld Jeanne ; Destobel, née Fremaux Angéline ; Devendeville, née Sterckmann Marie ; Devillers, née Dumoulin Louise ; Dewaele, née Prévot Georgina ; Dewez, née Chartrer Jeanne ; Ducastelle, née Flahaut Jeanne ;

Dupré, née Lalou Madeleine ; Huet, née Robiquet Daphné ; Hubert Eugénie ; Jean Bart, née Faillon Eugénie ; Ledru, née Audon Angèle ; Liedts, née Deplechin Hélène ; Maudeville, née Verloingne Georgette ; Mareville, née Catiau Angèle ; Ménaert, née Duchat Marie ; Moitel, née Durant Raymonde ; Montois, née Niélet Marie ; Pardoën, née Vanslembrouck Elodie ; Pelcener, née Maertens Fernande ; Pyoite, née Chevalier Marie ; Ronse, née Lemaire Emma ; Rose, née Debruyne Madeleine ; Storme, née Vandamme Virginie ; Therby, née Lalau Madeleine ; Thoumise, née Bellevergue Madeleine ; Titeux, née Willems Germaine ; T'Jampens, née De Witte Suzanne ; Vallez, née Lombard Marie ; Van Austryve, née Olivier Germaine ; Vandenberghe Jeanne ; Vanderwonden, née Delemar Angèle ; Vanheecke, née Préau Yvonne ; Vanhoorebeke, née Fremaux Angèle ; Vanhove Raymonde ; Vlaemynek, née Bajard Berthe ; Godderidge, née Vande Wièle Madeleine ; Lelong, née Dupuis Hélène ; Ropital, née Decorte Malvina ; Thomas, née Thomas Flore ; Bruet, née Lemesre Anna ; Gaeremynek, née Verrebrouck Marie-Thérèse ; Girard, née Chevalier Laure ; Vindevogel, née De Geitère Léa ; Debruyne, née Squimbre Clémence ; Demanne, née Demeulenaere Marie ; De Myltenaere, née Hoest Clémence ; Platel, née Eraut Nathalie ; Noord, née Bouteman Marie ; Berqué, née Mesnet Geneviève ; Bertaux, née Deloddère Marie-Louise ; Bocquet, née Défontaine Simone ; Debevère, née Lamour Valentine ; Demora, née Grard Madeleine ; Déon, née De Grootte Céline ; Dumoulin, née Soudant Marguerite ; Hayet, née Douillière Georgette ; Housseau, née Grose Barbe ; Lefebvre, née Marescaux Germaine ; Plucain, née Cornette Véro-nique ; Pourrez, née Vermeersch Suzanne ; Wemmieux, née Cattiaux Suzanne ; Wattrelos, née Callaut Marie-Louise ; Meernaer, née Delbeck Odile ; Pattin, née Braets Lucienne ; Duthilleul, née Santré Liane ; Marécaux, née Vanden Broeck Marie ; Coulet, née Huyghe Denise ; Denis Marie-Louise ; Deschamps Suzanne ; Hirtz, née Guerlut Jeanne ; Lambois, née Franekx Elise ; Lamaire Simone ; Lemaitre, née Roose Josina ; Meurillon, née Lepou-dre Robertine ; Minet, née Cousin Irma ; Rosar, née Chastin Madeleine ; Catel, née Lefebvre Fernande ; Coisne, née Dumoulin Denise ; Delattre, née Saint-Hubert Zulma ; Deremaux, née Carpentier Simone ; Gellée Gabrielle ; Quatannens, née Landrecies Gabrielle ; Soullier, née Thibault Clémentine ; Zabloca Catherina ; Caucal, née Buseine Léa ; Caura, née Lallemand Mar-guerite ; Cruyplandl, née Blied Suzanne ; De Geyter, née Milisse Mathilde ; Descamps, née Crépin Raymonde ; Duwulit Rosalie ; Lejour, née De Backer Germaine ; Riaut, née Lesaffre Suzanne ; Squimbre, née Sergeant Marie ;

Janssens, née Swynghedauw Germaine ; Veuve Bernard, née Delaire Adéline ;
Derieppe, née Marvaillie Maria-Régina ; Maes, née Reymbaut Marie ; Devos,
née Hennebel Marie-Angèle ; Lestienne, née Mattheys Julia ; De Sainte-
Mareville, née Gorrée Elisa ; Beaubreuil, née Herrinck Rachel ; Debonnet,
née Stock Albertine ; Viaene, née de Reuse Joséphine ; Beernart, née Guerlus
Madeleine ; Villabessais Suzanne ; Labyt Lucienne ; Ladrière, née Gilmet
Léontine ; Nivesse, née Mahaux Fernandé ; Rousseau, née Elsermans Jeanne ;
Bouche, née Bocquet Madeleine ; Grand, née Laurette Virginie ; Héquette,
née Gouillard Virginie ; Legros, née Pot Maria ; Mertens Maria ; Soudan,
née Stock Louise ; Collier Yvonne ; Cordule, née Boulanger Anne ; Dupaquet,
née Aussiette Marie-Thérèse ; Failiche, née Dugay Suzanne ; Storme, née
Van Hesbrock Eugénie ; Boonaert, née Bral Germaine ; Boulainghien, née
Ronce Suzanne ; Bouillet, née Fichelle Jeanne ; Burgraeve, née Galle Ger-
maine ; Crépelle, née Patin Marthe ; Coneim Jeanne ; Corbu, née Martin
Eugène ; Gesquière, née Dupont Blanche ; Herphelin, née Flouw Stéphanie ;
Huys, née Marlot Emilienne ; Montagne Léonie ; Rotsaert, née Hennion
Hélène ; Soir, née Journée Léonie ; Van Nuffel, née Van Lierde Hendricks ;
Boucllet, née Théliet Antoinette ; Hary, née Ledoux Léonie ; Hémery, née
Boerjean Madeleine ; Canthourout, née Francken Elisa ; Wojtanowski, née
Kaminska Janina ; De Bleekere, née Bigotte Adélaïde ; Dewasch, née Levoi-
sier Louise ; Flament, née Delacroix Claire ; Horréc, née Van Houcke Antoi-
nette ; Santre, née Leduc Suzanne ; Verhulst, née Descamps Georgette ;
Boume, née Deman Jeanne ; Desmazières, née Mokky Marie ; Flament, née
Lauer Andréa ; Fleury, née Goemine Marguerite ; Helleputte, née Menez
Raymonde ; Herman, née Goussey Raymonde ; Kleinpoort, née Brohet
Marthe ; Lefebvre Raymonde ; Martin, née Augez Victoria ; Samaillie, née
Vandeputte Germaine ; Mahler, née Demorie Fernande ; Brame, née Peere
Yvonne ; De Baecker, née Paris Irma ; Depuis, née Eisel Cécile ; Henmot
Anna ; Malon, née Vanaverbecque Fernande ; Nestuck Marina ; Odant Clé-
mence ; Rose, née Wagré Suzanne ; Vase Esther ; Ansart Suzanne ; Bogaert
Françoise ; Haïdon, née Delonnette ; Lippinois Julienne ; Terby, née Chauwin
Julienne ; Boone, née Pérol Charlotte ; Conynck, née Mestagh Carmen ;
Demeulemester, née Meunier Louise ; De Mild, née Delevallée Rachel ; Des-
camps Urbain ; Dubois, née De Coster Georgette ; Hautfème, née Liébar
Simone ; Guyot, née Beaudeau Marie ; Helsens Madeleine ; Merckx, née
Grare Jeanne ; Quajebœur, née Desmettre Marie ; Rairant, née Balcke Jeanne ;
Vandeneynde, née Wibouw Emilienne ; Vangheder, née Lavalette Suzanne ;

Damary Eléonore ; Deguines, née Cordonnier Emilienne ; Veuve Deswez, née Deroubaix Laurence ; Gillard, née Delerue Denise ; Noord, née Bouteman Marie ; Maillet, née Nicolas Anna ; De Poorter, née Verbelen Fernande ; Veuve Vannobel, née Dubois Gabrielle ; Bailleul Marcienne ; Watrin Claire ; Baillieu, née Dhalluin Elise ; Yon, née Malingriaux Raymonde ; Dufromont, née Denys Marie ; Kopec, née Lecoustre Sophie ; Baillieu, née Devadder Jeannette ; Colpaert Léopoldine ; Deraedt Madeleine ; Danel, née Lemoine Suzanne ; Devrièze, née Sauvage Victoria ; Dubois, née Danneel Marceline ; Dubois, née Marchand Marguerite ; Liébart, née Ceenaeme Lucie ; Mussche, née Jacquenot Suzanne ; Saint-Pol, née Nolf Georgette ; Verschueren, née Portebois Solange ; Bigotte Georges ; Breynaert, née Tellier Eugénie ; Janvier, née Février Clémence ; Latu, née Leprez Pauline ; Lemitre, née Seynaeve Madeleine ; Schroeyers, née Delcroix Marie ; Sohier, née Moison Jeanne ; Monchaux, née Demanne Alida ; Casier, née Molmy Lucienne ; Fiems, née Barremaecker Germaine ; Oden, née Danis Lucie ; Olivier, née Wexteen Romaine ; Thomas, née Faveuw Germaine ; Vanden Bil, née Détrez Germaine ; Darsy, née Taccoen Léontine ; Canneson, née Merchie Marie ; Dervaux, née Debyser Julienne ; Procureur, née Rocq Angèle ; Santré, née Carru Aurélie ; Scherriff, née Liévin Jeanne ; Top, née Puchois Berthe ; Vanwalleghem, née Deschin Marguerite ; Lambin, née Liébart Hélène ; Rose, née Loore Maria ; Vallay, née Aunez Georgette ; Waeles, née Dumez Marie ; Agostini, née Noé Claire ; Buezkowska Julia ; Hendrick, née Fremaux Estelle ; Lebleu, née Dessein Marie-Louise ; Mauret, née Leclercq Marie ; Vandamme, née Dufour Julienne ; Van Loudersèle, née Brassart Germaine ; Vermeulen, née Deville Marianne ; Warnier, née Branquart Yvonne ; Caby Marie ; Dewaele, née Prévot Georgina ; Maes, née Scaillerez Simone ; Meusiez, née Dubois Marie ; Van Herreweghe, née Vandenbroucke Jeanne ; Blondel, née Massez Emilienne ; Blondel Raymonde ; Houseaux, née Lefebvre Berthe ; Lagatie, née Virriot Marcelle ; Lœreudopt, née Delecroix Raymonde ; Noterman, née Dejonghe Elise ; Pilon, née Joets Elise ; Vandendaele, née Laporte Georgette ; Vanstraceele, née Ricada Charlotte ; Blanquaert, née Vanhoutrive Joséphine ; Claes, née Dablemont Hélène ; Deraedt Germaine ; Letuppe Lucienne ; Mangez, née Schillers Félicienne ; Sasinska Victoria ; Varlez, née Lobert Angèle ; Bienaimé, née Bonhomme Augustine ; Campagne, née Dumont Louise ; Dorchies Marie-Jeanne ; Fobert, née Dekeyser Augusta ; Henquez, née Ponchaux Fernande ; Leroux, née Bollaert Madeleine ; Capon, née Octor Marie ; De Witte, née Fiévet Stéphanie ; Hendryck, née Rampelberg Suzanne ; Pynson, née Leloup Léa.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSEIERS,

En application de la loi du 14 juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer un certain nombre de demandes d'assistance.

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

1^{re} Partie. — DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions. — Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, les personnes suivantes :

1^o Vieillards demeurant à Lille

A. — Assistance à domicile

TAUX PROPOSÉ	Point de départ de l'allocation
Amez, femme Francq Coralie, 30 fr., rue de Flandre, 52, cour Freville, 1.....	16 août 1929.
Anne, veuve Lepoivre Sophie, 30 fr., rue d'Arras, 166....	1 ^{er} août 1929
Baert, née Verbèke Rosalie, 30 fr., rue de Rouen, 9.....	1 ^{er} sept. 1929.
Bataille Palmyre, 30 fr., rue Royale, 102.....	16 août 1929.
Boissier, Vve Pamélard Maria, 30 fr., r. de Wazemmes, 61	1 ^{er} juillet 1929.
Bonnez, veuve, née Lapière Marie, 15 fr., rue de Seclin, 29.	1 ^{er} sept. 1929.
Bougamont Emile, 30 fr., rue Gustave-Delory, 164.....	1 ^{er} août 1929.
Boulenger Edmond, 30 fr., rue de Paris, 202.....	16 juin 1929.
Brice, veuve Wispelaere, 30 fr., boulevard de Lorraine, 27	16 août 1929.
Bugnot, veuve Roussel, 30 fr., boulev. de Strasbourg, 63.	1 ^{er} juillet 1929.
Cacheux, femme Baron, 30 fr., rue Garibaldi, 14.....	1 ^{er} août 1929.
Clément Edmond, 15 fr., rue Anne de la Bourdonnais, 47	16 sept. 1929.
Clément, femme, née Lemaire, 15 fr., r. Anne de la Bour- donnais, 47	16 sept. 1929.
Clymans Pierre, 15 fr., rue du Faubourg-de-Roubaix, 7..	16 juillet 1929.
Coquereau, veuve De Groff, 30 fr., rue d'Hondschoote, 3.	16 juillet 1929.
Coulomb Rosalie, 15 fr., rue Franklin, 23.....	1 ^{er} juillet 1929.
Cuigniez Léontine, 30 fr., rue et c. Saint-Maurice, 13....	1 ^{er} août 1929.
Cuisinier Joseph, 30 fr., rue Mexico, 50.....	16 sept. 1929.
Cuvelier, veuve Duterque, 30 fr., rue du Croquet, cour Leleu, 36	16 juillet 1929.

N° 218

Assistance
aux
vieillards, infirmes
et incurables

Loi
du 14 juillet 1905

Darras, veuve Prévost, 30 fr., rue des Dondaines, 23.....	16 août 1929.
Deflandre, veuve, née Cacan, 30 fr., rue du Faubourg-de-Béthune, 98	1 ^{er} octobre 1929.
Dehaene, femme, née Langenus, 15 fr., rue du Faubourg-des-Postes, c. Ruffian.....	1 ^{er} sept. 1929
Dehaene Théophile, 15 fr., rue du Faubourg-des-Postes. c. Ruffian	1 ^{er} sept. 1929.
Delaval Désiré, 15 fr., rue Gustave-Festelin, 7.....	16 août 1929.
Demuynck, femme, née Vantomme Lucie, 30 fr., rue Léonard-Danel, 40	16 sept. 1929.
Depoorter Rosalie, 15 fr., ch. des Alouettes, 23.....	16 juillet 1929.
Derlyn Marie, 30 fr., rue des Sarrazins, 12.....	1 ^{er} sept. 1929.
Desitter Achille, 30 fr., rue du Faubourg-des-Postes, c. Lebleu, 12	1 ^{er} sept. 1929.
Desmettre Henri, 30 fr., rue Destailleurs, c. Andriès, 19.	16 juillet 1929.
Desquiens, veuve Dutro, 30 fr., rue Ratisbonne, 32, imp. Colbert 1	16 août 1929.
Desreumaux, veuve, Malfait, 30 fr., rue du Calvaire, 58.	1 ^{er} juillet 1929.
Deusremaux Charles, 30 fr., rue J.-J.-Rousseau, 34.....	1 ^{er} sept. 1929.
Devaux Maria, 30 fr., rue Saint-Michel, 8.....	16 sept. 1929.
Devlamick, veuve Corbeaux, 30 fr., rue Baggio, 11.....	1 ^{er} sept. 1929.
Devreese, veuve Declercq, 15 fr., boul. V.-Hugo, 168 bis.	1 ^{er} juillet 1929.
De Wolf, veuve Temmerman, 30 fr., rue Fombelle, 20.	1 ^{er} juillet 1929.
Dewulf Alphonse, 30 fr., rue Magenta, 37.....	16 sept. 1929.
Dujardin, femme Reverd, 15 fr., rue de Trévise, c. Lagache, 11	1 ^{er} avril 1929.
Dupré Jules, 30 fr., rue de l'Alcazar, 6.....	1 ^{er} sept. 1929.
Duvette Célestine, 30 fr., rue Marais, 10.....	16 sept. 1929.
Enderlin, veuve Berguerre, 15 fr., rue au Vent, 4.....	16 juillet 1929.
Flament, veuve Désablin, 15 fr., rue du Jambon, 9.....	1 ^{er} août 1929.
Foubert, veuve née Gohr Joséphine, 30 fr. rue d'Arras, 84, c. Déjardin, 3.....	16 sept. 1929.
Fremaux Edouard, 30 fr., rue de la Renaissance, 6.....	1 ^{er} août 1929.
Fremaux, veuve née Langlet, 30 fr., rue Gantois, 56.....	1 ^{er} août 1929.
Fromholtz Joseph, 20 fr., rue de Calais, 5.....	1 ^{er} sept. 1929.
Guilliet, femme Guiselin, 30 fr., ch. des Alouettes, 128.	1 ^{er} août 1929.
Haro Jacques, 15 fr., rue Malsence, c. Samain, 5.....	1 ^{er} sept. 1929.

Hendryckx Philippe, 30 fr., rue d'Ath, 14.....	1 ^{er} juin 1929.
Hesse François, 30 fr., boulevard Montebello, 43.....	1 ^{er} sept. 1929.
Huret, veuve née Brunelle, 30 fr., rue Flers, c. Menu, 2.	1 ^{er} sept. 1929.
Imbert, veuve Cailler, 30 fr., rue de la Digue, jardin du Prévot	1 ^{er} juillet 1929.
Knecht, veuve Hebry, 5 fr., rue Desrousseaux, 20.....	16 août 1929.
Lammens Auguste, 30 fr., rue de la Justice, 70.....	16 août 1929.
Leclercq, veuve Hérengt, 15 fr., rue Esquermoise, 126....	16 août 1929.
Lesaffre Louis, 30 fr., rue de l'Est, 42.....	16 août 1929.
Lievenzang, veuve née Eliet, 30 fr., rue d'Artois, 90.....	1 ^{er} août 1929.
Lœuillier, veuve Mantel, 15 fr., rue du Chauffour, 22.....	1 ^{er} juillet 1929.
Lunus Victoria, 15 fr., rue Saint-André, 42.....	1 ^{er} mai 1929.
Meerschaut, veuve Boulainghien, 30 fr., rue Hippolyte-Lau- rand, 13	1 ^{er} août 1929.
Mertens, femme, née Faviez, 30 fr., rue de Roubaix, 52.	1 ^{er} octobre 1929.
Moreau, veuve, née Guette, 30 fr., rue de Paris, 166.....	16 sept. 1929.
Mylle, veuve Willai, 30 fr., rue du Bazinghien, 4.....	16 juin 1929.
Nimal Irma, 30 fr., rue de Paris, 214.....	1 ^{er} août 1929.
Normand, veuve, née Evrard, 30 fr., rue Saint-Gabriel, 49.	1 ^{er} sept. 1929.
Prévost, veuve Dhalluin, 30 fr., rue d'Arcole, 67.....	16 juillet 1929.
Procureur, veuve, née Hagtegal, 30 fr., rue de la Marbre- rie, 18	1 ^{er} sept. 1929.
Renaud, veuve, née Lefebvre, 15 fr., rue des Pénitentes, 20	1 ^{er} sept. 1929.
Renou Amand, 30 fr., rue de la Justice, 3, cour Cogez, 1.	1 ^{er} juillet 1929.
Renou, veuve Sinez, 15 fr. rue de Wazemmes, 112, c. Phi- lanthropique, 155	1 ^{er} août 1929.
Robbens Théophile, 15 fr., rue Jules-Guesde, 117.....	16 juillet 1929.
Rogier, veuve Delamaide, 30 fr., rue des Arts, 57.....	1 ^{er} août 1929.
Roosen, femme Pervost, 30 fr., rue Paul-Lafargue, 48....	1 ^{er} août 1929.
Salomez Nathalie, 30 fr., rue Bellevue, 38.....	1 ^{er} juillet 1929.
Sautreuil Caroline, 30 fr., rue Christophe-Colomb, 41.....	1 ^{er} sept. 1929.
Trifaut Edouard, 30 fr., rue Colbert, 234.....	16 juillet 1929.
Truffin, veuve Vlamynck, 15 fr., rue du Croquet, 14....	16 août 1929.
Vandekerckhove, veuve, née Creyf, 10 fr., rue Magenta, 25	16 août 1929.
Vandenburie Gustave, 30 fr., rue Jasmins, 16, c. Jardins.	16 octobre 1929.
Vanden Storme femme, Vandevelde, 15 fr., rue de la Chaude-Rivière, 22	16 juin 1929.

Vandewelle veuve, née Coppée, 15 fr., rue des Pont-de-Comines, 43	16 octobre 1929.
Vanderosière, femme Gothals, 30 fr., rue de Cambrai, c. Dubois, 5	1 ^{er} sept. 1929.
Van Neyen, veuve, née Nys, 30 fr., rue de Poids, 32.....	1 ^{er} octobre 1929
Vansteenkiste, veuve, née Van Assche, 5 fr., rue Desaugiers, 11	1 ^{er} sept. 1929.
Veillard, Jean-Pierre, 30 fr., rue d'Artois, 167.....	1 ^{er} juillet 1929.
Veraex Rosalie, 30 fr., rue de Wazemmes, 61.....	1 ^{er} juillet 1929.
Vincent, femme Vandecotte, 15 fr., avenue Dorchies, 9..	1 ^{er} août 1929.
Wallaert Ismérie, 30 fr., rue Saint-Sébastien, 15.....	1 ^{er} juillet 1929.
Warin, veuve, née Bans Léonie, 30 fr., rue Célestines, 39.	1 ^{er} octobre 1929.

B. — *Hospitalisation*

	Indication de l'hospice
Bresoux Elisa, Vve Vander Maelen, r. Théophile-Semet, 3.	Hospice Général
Cattelain Hortense, veuve Hamon, rue d'Haubourdin, imp. Albert, 15	d°
Cornaly Marie, veuve Dhont, rue Magenta, 2.....	d°
Crawat Joséphine, rue des Tours, 29.....	d°
De Muytter Constant, sans domicile fixe.....	d°
De Sitter Marie, rue de Bapaume, 64.....	d°
Galle Lucie, veuve Delannoy, rue Colbert, 1.....	d°
Gamelin Désiré, rue Arnould-de-Vuez, 2.....	d°
Ghesquièrre Sidonie, veuve Leboucq, rue St-Sauveur, 28 bis.	d°
Herbaux Marie, femme Malfait, r. de la Chaude-Rivière, 10	d°
Huyghebaert Justine, veuve Seynave, rue Saint-Michel, 4.	d°
Keignaert Victor, rue des Etaques, 64.....	d°
Leblanc Henriette, femme Gentens, rue de la Justice, 21, cour Manuel, 2	d°
Legge Rosalie, veuve Vander Kluysen, Hôpital de la Charité	d°
Leplat Joséphine, rue Sainte-Catherine, c. du Beau-Bouquet, 4 bis.....	d°
Lorentz Louis, rue Léon-Gambetta, 148.....	d°
Malfait Léon, rue de la Chaude-Rivière, 10.....	d°
Martinage Zoé, veuve Sinsoillier, rue de Lannoy, 170....	d°
Masquelier Elisa, femme Desoubrie, rue Lafayette, 12....	d°

Pecqueur Rosalie, veuve Patout, rue et c. Hôpital Saint-Roch, 6	Hospice Général
Rener Emile, rue du Faisan, 19.....	d°
Testelin Charles, rue Wicar, 16.....	d°
Tonneau Philomène, veuve Buelens, rue Rabelais, 6.....	d°
Vermote Marie, femme Anne, rue du Bas-Jardin, 2.....	d°
Wolf Catherine, veuve Dufranc, rue Saint-Gabriel, 93....	d°

2° *Infirmes et Incurables demeurant à Lille*

A. — *Assistance à domicile*

	Point de départ de l'allocation
TAUX PROPOSÉ	
Bailleul, David, 30 fr., rue Bailleul, 20.....	1 ^{er} sept. 1929.
Bauchard, veuve, née Deboscher, 30 fr., rue du Faubourg-de-Roubaix, 53	1 ^{er} août 1929.
Boidin, femme, née Degand Maria, 30 fr., rue de Madagascar, 68	16 août 1929.
Bolle Théophile, 30 fr., rue d'Esquermes, 90.....	1 ^{er} août 1929.
Bollinckx Henri, 30 fr., rue d'Hondschoote, 3.....	16 juillet 1929.
Bonneau, femme, née Planquart, 15 fr., cité St-Maurice, 9	16 juin 1929.
Bourteele, veuve Pradin, 30 fr., rue Saint-Firmin, 23....	1 ^{er} juillet 1929.
Bufkens, femme Clayer, 15 fr., rue de l'Alma, 2.....	16 juillet 1929.
Butin Arthur, 15 fr., rue Malakoff, 2.....	1 ^{er} juin 1929.
Callaert Marcelle, 15 fr., rue Alma, 4, c. Morel.....	1 ^{er} août 1929.
Carlier, veuve Turquet, 30 fr., rue de Paris, 237.....	16 juin 1929.
Coursier, veuve, née Cambier, 30 fr., rue de Poids, 43....	16 sept. 1929.
Damié, femme Demeulenaere, 15 fr., r. Malsence, c. Lys, 56	16 juillet 1929.
Debailleux, femme Delecourt, 30 fr., rue de Poids, 13....	1 ^{er} juillet 1929.
De Bruyn, veuve, née Kestelyn, 15 fr., rue des Sarrazins, 104, c. Polié, 4.....	1 ^{er} juillet 1929.
Declerck Robert, 15 fr., rue Saint-Eloi, 18.....	16 juin 1929.
Dehollander, femme, née Noé, 30 fr., rue Balzac, 8.....	1 ^{er} sept. 1929.
Delbar Léon-Usmar, 30 fr., rue Volta, 25.....	1 ^{er} sept. 1929.
Delmer Bernard, 30 fr., rue du Vieux-Moulin, 51.....	1 ^{er} juillet 1929.
Denis Léon, 30 fr., rue A.-Werquin, c. Chérens, 6.....	16 juillet 1929.
Denneulin Edmond, 30 fr., rue Monge, c. Bailleul, 5.....	1 ^{er} sept. 1929.
Deplanchon, veuve, née Scréder, 15 fr., rue du Chevalier-Français, 53	1 ^{er} août 1929.

Deprez, femme, née Thérin, 5 fr., rue du Vieux-Faubourg, c. des Elites, 11	16 août 1929.
Dewyndt Eugène, 15 fr., rue de Thumesnil, 34.....	1 ^{er} sept. 1929.
Dobbelaere, veuve Van Velthem, 30 fr., rue Paul-Lafar- gue, 136	16 juillet 1929.
Dubus Emile, 15 fr., rue Wicar, 9.....	16 mai 1929.
Duhin Camille, 15 fr., rue Malsence, 69.....	1 ^{er} juin 1929.
Dupont Maurice, 30 fr., rue Saint-Druon, 63.....	1 ^{er} juin 1929.
Etter Catherine, 30 fr., rue Pierre-Légrand, imp. Barge, 4	16 juillet 1929.
Garin Elie, 30 fr., rue Saint-Sébastien, 42.....	1 ^{er} sept. 1929.
Gérard Victor, 15 fr., rue de Flers, imp. Menu, 15.....	1 ^{er} août 1929.
Glorieux, veuve, née Lefebvre, 30 fr., rue d'Avesnes, 12..	1 ^{er} août 1929.
Harrer, femme Humez, 30 fr., rue du Grand-Balcon, imp. Saint-Henri, 7	16 juillet 1929.
Hasselsweiler Ferdinand, 15 fr., rue Manuel, 59, c. Fran- çois, 1	1 ^{er} juillet 1929.
Huysser Mathilde, 30 fr., rue du Vieux-Moulin, 13.....	1 ^{er} juin 1929.
Joffroy Léonie, 30 fr., rue des Bonnes-Rappes, 12.....	1 ^{er} sept. 1929.
Keignaert Gustave, 30 fr., rue Gosselin, 29.....	1 ^{er} juillet 1929.
Kniébille, femme, née Leclercq, 5 fr., r. Ste-Catherine, 69, c. Corderie, 1	1 ^{er} août 1929.
Lalau, veuve Dubois, 15 fr., rue Saint-Sébastien, 26.....	16 mai 1929.
Levecq Albert, 15 fr., rue Philadelphie, 8.....	1 ^{er} juillet 1929.
Lézy, femme, née Platel Denise, 30 fr., rue Tanneurs, 3.	16 sept. 1929.
Liémance Joseph, 30 fr., rue Stappaert, 20.....	1 ^{er} juillet 1929.
Lippens Constantin, 30 fr., rue Eugène-Jacquet, 16.....	16 juillet 1929.
Loquet Pierre, 30 fr., rue de Buffon, 4.....	16 juillet 1929.
Lotin Gustave, 30 fr., rue Courmont, 6.....	1 ^{er} sept. 1929.
Luyckx, veuve, née Marès, 30 fr., cité Philanthropique, 256	16 juin 1929.
Luyckx, veuve, née Spaelbergh, 15 fr., rue Magenta, 31....	16 août 1929.
Markey, femme Polfliet, 30 fr., rue de Buffon, 3.....	16 juillet 1929.
Moraldy, femme Leroux, 30 fr., rue Defaucompret, 2....	16 juillet 1929.
Nivesse, veuve, née Florent, 30 fr., rue Bossuet, 4.....	16 août 1929.
Ostèr, femme Liagre, 30 fr., rue de l'Alma, c. Dubrulle, 2.	1 ^{er} juillet 1929.
Parent Gabriel, 15 fr., rue Gustave-Delory, 150.....	1 ^{er} juillet 1929.
Quatannens Emile, 30 fr., rue de la Glacière, 3.....	1 ^{er} juillet 1929.
Scheriner Emile, 30 fr., r. Paul-Lafargue, 7, c. Sapeliers, 9	16 août 1929.

Schultz Lucien, 30 fr., rue Volta, 20.....	16 juillet 1929.
Taine Irma, 30 fr., rue du Long-Pot, 203.....	1 ^{er} juillet 1929.
Thival Jean, 30 fr., rue Eugène-Jacquet, 58.....	16 juillet 1929
Trassaert Lucien, 30 fr., rue Ste-Catherine, c. Beau-Bouquet, 23	1 ^{er} juin 1929.
Tripont, veuve Gallafent, 15 fr., r. de la Paix-d'Utrecht, 20	1 ^{er} juin 1929.
Troost Louis, 15 fr., rue du Long-Pot, 119.....	1 ^{er} juillet 1929.
Van Brussel Florence, 30 fr., rue Philippe-de-Comines, 32.	1 ^{er} juillet 1929.
Vancrayenest, femme Marchand, 15 fr., rue Jules-Guesde, 88, cour	1 ^{er} juillet 1929.
Vandenburie, femme, née Villette, 30 fr., rue Jasmins, 17, c. Jardins	16 août 1929.
Vanderdonckt Henri, 30 fr., rue Saint-Sébastien, 30.....	1 ^{er} sept. 1929.
Van Gysegem, femme Libert, 30 fr., rue de Bailleul, 6....	1 ^{er} juin 1929.
Verline Félix, 15 fr., rue Dupuytren, imp. Saint-Eloi, 5..	1 ^{er} août 1929.
Verstraete Andrée, 15 fr., rue Philadelphie, 150.	1 ^{er} juillet 1929.

B. — *Hospitalisation*

	Indication de l'hospice
Bastien J.-Bte, rue Saint-Sauveur, 53.....	Hospice Général
Boucher Annicie, boulevard des Ecoles, 78.....	d°
Creuse Victor, rue Charles-Decottignies, 8.....	d°
Debaene Louis, rue du Long-Pot, 63.....	d°
Delaey Eugène, rue Saint-Albin, 27.....	Hosp. Incurab.
Deledicque Auguste, rue des Pavillons, 34.....	Hospice Général
Deroubaix Jules, rue de la Monnaie, 6.....	d°
Dominicus Emile, rue de Flandre, 88.....	d°
Flament Oscar, rue Alphonse-Mercier, 54.....	d°
Gentens Jean, rue de la Justice, 21, c. Manuel, 6.....	d°
Guillemart Marie, veuve Cabre, rue du Fresnes, 5 bis....	d°
Houziaux François, rue Etienne-Marcel, 23.....	Hosp. Incurab.
Leblanc Victor, boulevard du Maréchal Vaillant, 18.....	Hospice Général
Léfort Lucie, veuve Catel, r. de la Justice, 7, c. Cagedois, 4.	d°
Leleu Charles, rue Fabriey, 5.....	d°
Marguerit Victorine, veuve Caby, rue et c. Stappaert, 7...	d°
Pourcelet Paul, rue Sainte-Catherine, 81.....	Hosp. Incurab.
Primen Désiré, rue Paul-Lafargue, 48.....	d°
Rouzé Marguerite, rue du Magasin, 20.....	d°

Sinsouillier, M.-J., rue de Lannoy, 170.....	Hosp. Incurab.
Thibaut Edouard, rue de la Halloterie, 4.....	Hospice Général
Vanbecelaere Marie, veuve Vandevyver, rue de la Halloterie, 5	d°
Wallard Léopold, rue Gustave-Delory, 131.....	d°
Pétiaux Marie-Antoinette, rue de Seclin, 33.....	Asile des Incurables dit « Les Cinq Plaies ». Convention du 27 mai 1924.
Delanne (Les frères), pensionnaires de l'Asile John Bost à Laforce.	
Hovard André, pensionnaire de l'Asile John Bost à Laforce.	

3° *Vieillards ne demeurant pas à Lille*A. — *Assistance à domicile*

Barra, veuve Vignaud, 15 fr., rue Faidherbe, c. Blancquart, 2, à Loos.....	3 juin 1929.
Caby J.-Bte, 30 fr., Paris, 17, rue du Buisson-St-Louis....	5 mars 1929.
Danckaert, veuve Cattoire, 20 fr., rue Anatole-France, 148, Lomme	18 avril 1929.
Desmoutiez, veuve Lefebvre, 15 fr., à Avion (P.-de-C.)....	25 mars 1929.
Gérard, femme Lepot, 15 fr., rue du Sentier, 40, à La Madeleine	25 mars 1929.
Herbaut Victorine, 30 fr., rue François-Herbaux, à Orchies.	12 juillet 1929.
Orgaert, femme, née Greignon, 20 fr., Saint-Denis, 16, rue Desobry	4 juin 1929.
Pecqueur, veuve Pillon, 20 fr., rue Rogez, 2, à Lomme....	1 ^{er} mai 1929.

B. — *Hospitalisation*

	Indication de l'hospice
Blickx Thérèse, veuve Broers, La Madeleine, 11, rue du Quai	Hospice Général
Duquenne Marie, veuve Dassonville, Lomme, av. du Beau-Visage, 32	d°

4° *Infirmes et Incurables ne demeurant pas à Lille*A. — *Assistance à domicile*

Beurain, veuve, née Berth, 15 fr., Lomme, rue du Marais, c. Delobel, 13	2 août 1929.
---	--------------

Carlier Jean, 30 fr., rue du Square, 7, Gennevilliers (Seine) 13 février 1929.
Hoste Hortense, 30 fr., Armentières, rue du Nord, 85.... 5 juillet 1929.
Vanhaeren, femme Deback, 15 fr., rue de Tournai, 47, 30 mars 1929.
Annappes

Vanhaeren Engelbert, 15 fr., rue de Tournai, 47, Annappes 30 mars 1929

REJETS

Nous vous proposons de ne pas donner actuellement suite aux demandes d'admission formulées par les personnes suivantes :

1° *Vieillards habitant Lille*

Assistance à domicile

Bourguin, femme Besem, rue Wicar, 1, salaire du mari.

Danette veuve, née Vandeperre, place Wicar, 3, les enfants peuvent donner davantage.

Duforet Ernest, rue Royale, 136, ressources suffisantes.

Eckhoute, femme Calliauw, rue Armand Barbès, 1, ressources suffisantes.

Flament, veuve Gilquin, rue des Postes, 175, cité Pesez, 17, ressources supérieures.

François, veuve Miélet, rue d'Esquermes, 81, les enfants peuvent aider.

Hennart, femme Dequidt, rue Ad. Werquin, 5, salaire du mari.

Hildevert, veuve Wallen, rue des Sahuteaux, 14, situation du fils.

Leclercq veuve, née Foucart Marie, rue Duguesclin, 4, pension d'ascendant, petits-fils subviennent aux besoins.

Malier, femme Leclercq, rue du Bourdeau, 60, avis défavorable. Subvient à ses besoins.

Monlagne veuve, née Laurier Marie, rue Fombelle, 3, les enfants peuvent aider.

Ronchin Emile, rue Augustin Drapier, 22, situation des enfants.

Six, femme Bouvier, rue de Poids, 45, salaire du mari.

Steclebout Florimond, rue Douai, 5, ressources suffisantes.

Steclebout femme, née Lemaire, rue de Douai, 5, ressources suffisantes.

Vandevoorde, femme Vanbelle, rue d'Avesnes, cour Lefebvre, 53, ressources suffisantes.

Wallon Hector, rue de la Rapine, 4, n'est pas dénué de ressources.

Watrellos, veuve Leloup, rue Fontenelle, 34, ressources suffisantes.

*2° Infirmes et Incurables demeurant à Lille**Assistance à domicile*

- Bourgeois Jeanne, rue et cour Mourmant, 11, ressources suffisantes.
- Buyens Charles, cité Philanthropique, 82, les enfants peuvent aider.
- Caufourier Charles, rue Canteleu, cour Fauchille, 10, ressources suffisantes.
- Danneels Félix, rue Seclin, 33, ressources suffisantes.
- Decomble, femme Debruyne, rue des Postes, 175, cité Pesez, 10, n'est pas dénuée de ressources.
- Deconinck, veuve Van den Neste, rue Moillet, 10, n'est pas incurable.
- Dehague Olivier, rue du Magasin, 20, cour Busquet, avis défavorable. Les enfants subviennent aux besoins.
- Durlique Adèle, rue du Long-Pot, 225, peut travailler.
- Duvel, veuve Dupont, rue du Long-Pot, 40, les enfants peuvent aider.
- Goethaels Adolphe, rue Cité, 195, n'est pas incapable de travailler.
- Laden Denise, rue de Flers, 11, n'est pas incapable de travailler.
- Léniaert, veuve Vanden Brande, rue Thumesnil, cour Héliart, 4, une fille subvient à ses besoins.
- Leroy Henri, rue Bourjembois, cour Capon, 2, ressources supérieures au faux.
- Ryckebusch, femme Blanchez, rue de Buffon, 35, avis défavorable. Salaire mari et aide des enfants.
- Verqualie veuve, née Boterdael Catherine, rue Jules Guesde, 61, les enfants peuvent aider.

*3° Infirmes et Incurables ne demeurant pas à Lille**Assistance à domicile*

- Dumoulin Victor, rue Jules Ferry, Loos, les enfants peuvent aider.
- Lauret Nathalie, rue Jeanne d'Arc, 49, Saint-Mandé (Seine), aidée par ses enfants.

*Modification du taux de l'allocation**1° Vieillards demeurant à Lille*

- Blas, femme Cochetoux, rue St-Amé, 12, 30 fr. au lieu de 15 francs.
- Burde femme, née Delbecque Adèle, rue Poids, 19, 30 fr. au lieu de 22,50.
- Choque, veuve Druelle, rue du Marché, 106, 30 fr. au lieu de 15 francs.
- Delmée Gustave, rue Pierre Legrand, imp. Delobel, 11, 30 fr. au lieu de 26,50.

Dhondt, veuve Bourel, rue de Wazemmes, 75, 30 fr. au lieu de 15 francs.
Fèvre veuve, née Dewasme, place Sébastopol, 28, 30 fr. au lieu de 20 fr.
Laheyne Alidor, quai de l'Ouest, 46, taux maintenu.
Letellier, veuve Versleghe, rue de Thumesnil, 23, taux maintenu.
Liagre, femme Desmons, rue Aristote, cour St-Georges, 8, 30 fr. au lieu de 15 francs.
Loquet veuve, née Baert, rue de Buffon, 9, 30 fr. au lieu de 17 francs.
Lully Polydore, rue d'Arras, 189, 30 fr. au lieu de 15 francs.
Meincier, veuve Dereux, rue de Puébla, 40, 30 fr. au lieu de 15 francs.
Nossent veuve, née Cols Marie, rue Alcazar, 21, 30 fr. au lieu de 15 fr.
Pottier veuve, née Vaugé, quai Basse-Deûle, 50, 30 fr. au lieu de 20 fr.
Prêtre, femme Duwez, place aux Oignons, 4, taux maintenu.

2° Infirmes et Incurables demeurant à Lille

Bernard, femme Goffart, rue du Maréchal Mortier, 15 fr. au lieu de 30 fr.
Hocquinghem veuve, née Kinnoot, rue Rubens, 11, 30 fr. au lieu de 15 fr.
Hoez Jules, rue de la Marbrerie, 41, taux maintenu.
Lepers Marthe, rue St-Sauveur, 116, 30 fr. au lieu de 20 francs.
Lerouge veuve, née Caubel, rue Gustave-Delory, 132, 15 fr. à maintenir.
Maniez Alfred, rue Mirabeau, cour St-André, 2, 15 fr. à maintenir.
Renard, veuve Dick, rue du Marché, 88, taux maintenu.
Soots Paul, rue Roland, 23, 30 fr. au lieu de 15 francs.
Thibaut Edouard, rue Halloterie, 4, 30 fr. au lieu de 15 francs.

3° Infirmes et Incurables demeurant hors de Lille

Delannoy, veuve Dupont, rue Dupleix, 29, Hellemmes. 30 fr. au lieu de 20 francs.
Vanwelscappel, femme Hauw, rue Edmond Flament, 40, Saint-Pol-sur-Mer, 20 fr. au lieu de 10 francs.

SUPPRESSIONS

1° Vieillard demeurant à Lille

Verschuere, femme, née Vanden Broeck, rue Rubens, 27, vit maritalement ; l'ami gagne 132 fr. par semaine.

2° Vieillards ne demeurant pas à Lille

Bacro Henri, Paris (Seine), 113, quai de la Gare, ses enfants subviennent à ses besoins.

M^{me} veuve Moreau-Marche, Faches-Thumesnil, rue de Templemars, ses enfants peuvent et doivent subvenir à ses besoins.

M^{me} Moyart-Vandenbrouck, Lomme, 37, rue Kuhlmann, ses enfants peuvent et doivent subvenir à ses besoins.

M^{me} veuve Musart, La Roche St-Cydroen (Yonne), ses enfants peuvent et doivent subvenir à ses besoins.

3° *Infirmes et Incurables ne demeurant pas à Lille*

Pyolte Marcel, Mons-en-Barœul, les membres de sa famille peuvent et doivent subvenir à ses besoins.

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

DEUXIEME PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi, comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

A. — *Assistance à domicile*

Beurain, veuve, née Hamille Ambroisine, rue de la Monnaie, 46, à Montreuil-sur-Mer.....	Vieillard.
Cadet, veuve Rogier, rue J.-J.-Rousseau, 29, à Dunkerque.	Vieillard.
Cassoret Pierre, rue des Bateliers, 12.....	Incurable.
Dumont Gustave, rue de Gand, 17, à La Madeleine.....	Incurable.
George, veuve, née Defurnaux, rue de Gand, 80, à Rousies.	Vieillard.
Guérin François, r. du Metz, 30 bis, à Sallaumines (P.-C.)	Incurable.
Hollebart, veuve Vanderstraten, rue Philadelphie, 119, à Mons-en-Barœul	Infirmes.
Lemang Auguste, rue Balzac, 64, à Marcq-en-Barœul....	Vieillard.
Loontjens Nestor, rue Ropra, 7, Etat.....	Incurable.
Maquet, veuve Coffin, rue de Flers, 60, St-Ouen (Somme).	Incurable.
Parmentier André, rue Jules-Guesde, 62, à Loos.....	Incurable
Vanderstreeck, veuve, née Wallon, rue Bouchers, 26, à Valenciennes	Vieillard.
Verger, femme Corbeau, r. Jules-Guesde, 37, à Dunkerque	Incurable.

B. — *Hospitalisation*

Benteyn Oscar, r. Duguesclin, 2, cité Millerot, 15, à Faches-
Thumesnil Vieillard.
Spillemacker Lucie, femme Prudence, rue des Jardins, 7,
à Mons-en-Barœul Incurable.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

La séance est levée à 20 heures 30.

Salengro W. Salengro	Bardou Bardou	Bataille Bataille	Bauché N. Bauché	Bour Bour
-------------------------	------------------	----------------------	---------------------	--------------

Brodet Brodet	Cooren P. Cooren	Courouble A. Courouble	Darcy Darcy	Debove Debove
------------------	---------------------	---------------------------	----------------	------------------

Delamer Delamer	Dilly Dilly	Dompnin Dompnin	Doyennette E. Doyennette	Duprez Duprez
--------------------	----------------	--------------------	-----------------------------	------------------

Girardin Girardin	Lahaye Lahaye	Leroy Leroy	Lvy Lvy	Martin Martin
----------------------	------------------	----------------	------------	------------------

Masson Masson	Nagbeboom Nagbeboom	Rousseau Rousseau	Saint-Venant Saint-Venant	Spiet Spiet
------------------	------------------------	----------------------	------------------------------	----------------

Vandenberghe Vandenberghe	Vautrin Vautrin			
------------------------------	--------------------	--	--	--